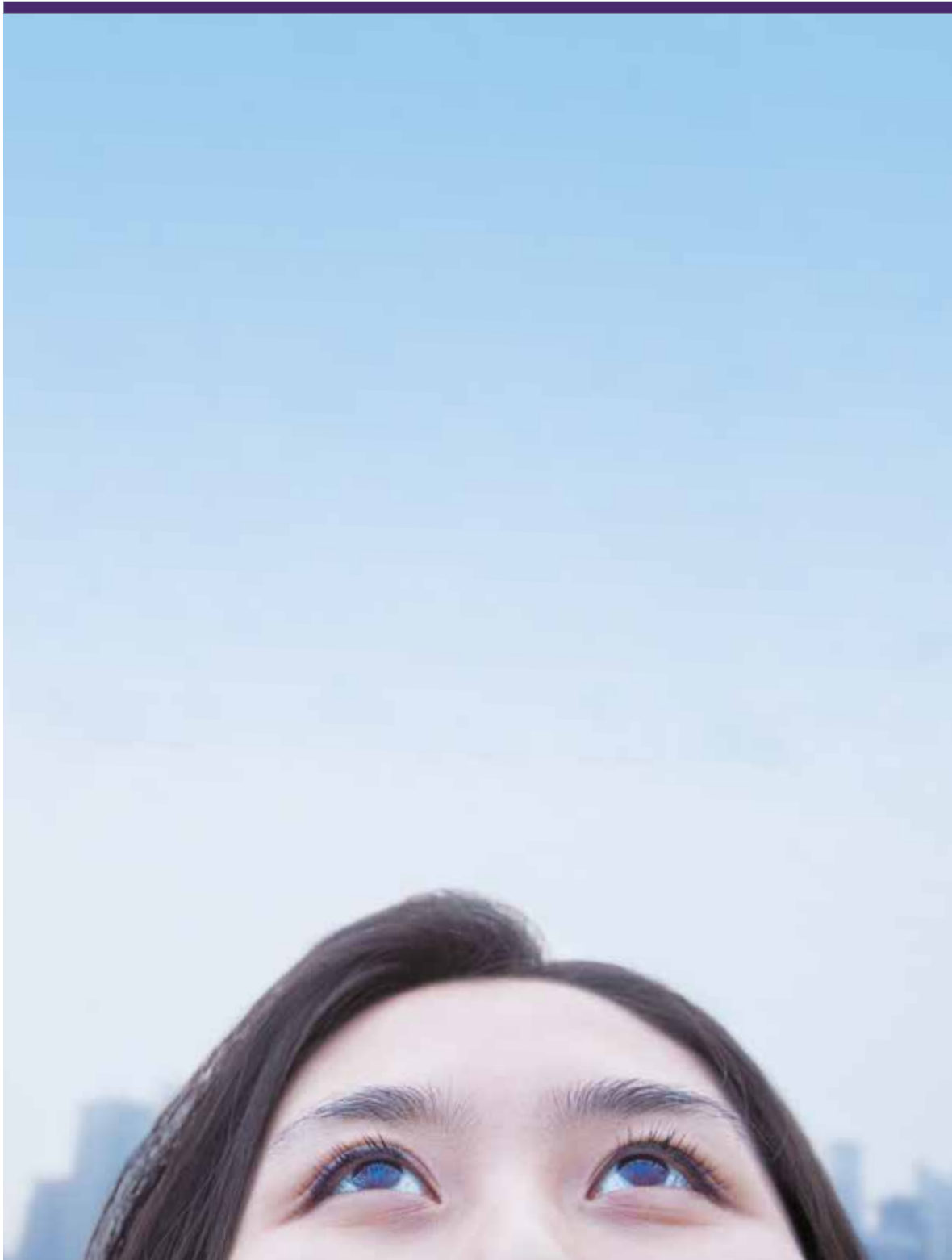


ACTUALISATION *du* DOCUMENT *de* RÉFÉRENCE 2015

Incluant le Rapport financier semestriel 2016



Sommaire

1	Rapport d'activité	3
	L'acquisition d'Airgas par Air Liquide	4
	Stratégie et perspectives 2016-2020	7
	Innovation	8
	Responsabilité et développement durable	9
	Facteurs de risques	10
	Performance du 1 ^{er} semestre 2016	13
	Cycle d'investissement et stratégie de financement	24
	Perspectives 2016	27
	Annexes	27
2	États financiers	29
	États financiers consolidés résumés	31
	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	55
	Information financière pro forma consolidée non auditée	56
	Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma	64
3	Gouvernement d'entreprise et informations complémentaires	65
	Direction et contrôle	66
	Informations et mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale	68
	Plans d'actions de performance	69
	Épargne salariale et actionnariat salarié	72
	Capital social	78
	Renseignements de caractère général	82
	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	91
	Coordonnées des Commissaires aux comptes	93
	Responsable de l'actualisation du document de référence	94
	Table de concordance du document de référence	95



Actualisation du Document de référence **2015** incluant le Rapport financier semestriel 2016

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air Liquide est présent dans **80 pays** avec environ **68 000 collaborateurs** et sert plus de **3 millions de clients et de patients***. Oxygène, azote et hydrogène sont des petites molécules essentielles à la vie, la matière et l'énergie. Elles incarnent le territoire scientifique d'Air Liquide et sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902.

Air Liquide a pour ambition d'être le leader de son industrie, d'être **performant sur le long terme** et de **contribuer à un monde plus durable**. Sa stratégie de transformation centrée sur le client vise une croissance rentable dans la durée. Elle s'appuie sur l'**excellence opérationnelle** et la **qualité des investissements**, de même que l'**innovation ouverte** et l'**organisation en réseau** mise en place par le Groupe à l'échelle mondiale. Grâce à l'engagement et l'inventivité de ses collaborateurs pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et environnementale, de la santé et de la transformation numérique, Air Liquide crée encore plus de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à **16,4 milliards d'euros** en 2015. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Le 23 mai 2016, Air Liquide a finalisé l'acquisition d'Airgas dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 5,3 milliards de dollars américains (environ 4,8 milliards d'euros**) pour l'année fiscale se terminant au 31 mars 2016.

Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et appartient aux indices CAC 40 et Dow Jones Euro Stoxx 50.

 **Rendez-vous sur notre site**
www.airliquide.com



La présente Actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 août 2016 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document contient tous les éléments du **Rapport financier semestriel 2016**. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

* Suite à l'acquisition d'Airgas le 23 mai 2016.

** Sur la base d'un cours moyen en 2015 de 1 US\$ = 0,90 €.



1

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'acquisition d'Airgas par Air Liquide

4

Stratégie et perspectives 2016-2020

7

Innovation

8

Responsabilité et développement durable

9

Facteurs de risques

10

Risques liés à l'acquisition d'Airgas

10

Performance du 1^{er} semestre 2016

13

Chiffres clés du 1^{er} semestre 2016

13

Faits marquants du 1^{er} semestre 2016

14

Compte de résultat du 1^{er} semestre 2016

16

Flux de trésorerie et bilan S1 2016

22

Cycle d'investissement et stratégie de financement

24

Investissements

24

Stratégie de financement

24

Perspectives 2016

27

Annexes

27

Chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2016

27

Impacts du change, de l'énergie et du périmètre significatif

28

Information géographique et sectorielle

28

À la date de la présente Actualisation du Document de référence, les activités du Groupe sont organisées de la manière suivante : Gaz & Services, Ingénierie & Construction, Marchés globaux & Technologies, et Autres activités.

Les renseignements concernant cette partie sont décrits dans le Document de référence 2015. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation du Document de référence, exacts, sous réserve des mises à jour figurant ci-dessous.

➤ L'ACQUISITION D'AIRGAS PAR AIR LIQUIDE

AIRGAS, LEADER DE L'ACTIVITÉ GAZ CONDITIONNÉS AUX ÉTATS-UNIS

Airgas est l'un des principaux fournisseurs aux États-Unis de gaz industriels, de gaz médicaux, de gaz de spécialité et d'équipements connexes tels que les équipements de soudage et les produits associés. Le chiffre d'affaires d'Airgas s'est élevé à 5,3 milliards de dollars américains (environ 4,8 milliards d'euros*) pour l'année fiscale se terminant au 31 mars 2016.

Plusieurs facteurs ont contribué à la réussite d'Airgas :

Leader aux États-Unis dans les gaz conditionnés, Airgas est également le principal fournisseur d'équipements connexes aux gaz industriels. Il propose ainsi l'offre la plus large sur ces marchés. L'activité gaz représente 65 % des ventes et propose à ses clients une gamme complète et différents modes de livraison, tant sous forme de gaz conditionnés que de gaz liquides. Les équipements connexes, principalement pour le soudage et également des équipements de sécurité et des produits consommables, représentent 35 % des ventes. Airgas présente un profil résilient qui repose sur un portefeuille diversifié d'un million de clients, principalement dans le secteur Manufacturier, la Fabrication Métallique, la Construction Non Résidentielle ainsi que dans l'Alimentaire et la Santé.

Une équipe de 17 000 professionnels spécialistes de l'industrie et qui partagent l'esprit entrepreneurial de la Société est au service des clients. Airgas bénéficie également d'une organisation commerciale constituée de plus de 2 000 employés en contact direct avec les clients. De plus, Airgas a développé un réseau unique de distribution multicanal. En plaçant le client au cœur de son organisation, Airgas a développé un réseau de distribution caractérisé par une vaste couverture géographique à travers les États-Unis avec une grande densité de points de vente.

Airgas est présent sur tout le territoire américain à travers 1 100 sites, dont plus de 900 succursales et points de vente.

Ce maillage géographique très dense fait partie intégrante du modèle économique des gaz conditionnés en Amérique du Nord. Le concept du « one-stop shop » permet, dans un point de vente unique, de répondre aux besoins des petites entreprises et des entrepreneurs individuels tant en gaz et services qu'en équipements de soudage et de sécurité. Ce segment des équipements connexes est le moteur de développement de l'e-commerce sur lequel, comme pour le marché des gaz industriels, Airgas a développé une plateforme d'e-commerce très avancée. Son organisation s'appuie aussi sur un réseau de ventes par téléphone en expansion.

* Sur la base d'un cours moyen en 2015 de 1 US\$ = 0,90 €.

Cette grande proximité client renforcée par une attention toute particulière accordée au service est une des clés de la réussite d'Airgas.

Ces points forts, couplés à une excellente gestion opérationnelle ont permis une création de valeur importante depuis 1982. Les ventes d'Airgas sont en croissance annuelle moyenne de + 8 % sur les dix dernières années malgré la crise de 2008-2009, dont + 5 % de croissance externe résultant des acquisitions et + 3 % de croissance organique. Le Bénéfice Net Par Action a augmenté de + 15 % en moyenne annuelle publiée sur la même période.

LOGIQUE STRATÉGIQUE

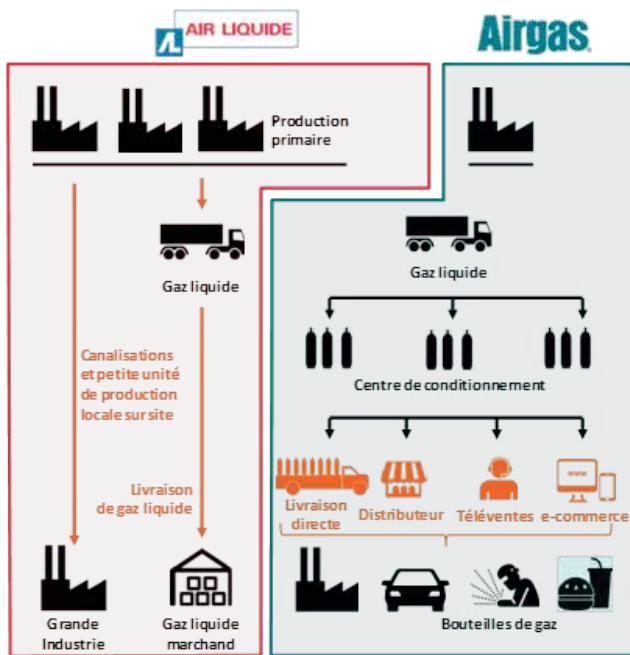
Le rapprochement d'Air Liquide et d'Airgas permet d'associer deux activités très complémentaires. Le nouvel ensemble propose à ses clients, tant en Amérique du Nord que dans le reste du monde, des produits et services à plus grande valeur ajoutée et encore plus innovants.

Aux États-Unis, Air Liquide est essentiellement présent en amont dans la production, que ce soit en Grande Industrie (plus de 23 000 tonnes par jour de capacités de production d'oxygène, plus de 3 500 kilomètres/2 200 miles de canalisations principalement le long de la côte du golfe du Mexique), ou en Industriel Marchand pour les gaz liquides. Air Liquide sert également les clients dans les activités Électronique et Santé (fourniture de Gaz médicaux pour les hôpitaux, pas de présence dans la santé à domicile). Alors qu'Air Liquide fournit en gaz et services les clients de grande taille et de taille moyenne, Airgas est principalement présent dans la distribution aval avec 300 sites de conditionnement de bouteilles et 900 points de vente assurant les livraisons directes de gaz conditionnés ; les ventes sont également réalisées à travers une plateforme téléphonique et un réseau d'e-commerce, et les livraisons sont effectuées sous 24h à partir d'entrepôts nationaux.

La mise en commun de ces positions amont et aval sur le marché permettra au nouveau Groupe de proposer à ses clients une offre complète.

Cette présence sur toute la chaîne de distribution permet de générer des synergies et d'améliorer le service au client. Le chiffre d'affaires aux États-Unis du nouvel ensemble sera d'environ 8 milliards de dollars américains.

Aux États-Unis, le Groupe pourra s'appuyer sur la solide expérience opérationnelle d'Air Liquide et bénéficiera de la vaste couverture géographique d'Airgas au service de plus d'un million de clients. Il profitera également des plateformes innovantes d'échanges avec les clients, notamment d'e-commerce et de ventes par téléphone. Ainsi, il pourra assurer un meilleur service à ses clients à travers le réseau de distribution multicanal le plus avancé des États-Unis. Il pourra également proposer une offre produits plus compétitive grâce à la complémentarité du modèle intégré amont-aval, exposé dans le graphique ci-dessous.



Le Groupe poursuivra la mise en œuvre d'une stratégie d'innovation, associant expertise scientifique, technologie de pointe et connaissance approfondie des besoins des clients, pour mettre sur le marché des nouveaux produits et services. Cette stratégie permettra également d'améliorer les offres existantes et d'ouvrir de nouveaux marchés, en particulier en s'appuyant sur les technologies digitales.

En associant les capacités d'innovation d'Air Liquide et d'Airgas, des canaux de distribution intégrés et un portefeuille de clients répartis dans le monde entier, le nouveau Groupe bénéficie d'une plateforme unique pour réaliser à moyen terme une croissance significative.

CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

L'acquisition d'Airgas par Air Liquide est fortement créatrice de valeur pour les actionnaires.

Air Liquide a déjà démontré par le passé sa capacité à réaliser des acquisitions très significatives et à les intégrer : par exemple, Big Three aux États-Unis, ou encore Messer et Lurgi en Allemagne.

La transaction devrait être relative dès 2016.

Air Liquide prévoit de réaliser plus de 300 millions de dollars américains de synergies (synergies de coûts et de volume, gains d'efficacité) avant impôt, dans les deux à trois ans pour la majorité d'entre elles.

Les efficacités et les synergies de coût provenant de l'optimisation de l'approvisionnement, d'un meilleur chargement des usines d'Air Liquide et d'Airgas, d'efficacités logistiques et de réorganisations, représentent plus de 70 % du montant total des synergies. Les synergies liées à de nouveaux volumes résultent de ventes croisées entre les deux portefeuilles de clients et à partir des différentes offres de gaz et services permettant ainsi l'extension de la base de clients. Ces synergies de volumes proviennent également du déploiement des offres innovantes d'Air Liquide à travers les différents canaux de distribution d'Airgas. La totalité de ces synergies de volumes devrait être réalisée au cours des quatre prochaines années et représentera environ 30 % du montant total des synergies.

Air Liquide est convaincu que le nouvel ensemble va créer de la valeur dans la durée, grâce à la plateforme de distribution d'Airgas et au déploiement des technologies avancées d'Air Liquide, notamment dans les domaines des bouteilles connectées et de l'énergie hydrogène. Il s'agit également de dupliquer l'offre d'Airgas dans d'autres pays. Ces synergies stratégiques supplémentaires ne sont pas incluses dans les 300 millions de dollars américains de synergies annoncées.

FINANCEMENT

Le Groupe a pour objectif de conserver un rating long terme minimum de catégorie « A » des agences de notation Standard & Poor's et Moody's. Suite à l'acquisition d'Airgas, et comme cela avait été anticipé, le rating long terme d'Air Liquide a été dégradé de deux crans de « A+ » à « A- » par Standard & Poor's. Air Liquide a contracté un prêt relais pour la transaction, équivalant à la valeur des titres et de la dette d'Airgas à la clôture de la transaction, soit 11,6 milliards de dollars américains. Le prêt relais a été partiellement refinancé par une émission obligataire en euros de 3 milliards, intervenue en juin 2016. Le refinancement sera poursuivi par une augmentation de capital de L'Air Liquide S.A., pour un montant compris entre 3,0 et 3,5 milliards d'euros et par une émission d'obligations en dollars américains pour 4 à 5 milliards de dollars américains, en septembre ou octobre 2016 sous réserve des conditions de marché.

UN LEADERSHIP MONDIAL

L'acquisition d'Airgas entraîne une augmentation du chiffre d'affaires Gaz & Services du groupe Air Liquide d'environ + 30 % et renforce la position de leader mondial du Groupe. Avec cette acquisition, le Groupe devient leader en Amérique du Nord, ce qui complète ses positions de numéro un en Europe, en Asie-Pacifique et en Afrique/Moyen-Orient. Air Liquide est ainsi numéro un mondial dans les activités Grande Industrie, Industriel Marchand et Électronique.

IDÉALEMENT POSITIONNÉ POUR LE FUTUR

Cette opération est une acquisition majeure. Elle assure à Air Liquide une présence largement renforcée sur le marché américain, et positionne idéalement le Groupe pour générer sa croissance future. Air Liquide renforcera son développement en capitalisant sur la couverture géographique d'Airgas pour accélérer le déploiement de ses technologies sur le marché américain.

Le marché des gaz aux États-Unis est attractif car c'est le plus grand marché des gaz industriels dans le monde. C'est aussi celui qui présente la plus forte croissance parmi les économies avancées. La croissance moyen terme attendue pour le marché américain correspond à 20-25 % de la croissance du marché mondial. Le marché américain bénéficie de forces structurelles de l'économie américaine sur le long terme, notamment des prix du gaz naturel et de l'énergie compétitifs qui stimulent l'investissement et la production industrielle. Le marché américain est un marché clé pour la croissance globale et l'innovation du fait du développement d'une conscience environnementale de plus en plus forte, de tendances sociétales telles que la santé ou le vieillissement de la population ou encore d'un environnement fortement marqué par la technologie et l'innovation.

La moitié du marché des gaz conditionnés aux États-Unis étant constituée de producteurs indépendants, la fragmentation du marché présente des opportunités de croissance supplémentaire d'autant plus qu'Airgas comme Air Liquide ont une grande expérience dans l'intégration de petites entreprises.

Cette acquisition permettra de déployer l'innovation d'Air Liquide aux États-Unis et aussi de répliquer le succès d'Airgas en termes de produits et de modèle économique en dehors des États-Unis.

La mise en commun des forces des deux sociétés favorisera le développement d'offres innovantes et digitales apportant de la valeur ainsi que de nouveaux services aux clients de gaz conditionnés dans le monde.

En conclusion, Air Liquide est convaincu que cette transaction permet de créer une combinaison unique d'activités en Amérique du Nord, renforçant significativement sa capacité à se développer dans la région et au-delà. Le nouveau Groupe confirme le leadership mondial d'Air Liquide dans les gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé.

➤ STRATÉGIE ET PERSPECTIVES 2016-2020

Le précédent programme stratégique du Groupe, dénommé ALMA™, s'est terminé fin 2015. À l'occasion de sa Journée Investisseurs (Capital Markets Day) du 6 juillet 2016, Air Liquide a présenté sa vision de l'évolution de ses marchés, sa stratégie, ses perspectives de croissance et son nouveau programme d'entreprise NEOS qui marque une nouvelle étape dans le développement du Groupe.

Le Groupe a pris une nouvelle dimension à la suite de l'acquisition d'Airgas et entre ainsi dans une nouvelle phase de son développement. La stratégie pour une croissance rentable dans la durée est celle d'une transformation centrée sur le client. Elle s'appuiera sur l'excellence opérationnelle et la qualité des investissements, de même que sur l'innovation ouverte et l'organisation en réseau déjà mise en place par le Groupe à l'échelle mondiale. L'ambition d'Air Liquide est donc d'être le leader de son industrie, d'être performant sur le long terme et de contribuer à un monde plus durable.

Grâce à des fondamentaux solides et à un modèle de développement et de gestion rigoureux, le Groupe est bien positionné pour être performant dans différents types d'environnements économiques, et tirer parti des tendances de fond et de long terme que sont la transition énergétique et environnementale, l'évolution du monde de la santé et la transformation numérique.

Ainsi, Air Liquide est confiant dans sa capacité et celle de ses 68 000 collaborateurs à mettre en œuvre NEOS, le nouveau programme d'entreprise du Groupe pour la période 2016-2020, et à créer collectivement, notamment grâce au numérique, toujours plus de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

L'environnement économique est marqué par une croissance mondiale modérée et par des changements profonds liés aux avancées scientifiques et technologiques, aux nouveaux usages et modes de consommation impactant les besoins des clients du Groupe.

Ainsi, Air Liquide a identifié trois grandes tendances de long terme qui sont des sources de croissance pour toutes ses activités. Il s'agit de la transition énergétique et environnementale, de l'évolution du monde de la santé et de la transformation numérique. Cette dernière touche à la fois les modes de collaboration, la gestion des actifs et la sphère transactionnelle.

Pour répondre à ces grands enjeux et à cette nouvelle dynamique de marché, Air Liquide peut s'appuyer sur ses positions de leader dans les grands bassins industriels mondiaux, ses technologies propriétaires, sa capacité d'innovation, ses solutions et services,

son excellence opérationnelle, ainsi que sur son organisation fonctionnant en réseau.

Dans ce contexte, la voie prépondérante de croissance passera par l'innovation en s'appuyant sur les grandes tendances identifiées, en sus de la croissance externe. Cette innovation au service des clients, inscrite dans un écosystème ouvert, est centrée sur les usages et soutenue par les technologies.

Avec l'acquisition d'Airgas aux États-Unis, finalisée en mai 2016, le Groupe a changé de dimension avec des ventes Gaz & Services augmentées de + 30 %. De même, il a renforcé son leadership mondial en équilibrant ses positions européenne et américaine. L'acquisition d'Airgas positionne Air Liquide de façon optimale aux États-Unis, le plus grand marché mondial des gaz industriels qui est aussi en pointe en matière d'innovation et de numérique. Grâce à son réseau de distribution multi-canal aux États-Unis, Airgas bénéficie d'une grande proximité avec ses clients et de l'offre e-commerce la plus complète et la plus innovante.

Compte tenu de ces éléments, Air Liquide vise, dans le cadre de son programme NEOS pour la période 2016-2020, une croissance de son chiffre d'affaires en moyenne annualisée de + 6 % à + 8 %, incluant en 2017 un effet de périmètre lié à la consolidation d'Airgas qui correspond à + 2 % dans la croissance en moyenne annualisée. Le Groupe entend également générer des gains d'efficacité substantiels récurrents de plus de 300 millions d'euros en moyenne par an, à partir de 2017, auxquels s'ajoutent les synergies d'Airgas d'un montant total supérieur à 300 millions de dollars américains. Le Groupe vise une rentabilité des capitaux employés (ROCE) supérieure à 10 % dans cinq à six ans. Enfin, le maintien de sa notation long terme dans la catégorie « A », grâce à un bilan solide, reste une priorité.

En ce qui concerne la responsabilité, qui est au cœur de son ambition avec la performance, le Groupe va renforcer ses actions visant à améliorer l'environnement et la santé par la qualité de l'air et va poursuivre un dialogue actif avec l'ensemble de ses parties prenantes pour contribuer à un monde plus durable.

Dans le cadre de l'organisation du Groupe, l'équipe dirigeante répartie entre la Base (Paris) et les pôles (Houston, Francfort, Shanghai et Dubai), et les responsables de clusters (groupes de pays ou entités) basés dans les différentes régions travailleront de manière collaborative en réseau pour mettre en œuvre NEOS et atteindre les objectifs fixés pour la période 2016-2020.

Avec NEOS, le Groupe sera en mesure d'assurer une performance dans la durée, sera plus connecté à ses parties prenantes et plus innovant.

➤ INNOVATION

L'innovation est et reste un des piliers de la stratégie du Groupe. La voie prépondérante de la croissance passera par l'innovation en s'appuyant sur les grandes tendances identifiées, en sus de la croissance externe.

« Innovant » est ainsi une des trois lignes directrices des initiatives menées par le Groupe dans le cadre du programme d'entreprise NEOS. Air Liquide entend être encore plus innovant tant dans son cœur de métier que dans les nouveaux territoires. Il s'agit :

- de continuer à améliorer l'expérience client, renforcer la compétitivité et créer des offres pour protéger la vie et l'environnement ;
- de transformer les idées en nouveaux produits, en nouvelles offres, technologies, business models centrés sur le client ;
- d'exploiter tout le potentiel du digital.

Pour mieux prendre en compte les tendances et changements sociétaux (transition énergétique et environnementale, évolution du monde de la santé et transformation numérique) qui se traduisent par l'apparition de nouveaux usages, la démarche d'innovation d'Air Liquide s'adapte.

La démarche d'innovation du Groupe s'appuie sur :

- la science, avec une focalisation sur la connaissance des Petites Molécules Essentielles (oxygène, hydrogène, azote, CO₂...) qui constituent le territoire scientifique du Groupe – c'est le rôle notamment de la R&D ;
- les technologies qui font la force du Groupe et permettent de mettre la science sur le marché, grâce aux équipes R&D, Ingénierie & Construction et aux centres d'expertise ;
- l'expérience client, développée par les équipes des Branches d'activité mondiale, de la Transformation Numérique et du i-Lab, avec l'ambition d'être Leader en expérience client ;
- l'incubation de nouvelles activités, dans le domaine de la transition énergétique et dans le secteur maritime, grâce à l'activité Marchés globaux & Technologies, pour accélérer le développement des offres du Groupe dans ces nouveaux marchés.

L'ensemble des équipes R&D, Propriété Intellectuelle, Développement technologique de l'Ingénierie & Construction, centres d'expertise, Transformation numérique et Marchés globaux & Technologies sont rassemblées au sein du Pôle Innovation Digital Science & Technologies. Ce pôle transverse est piloté selon les mêmes règles de gouvernance que les autres pôles du Groupe.

L'acquisition d'Airgas permet au Groupe d'accélérer l'innovation dans l'expérience client, avec des offres encore plus adaptées aux usages des clients et patients, grâce à différents canaux de distribution. En termes d'innovation, les deux sociétés sont complémentaires : Air Liquide, historiquement focalisé sur l'excellence scientifique et technologique, dispose d'une capacité d'investissement pour incuber de nouvelles activités. Airgas, fort de son esprit entrepreneurial, apporte son expertise sur la mise en œuvre du parcours client. Au sein de la démarche Innovation, Airgas va permettre d'améliorer l'expérience client et sera un vecteur d'incubation des activités grâce à son exceptionnelle base de clients et à la densité de son réseau aux États-Unis.

Le Groupe s'appuie ainsi sur les équipes Innovation d'Airgas aux États-Unis, et en particulier sur :

- le centre de développement appliqué de Cheshire, Connecticut, qui imagine, développe et déploie des systèmes automatisés pour les sites de production et laboratoires, ainsi que les outils de suivi des procédés et installations ;
- le centre de Cleveland, Ohio : ces spécialistes des applications et des procédés industriels répondent aux besoins spécifiques des clients en matière d'applications des gaz, en concevant et fabriquant des solutions pour améliorer les procédés des industries et optimiser la gestion de leurs ressources ;
- l'équipe e-business, à Conshohocken, Pennsylvanie, qui développe et adapte en permanence le portail e-commerce d'Airgas et les offres en ligne de gaz et d'équipements connexes.

L'innovation ouverte, qui s'appuie sur la capacité d'Air Liquide à interagir avec les écosystèmes innovation (Paris-Saclay, Shanghai, Philadelphie...), est devenue une composante essentielle de l'innovation du Groupe. Ces nouveaux modèles d'innovation (innovation ouverte et en réseau) et le développement du digital conduisent à enrichir le portefeuille de brevets par des droits complémentaires : licences de technologies de tiers, copyright, designs... Airgas dispose d'un portefeuille de licences d'exploitation qui permet ainsi d'avoir accès à des technologies de tiers.

Grâce au développement de nombreuses collaborations des entités opérationnelles et des entités Innovation avec des clients, des partenaires scientifiques et instituts de technologies, des PME, des fournisseurs, des start-up, cette innovation ouverte permet d'explorer de nouvelles opportunités de croissance et d'accélérer la mise sur le marché des offres et technologies.

➤ RESPONSABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les renseignements concernant cette section sont décrits dans le Document de référence 2015. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation du Document de référence, exacts, sous réserve des mises à jour figurant ci-dessous.

Préalables à la stratégie de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, la sécurité demeure notre première responsabilité d'industriel avec comme objectif zéro accident sur chaque site, ainsi que le respect des Droits de l'Homme et celui de l'éthique des affaires.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, qui est suivie et validée par le Conseil d'Administration, Air Liquide agit de façon citoyenne pour préserver l'environnement et la santé publique, avec comme objectifs d'améliorer la qualité de l'air et de la vie et de lutter contre le réchauffement climatique. Cette démarche « Parce que l'air que nous respirons est essentiel » a été annoncée par Benoît Potier dans le dernier Rapport de Responsabilité et de Développement Durable 2015.

Dans le cadre de NEOS, le nouveau programme d'entreprise, la responsabilité reste au cœur de l'ambition du Groupe avec la performance. Air Liquide va renforcer ses actions visant à améliorer l'environnement et la santé par la qualité de l'air et va poursuivre un dialogue actif avec l'ensemble de ses parties prenantes pour contribuer à un monde plus durable.

Air Liquide va progressivement intégrer Airgas dans sa stratégie RSE en commençant par les aspects sécurité et transport, ce dernier ayant un impact important dans l'activité d'Airgas aux États-Unis. Par ailleurs, Airgas a développé une politique éthique, ainsi qu'une université d'entreprise.

➤ FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont décrits dans le Document de référence 2015. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation du Document de référence, exacts, sous réserve des facteurs de risques complémentaires figurant ci-dessous et de la mise à jour des risques financiers (risque de change, risque de taux et risque de contrepartie financière et de liquidité), figurant à la note 17 aux états financiers consolidés résumés, pour tenir compte de l'impact de l'acquisition d'Airgas.

La liste de ces risques n'est toutefois pas exhaustive et d'autres risques, inconnus à la date du présent document, pourraient survenir et avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

Risques liés à l'acquisition d'Airgas

RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT

Air Liquide a financé l'acquisition d'Airgas avec un prêt relais d'un montant de 12,0 milliards de dollars américains arrivant à échéance en décembre 2016 (et qui pourrait être prolongé jusqu'à décembre 2017, sous réserve de certaines conditions usuelles). Ce prêt relais (qui a été utilisé à hauteur de 11,6 milliards de dollars américains par Air Liquide Finance en tant qu'emprunteur) a été en partie refinancé début juin 2016 grâce au produit d'émissions obligataires pour un montant de 3 milliards d'euros réalisées dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) d'Air Liquide, réduisant ainsi le montant utilisé du prêt relais de 11,6 à 8,35 milliards de dollars américains. Air Liquide a l'intention de poursuivre le refinancement de ce prêt relais notamment par le biais, d'une part, d'émissions obligataires libellées en dollars américains et, d'autre part, d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Les dispositions financières prises dans le cadre de l'acquisition pourraient avoir des conséquences significatives. La capacité d'Air Liquide à refinancer son prêt relais dépendra des conditions de marché. Des conditions de marché défavorables pourraient accroître les frais financiers d'Air Liquide au-delà de ce qui avait été initialement anticipé. Si Air Liquide ne parvenait pas à obtenir un refinancement ou à l'obtenir dans des conditions satisfaisantes ou en cas de hausse des coûts de financement, les profits, les flux de trésorerie, la liquidité, la situation financière et la notation de crédit d'Air Liquide pourraient s'en trouver affectés de manière significative. En particulier, si Air Liquide se trouvait dans l'incapacité de réaliser l'augmentation de capital prévue, la Société pourrait être dans l'obligation de recourir à davantage de dette dans le but de refinancer le prêt relais, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter son endettement global et son ratio dette/fonds propres.

Suite à l'acquisition, le passif consolidé d'Air Liquide comprend également la dette existante d'Airgas, d'un montant de 1,88 milliard de dollars américains au 23 mai 2016 qui n'a pas été refinancée (incluant des titres de dette senior à long terme pour un montant total de 1,55 milliard de dollars américains). L'Air Liquide S.A. a octroyé une garantie portant sur les titres de dette senior existants d'Airgas.

En raison du niveau d'endettement accru découlant de l'acquisition, le groupe Air Liquide pourrait se trouver dans l'obligation de consacrer une partie plus importante des flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles au service de la dette, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables pour Air Liquide.

RISQUES CONCERNANT LES NOTATIONS FINANCIÈRES

Les coûts d'emprunts d'Air Liquide et l'accès aux marchés de la dette dépendent dans une certaine mesure des notations de crédit attribuées par les agences de notation. Comme cela avait été anticipé, à la suite de l'acquisition, la notation de la dette à long terme de L'Air Liquide S.A. a été dégradée de deux crans par S&P (passant de « A+ » à « A- »). Dans le même temps, elle a reçu sa première notation long-terme de Moody's (« A3 »). La notation des titres de dette senior d'Airgas a par ailleurs été revue à la hausse par S&P (passant de « BBB » à « A- ») et par Moody's (passant de « Baa2 » à « A3 ») à la suite de l'octroi d'une garantie par L'Air Liquide S.A. Malgré la perspective stable associée à chacune de ces notations, il est possible que les agences de notation dégradent leurs notations en dessous de leurs niveaux actuels, pouvant entraîner à son tour une dégradation de la notation des titres de dette senior d'Airgas, si l'intégration d'Airgas ne générait pas les synergies escomptées, si la composante de capitaux propres du financement de l'acquisition était plus faible que prévu, si le niveau d'endettement d'Air Liquide devait augmenter davantage que prévu ou pour d'autres raisons liées au crédit. Toute dégradation d'une notation de crédit pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité d'Air Liquide à financer ses activités en cours et à refinancer sa dette, augmenter les frais financiers d'Air Liquide et détériorer sa situation financière.

RISQUES DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES SUITE À L'ACQUISITION

En dehors de l'évolution attendue des effectifs d'Airgas, incluant les départs prévus indépendamment de l'acquisition (tels que des mouvements ou départs à la retraite), Air Liquide pourrait avoir des difficultés à conserver certains de ses employés clés ou ceux d'Airgas en raison d'incertitudes ou d'insatisfaction quant à leurs nouvelles fonctions au sein de l'organisation intégrée résultant de l'acquisition. Dans le cadre du processus d'intégration, Air Liquide devra traiter des problématiques inhérentes à la gestion et à l'intégration d'un plus grand nombre d'employés ayant des parcours, des profils, des structures de rémunérations et des cultures distincts, ce qui pourrait perturber sa capacité à gérer ses activités comme prévu. Le groupe Air Liquide prévoit de déployer des programmes de fidélisation destinés aux employés clés identifiés.

RISQUES CONCERNANT LES SYNERGIES ET AUTRES BÉNÉFICES ATTENDUS

Air Liquide et Airgas sont deux entreprises de taille importante qui ont fonctionné de manière indépendante, avec des activités géographiquement dispersées, des cultures d'entreprises et des clientèles différentes ; elles disposent toutes deux d'une solide expérience dans l'acquisition d'autres entités et la réalisation des bénéfices qui en découlent grâce à des processus d'intégration efficaces.

Le processus d'intégration d'Airgas comporte des incertitudes et des coûts qui lui sont inhérents. Les synergies et autres bénéfices attendus de l'acquisition (notamment des opportunités de croissance, des économies de coûts, une augmentation du chiffre d'affaires et des profits) pourraient ne pas se concrétiser comme prévu si Air Liquide n'était pas en mesure de faire adopter ses produits par la clientèle existante d'Airgas et vice versa, ou de mener à bien l'intégration des systèmes d'information et des processus opérationnels, ou du fait de contraintes juridiques ou réglementaires ou du fait d'une réaction négative de clients ou de fournisseurs suite à l'acquisition.

La finalisation de l'acquisition a nécessité, et l'intégration réussie d'Airgas nécessitera, une implication forte des équipes de Direction, ce qui pourrait affecter leur capacité à diriger leurs activités de manière efficace pendant la période d'intégration, et ce même si des équipes dédiées ont été mises en place pour gérer ce processus.

Même si les synergies estimées et les autres bénéfices escomptés de l'acquisition sont significatifs, tout échec, retard important ou coûts inattendus dans le processus d'intégration pourraient avoir un impact défavorable sur la situation opérationnelle et financière d'Air Liquide.

RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX DE DUE DILIGENCE

Air Liquide a effectué des travaux de due diligence dans le but d'identifier les éléments pertinents relatifs à Airgas permettant d'évaluer l'acquisition (y compris la détermination du prix d'acquisition) ainsi que pour élaborer une stratégie opérationnelle. Il se peut toutefois que les informations fournies à Air Liquide et ses conseillers au cours de ces travaux aient été incomplètes, inadaptées ou inexactes. Si les travaux de due diligence n'ont pas permis d'identifier correctement certains problèmes ou des passifs importants au sein d'Airgas, ou si Air Liquide n'a pas correctement évalué l'importance de certains risques, Air Liquide pourrait être exposé à d'importants passifs non divulgués de l'entreprise acquise et/ou constater par la suite des charges pour dépréciation ou autres pertes. Une telle situation pourrait conduire à une performance opérationnelle plus faible qu'anticipée à l'origine ou à des difficultés supplémentaires dans la mise en œuvre du plan d'intégration.

RISQUES RELATIFS AUX CLAUSES DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Airgas est partie à des joint ventures, accords de distribution, contrats d'approvisionnement, et est émetteur de titres de dette et d'autres instruments qui peuvent contenir des clauses de changement de contrôle ou des clauses similaires. Même si, dans le cadre de certains accords, les contreparties concernées d'Airgas ont accepté le changement de contrôle d'Airgas préalablement à la finalisation de l'acquisition, cette dernière pourrait entraîner la mise en œuvre (de manière effective ou alléguée) d'autres clauses de ce type, stipulant ou pouvant conduire à la résiliation anticipée des accords en question ou entraîner d'autres conséquences pouvant avoir un impact défavorable significatif sur la situation opérationnelle ou financière d'Air Liquide.

RISQUES CONCERNANT LES FRAIS DE TRANSACTION

Air Liquide et Airgas ont encouru et vont continuer d'encourir des frais de transaction significatifs et d'autres coûts associés à l'acquisition. Ces frais et coûts comprennent des frais et dépenses de financement, de conseils financiers, juridiques et comptables. Des coûts supplémentaires non anticipés pourraient être encourus dans le cadre de l'acquisition.

RISQUES DE CHANGE CONSÉCUTIFS À L'ACQUISITION

Air Liquide présente ses états financiers en euros. Bien qu'Air Liquide détienne déjà une partie significative de ses actifs et revenus libellés en devises autres que l'euro préalablement à l'acquisition, l'exposition à des devises étrangères, particulièrement au dollar américain, augmentera suite à l'acquisition en raison des actifs et revenus significatifs d'Airgas aux États-Unis. En outre, Air Liquide fait l'objet d'une exposition accrue au taux de change du dollar américain en raison de la dette existante d'Airgas et de la dette libellée en dollar américain contractée dans le cadre du prêt relais destiné à financer l'acquisition (lequel prêt sera partiellement refinancé par une émission d'obligations en dollars américains). L'acquisition entraînera également une augmentation de l'exposition générale d'Air Liquide au risque de change, comme en témoignent les états financiers consolidés du Groupe, dans la mesure où une part plus importante du chiffre d'affaires, des coûts, des actifs et du passif du groupe Air Liquide sera libellée en dollars américains. En conséquence, les fluctuations significatives de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain auront un impact plus important sur les résultats publiés du groupe Air Liquide qu'avant l'acquisition.

RISQUES CONCERNANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA NON AUDITÉES

Le présent document contient des informations financières consolidées pro forma non auditées pour refléter l'acquisition d'Airgas et les opérations de financement associées, comme si elles avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2015. Les informations financières consolidées pro forma non auditées sont fondées sur des estimations préliminaires et des hypothèses qu'Air Liquide juge raisonnables et ne sont fournies qu'à des fins d'illustration. Les résultats historiques des activités et autres informations financières relatives à Airgas ont été publiés en dollars américains conformément aux normes comptables généralement acceptées aux États-Unis (U.S. GAAP) et ne sont pas nécessairement représentatifs de la contribution des opérations d'Airgas à Air Liquide, dont la comptabilité est établie en euros et conformément aux normes IFRS. Les

estimations et hypothèses utilisées pour établir les informations financières consolidées pro forma non auditées exposées dans le présent document peuvent différer sensiblement des résultats actuels ou futurs du Groupe. En conséquence, les informations financières consolidées pro forma non auditées incluses dans le présent document n'ont pas pour vocation d'indiquer les résultats qui auraient été effectivement atteints en cas de finalisation des transactions à la date supposée ou sur les périodes présentées, ou qui pourraient être enregistrés à l'avenir ; par ailleurs, les informations financières consolidées pro forma non auditées ne font suite à aucun événement autre que les événements évoqués dans les informations financières consolidées pro forma non auditées et les notes annexes. Il en résulte qu'il convient de ne pas se fonder outre mesure sur les informations financières consolidées pro forma non auditées exposées dans le présent document. Voir « *Information financière pro forma consolidée non auditée* ».

PERFORMANCE DU 1^{ER} SEMESTRE 2016

Ce semestre est marqué par la finalisation de l'acquisition d'Airgas et le début de sa contribution à la performance du Groupe. Le chiffre d'affaires du Groupe au 1^{er} semestre 2016 s'établit à 8 295 millions d'euros, intégrant 511 millions d'euros de ventes d'Airgas consolidées à partir du 23 mai 2016 (date de la clôture de l'acquisition). Le chiffre d'affaires est en hausse de + 2,2 % en variation publiée et de + 8,0 % hors effet de change et d'énergie par rapport au 1^{er} semestre 2015 ; en variation comparable, la croissance est de + 1,7 %. Le chiffre d'affaires Gaz & Services s'établit à 7 618 millions d'euros, en croissance de + 4,3 % en variation publiée et de + 10,6 % hors effet de change et d'énergie ; en variation comparable, la progression est de + 3,6 %. Le semestre est marqué par une bonne tenue des ventes, notamment dans l'activité Électronique qui reste dynamique, en Grande Industrie et en Santé. Toutes les géographies progressent à données comparables dans un contexte de croissance mondiale modérée et d'une légère amélioration de la demande dans l'industrie depuis le début de l'année.

Les efforts continus sur les coûts permettent de réaliser 143 millions d'euros d'efficacités, en ligne avec les objectifs. À ces gains d'efficacité récurrents s'ajouteront au 2nd semestre 2016 les premiers bénéfices des synergies d'Airgas. La marge opérationnelle Gaz & Services, hors intégration d'Airgas, ressort à 19,6 % par rapport à 19,4 % au 1^{er} semestre 2015, soutenue notamment par des prix de l'énergie bas. Le résultat net – part du Groupe s'établit à 811 millions d'euros. Il intègre 92 millions d'euros avant impôt de coûts exceptionnels liés à l'acquisition d'Airgas. Une fois que les cessions prévues, actuellement en cours d'approbation par la FTC, seront finalisées, ce qui est attendu pour le 2nd semestre 2016, les plus values correspondantes compenseront l'ensemble des coûts exceptionnels de l'année liés à l'opération Airgas. Le résultat net – part du Groupe est en croissance comparable de + 1,1 %, en ligne avec les perspectives annoncées en début d'année.

La capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement atteint 1 575 millions d'euros, un niveau historiquement élevé. Le flux net de trésorerie après variation du besoin en fonds de roulement (et autres éléments) est particulièrement robuste et progresse de + 23,6 % par rapport au 1^{er} semestre 2015.

Le portefeuille d'opportunités d'investissement à 12 mois s'établit à 2,2 milliards d'euros à fin juin 2016. Les décisions d'investissement atteignent 1,0 milliard d'euros. Les investissements en cours d'exécution représentent 2,1 milliards d'euros et devraient apporter une contribution future aux ventes annuelles d'environ 0,9 milliard d'euros, après montée en puissance complète.

Chiffres clés du 1^{er} semestre 2016

(en millions d'euros)	S1 2015	S1 2016	Variation 2016/2015 publiée	Variation 2016/2015 avec Airgas, hors change et hors énergie	Variation 2016/2015 comparable ^(a)
Chiffre d'affaires total	8 115	8 295	+ 2,2 %	+ 8,0 %	+ 1,7 %
Dont Gaz & Services	7 302	7 618	+ 4,3 %	+ 10,6 %	+ 3,6 %
Résultat opérationnel courant	1 409	1 382	- 1,9 %	+ 0,4 %	- 4,2 %
Résultat opérationnel courant (en % du chiffre d'affaires)	17,4 %	16,7 %	- 70 pbs		-
Autres produits et charges opérationnels non courants	(6,4)	(89,3)			
Résultat net – part du Groupe	849	811	- 4,6 %	- 2,5 %	+ 1,1 %
Bénéfice net par action (en euros)	2,48	2,36	- 4,8 %		
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles ^(b)	965	1 193	+ 23,6 %		-
Paiements nets sur investissements ^(c)	1 188	13 105	-		-
Endettement net	7 927	19 860	-		-
Ratio d'endettement net sur fonds propres ^(d)	59 %	151 %	-		-
Rentabilité des capitaux employés après impôts – ROCE	10,8 %	8,3 % ^(e)	-		-

(a) Hors effets de gaz naturel, d'électricité, de taux de change et hors Airgas.

(b) Capacité d'autofinancement après variation du besoin en fonds de roulement et autres éléments.

(c) Incluant les transactions avec les actionnaires minoritaires.

(d) Ajusté de l'étalement du dividende payé au 1^{er} semestre sur toute l'année.

(e) Rentabilité des capitaux employés après impôts : ((résultat net après impôts et avant déduction des intérêts minoritaires - coûts de l'endettement financier net après impôts) sur le 2nd semestre 2015 et le 1^{er} semestre 2016)/((capitaux propres + intérêts minoritaires + endettement net) moyens entre juin 2015, décembre 2015 et juin 2016).

Faits marquants du 1^{er} semestre 2016

UNE ACQUISITION MAJEURE

Le 23 mai 2016, Air Liquide a annoncé la **finalisation de l'acquisition de la société américaine Airgas**. Au niveau mondial, les activités combinées du Groupe incluant Airgas généreront un chiffre d'affaires annuel de plus de 20 milliards d'euros.

- Le **schéma d'intégration** des deux organisations progresse : les Branches d'activité Grande Industrie et Électronique aux États-Unis seront supervisées depuis le site de Houston au Texas, les Branches d'activité Industriel Marchand et Santé depuis le site de Radnor en Pennsylvanie.
- Les **synergies**, chiffrées à **plus de 300 millions de dollars américains**, sont confirmées. Pour environ 70 %, il s'agit d'optimisations identifiées en production et en logistique, et de l'alignement des processus administratifs. Pour environ 30 %, les synergies de ventes correspondent au déploiement des offres Air Liquide à travers le réseau Airgas et des offres Airgas au Canada et au Mexique. Elles incluent aussi l'accélération des ventes de gaz de l'air et d'hélium en s'appuyant sur les capacités de production d'Air Liquide.
- Air Liquide a obtenu un prêt relais pour l'opération, et le plan de refinancement de l'acquisition intègre une augmentation de capital de 3 à 3,5 milliards d'euros, ainsi qu'un mix d'obligations à long terme en dollars américains et en euros.

La première étape de ce refinancement a été réalisée avec succès. Le 6 juin 2016, Air Liquide a annoncé une **émission obligatoire de 3 milliards d'euros à un taux moyen pondéré de 0,65 %**. Cette opération a permis d'émettre plusieurs tranches obligataires de 2 à 12 ans, avec une durée moyenne pondérée de 7,3 ans. Les 3 milliards d'euros levés permettent au Groupe de refinancer une partie du prêt relais de 12 milliards de dollars américains, et de continuer de financer de manière durable sa croissance à long terme.

Air Liquide prévoit de **réaliser une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en septembre/octobre 2016**, en fonction des conditions de marché. Une **émission obligatoire en dollars américains** sera réalisée après l'augmentation de capital.

- Conformément au **processus de désinvestissement** décrit dans le communiqué de presse de l'Autorité américaine de la concurrence (FTC) du 13 mai 2016, un **accord a été conclu avec Matheson Tri-Gas, Inc.** (« Matheson »), une filiale de Taiyo Nippon Sanso Corporation (Tokyo, Japon), portant sur la vente d'une partie des actifs situés aux États-Unis.

Par ailleurs, Air Liquide a également signé un accord de vente de deux de ses unités dans l'Iowa qui produisent du dioxyde de carbone liquide et de la glace sèche, et qui correspondent aux actifs restants dont la FTC a exigé la vente dans le cadre de l'acquisition d'Airgas par Air Liquide.

Les désinvestissements prévus sont en ligne avec ce qu'Air Liquide avait envisagé avant l'opération. Ils viendront réduire les ventes annuelles de l'ensemble consolidé **d'environ 270 millions de dollars américains**. L'opération avec Matheson et la vente des unités basées dans l'Iowa demeurent soumises à l'approbation finale de la FTC et devraient être conclues au cours du 3^e trimestre 2016.

LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'ENTREPRISE 2016-2020 : NEOS

Le Groupe a pris une nouvelle dimension à la suite de l'acquisition d'Airgas et entre ainsi dans une nouvelle phase de son développement. Sa stratégie est celle d'**une transformation centrée sur le client** permettant d'assurer une croissance rentable dans la durée. Elle s'appuie sur l'excellence opérationnelle et la qualité des investissements, de même que sur l'innovation ouverte et l'organisation en réseau déjà mise en place par le Groupe à l'échelle mondiale. L'ambition d'Air Liquide est d'être le leader de son industrie, d'être performant sur le long terme et de contribuer à un monde plus durable.

Air Liquide a identifié trois grandes tendances de long terme qui sont des sources de croissance pour toutes ses activités. Il s'agit de la transition énergétique et environnementale, de l'évolution du monde de la santé et de la transformation numérique.

Air Liquide vise, dans le cadre de son programme NEOS pour la période 2016-2020, une croissance de son chiffre d'affaires en moyenne annualisée de + 6 % à + 8 %, incluant en 2017 un effet de périmètre lié à la consolidation d'Airgas correspondant à + 2 % en moyenne annualisée. Le Groupe entend également générer des gains d'efficacité substantiels récurrents de plus de 300 millions d'euros en moyenne par an à partir de 2017, auxquels s'ajoutent les synergies liées à l'acquisition d'Airgas d'un montant total supérieur à 300 millions de dollars américains. Le Groupe vise une rentabilité des capitaux employés (ROCE) supérieure à 10 % dans cinq à six ans. Enfin, le maintien d'une notation long terme minimum de catégorie « A » (des agences de notation Standard & Poor's et Moody's), grâce à un bilan solide, reste une priorité.

En ce qui concerne la responsabilité, qui, comme la performance, est au cœur de son ambition, le Groupe va renforcer ses actions visant à améliorer l'environnement et la santé par la qualité de l'air et va poursuivre un dialogue actif avec l'ensemble de ses parties prenantes pour contribuer à un monde plus durable.

DÉVELOPPEMENTS INDUSTRIELS

En Grande Industrie :

- en **Chine**, Air Liquide a signé un nouveau contrat à long terme avec Xinneng Energy Company, filiale de **ENN Ecological Holdings Company (ENN)**. Selon les termes du nouveau contrat, Air Liquide investira plus de **60 millions d'euros** dans une unité de séparation des gaz de l'air (ASU) d'une capacité totale de 2 700 tonnes d'oxygène par jour. La mise en service est prévue pour le 2^e trimestre 2018 ;
- Air Liquide a également signé en **Chine** un nouveau contrat à long terme avec Maoming Petrochemical Co. (**MPCC**), filiale de China Petroleum & Chemical Corp. (Sinopec Corp.), une des plus grandes entreprises intégrées des secteurs de l'énergie et de la chimie du pays. Le contrat prévoit un investissement d'Air Liquide d'environ **40 millions d'euros** dans une nouvelle ASU de pointe, d'une capacité de 850 tonnes d'oxygène par jour. La mise en service de cette nouvelle ASU est prévue pour le 2^e trimestre 2017. Elle fournira des gaz industriels – oxygène et azote – à la nouvelle usine d'oxyde d'éthylène du client ainsi qu'à celle déjà existante. Le choix d'externaliser ses besoins en gaz industriels par MPCC illustre la confiance vis-à-vis d'Air Liquide à fournir des solutions innovantes et à garantir la sécurité des opérations.

En Industriel Marchand :

- Air Liquide a signé deux contrats pluriannuels d'une valeur globale de 20 millions d'euros pour la fourniture de **xénon de haute pureté** sur le marché des **satellites à propulsion électrique** : l'un avec Airbus Defence and Space, leader mondial des satellites électriques haute puissance, et l'autre avec Thales Alenia Space, leader des satellites flexibles très haut débit ;
- la filiale CRYO International du groupe Air Liquide spécialisée dans les solutions de logistique sous température contrôlée a acquis **PDP Couriers**, acteur majeur du **transport sur mesure de produits à forte valeur ajoutée pour les industries pharmaceutiques et biotechnologiques**. L'entreprise a généré un chiffre d'affaires d'environ 21 millions d'euros en 2015. Au fil des ans, PDP Couriers s'est fortement développé en Europe de l'Est, en Amérique latine et en Asie ;

- l'association d'Air Liquide avec la start-up américaine Solidia Technologies® (Solidia), a permis de fournir **un nouvel équipement d'injection de dioxyde de carbone (CO₂) destiné à la production du béton Solidia Concrete™**. Grâce au procédé breveté par Solidia, qui remplace l'eau par du CO₂ pour le durcissement du béton, cette nouvelle génération de ciment permet à l'ensemble de la chaîne industrielle de réduire jusqu'à 70 % l'empreinte environnementale du béton préfabriqué. Cette technologie de rupture abaisse le temps de durcissement à moins de 24 heures et réduit la consommation d'eau. En plus de capturer de grandes quantités de CO₂, la qualité du béton est nettement améliorée.

DÉVELOPPEMENTS DANS LA SANTÉ

Air Liquide a poursuivi sa stratégie de croissance externe dans la Santé. Le Groupe a ainsi annoncé l'acquisition par sa filiale Schülke, spécialisée dans l'hygiène et la désinfection hospitalière, de **Vic Pharma**, deuxième acteur indépendant du **marché de l'hygiène au Brésil**. Elle offre un large éventail de produits pour la désinfection des surfaces, instruments et dispositifs médicaux, et des solutions antiseptiques pour les traitements pré- ou post-opératoires. Présente essentiellement en milieu hospitalier et médical, l'entreprise a généré un chiffre d'affaires d'environ 8 millions d'euros en 2015.

NOUVEAUX PROJETS EN INNOVATION ET TECHNOLOGIES

Air Liquide a inauguré en Chine son nouveau Centre de Recherche et Technologies à Shanghai, le **Shanghai Research & Technology Center (SRTC)**. Ce nouveau centre réunira à terme 250 collaborateurs, incluant chercheurs, experts en applications clients, et équipes de développement commercial. Il deviendra un centre majeur pour l'innovation du Groupe dans la région Asie-Pacifique. Cette inauguration fait suite à la célébration du 20^e anniversaire du site d'Ingénierie & Construction à Hangzhou, dans la province du Zhejiang, et illustre ainsi l'engagement à long terme du Groupe en Chine.

Pour la première fois dans le secteur des gaz industriels, Air Liquide a reçu en France le label « vitrine technologique » de la part de l'association Alliance Industrie du Futur. Air Liquide va investir, en **Grande Industrie**, 20 millions d'euros d'ici 2017 dans un projet appelé « Connect ». Le Groupe créera en France un **centre d'opération et d'optimisation à distance** unique dans l'industrie des gaz industriels, capable de piloter et d'optimiser la production, l'efficacité énergétique et la fiabilité des sites Grande Industrie, ainsi que de mener des actions de maintenance prédictives.

Air Liquide a mis en service 12 unités de purification de biogaz au cours des 12 derniers mois en Europe et **triple ainsi sa capacité de purification de biogaz** sur le continent. Le Groupe a développé les technologies et le savoir-faire sur l'ensemble de la chaîne de valeur du biométhane : purification du biogaz en biométhane, injection dans le réseau de gaz naturel, liquéfaction, distribution pour les flottes de véhicules propres. La filière de purification et de valorisation du biogaz est une forme très prometteuse d'économie circulaire qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre et pourra alimenter les solutions pour le transport zéro émission de demain.

ALIAD, la filiale de capital risque du groupe Air Liquide s'est renforcé dans les industries du futur **avec quatre nouvelles prises de participation dans des start-up technologiques : Carmat, Inpria, Poly-Shape et Solidia Technologies**. Aliad a ainsi réalisé 25 investissements depuis sa création en 2013 pour un montant d'engagement de plus de 60 millions d'euros. La stratégie d'investissement d'Aliad cible les secteurs liés à la transition énergétique, la santé et la high tech, en cohérence avec la stratégie globale du Groupe.

Compte de résultat du 1^{er} semestre 2016

IMPACT DU CHANGE, DE L'ÉNERGIE ET DU PÉRIMÈTRE SIGNIFICATIF (VOIR P. 36 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015)

Au-delà de la comparaison des chiffres publiés, les informations financières sont fournies hors change, hors effet d'énergie (variation des prix du gaz naturel et de l'électricité) et hors effet de périmètre significatif. Au 1^{er} semestre 2016, la consolidation des données financières d'Airgas à partir du 23 mai correspond à un effet de périmètre significatif.

Les gaz pour l'industrie et la santé ne s'exportant que très peu, l'impact des variations monétaires sur les niveaux d'activité et de résultat est limité à la conversion des états financiers en euros des filiales situées en dehors de la zone Euro.

Par ailleurs, les variations de coût du gaz naturel et de l'électricité sont répercutées aux clients à travers des clauses d'indexation. Le gaz naturel est une matière première essentielle dans la production de l'hydrogène et pour le fonctionnement des unités de cogénération. La consommation d'électricité est importante pour les unités de séparation des gaz de l'air. Par exemple, lorsque le prix du gaz naturel varie, le prix de l'hydrogène ou de la vapeur pour le client varie en proportion, en fonction de ces clauses d'indexation.

(en millions d'euros)

	Groupe	Gaz & Services
Chiffre d'affaires S1 2016	8 295	7 618
Variation 2016/2015 publiée (en %)	+ 2,2 %	+ 4,3 %
Effet de change	- 199	- 190
Effet gaz naturel	- 202	- 202
Effet électricité	- 69	- 69
Variation 2016/2015 hors change et hors énergie (en %)	+ 8,0 %	+ 10,6 %
Effet de périmètre significatif : Airgas consolidé depuis le 23 mai 2016	+ 6,3 %	+ 7,0 %
Variation 2016/2015 comparable (en %)	+ 1,7 %	+ 3,6 %

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	S1 2015	S1 2016	Variation publiée 2016/2015	Variation 2016/2015 avec Airgas, hors change et hors énergie	Variation 2016/2015 comparable
Gaz & Services	7 302	7 618	+ 4,3 %	+ 10,6 %	+ 3,6 %
Ingénierie & Construction	383	254	- 33,5 %	- 31,6 %	- 31,6 %
Marchés globaux & Technologies	132	146	+ 10,4 %	+ 10,7 %	+ 10,7 %
Autres activités	298	277	- 7,0 %	- 6,6 %	- 6,6 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	8 115	8 295	+ 2,2 %	+ 8,0 %	+ 1,7 %

Groupe

Le **chiffre d'affaires du Groupe** au 1^{er} semestre 2016 atteint **8 295 millions d'euros**, soit une croissance publiée de + 2,2 % par rapport au 1^{er} semestre 2015, soutenue par la consolidation des ventes d'Airgas depuis le 23 mai 2016 mais pénalisée par un effet de change négatif de - 2,5 % et par l'impact défavorable de l'énergie (- 3,3 %). Hors change et hors énergie, elle s'établit à **+ 8,0 %**.

La croissance est de **+ 1,7 %** hors Airgas, hors change et hors énergie. Elle bénéficie d'une progression solide des ventes Gaz & Services mais est impactée par un faible niveau d'activité en Ingénierie & Construction.

Chiffre d'affaires trimestriel

(en millions d'euros)

	T1 2016	T2 2016
Gaz & Services	3 548	4 070
Ingénierie & Construction	124	130
Marchés globaux & Technologies	65	81
Autres activités	135	142
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	3 872	4 423
Variation 2016/2015 publiée	- 3,1 %	+ 7,3 %
Variation 2016/2015 avec Airgas, hors change et hors énergie	+ 2,4 %	+ 13,4 %
Variation 2016/2015 hors Airgas, hors change et hors énergie	+ 2,4 %	+ 1,0 %

Gaz & Services

Sauf mention contraire, les variations sur le chiffre d'affaires commentées ci-dessous sont toutes des variations à données comparables : hors effets de change, d'énergie (gaz naturel et électricité) et hors effet de consolidation d'Airgas.

Le chiffre d'affaires **Gaz & Services** atteint **7 618 millions d'euros**, soit une croissance publiée de + 4,3 % par rapport au premier semestre 2015. Elle bénéficie de la consolidation des ventes d'Airgas depuis le 23 mai 2016 mais est pénalisée par un effet de change négatif de - 2,6 % et par l'impact défavorable de l'énergie (- 3,7 %). La croissance avec Airgas, hors change et hors énergie s'établit à **+ 10,6 %**.

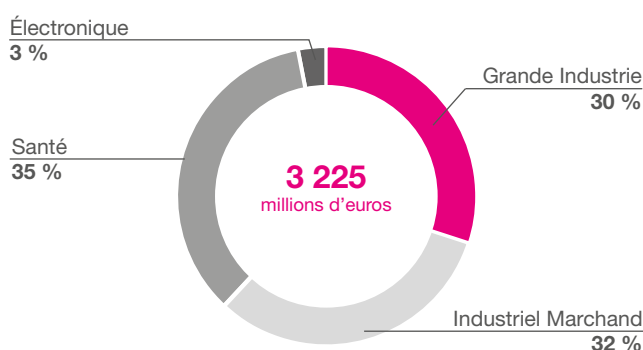
En excluant la contribution d'Airgas, hors change et hors énergie, la croissance comparable est de **+ 3,6 %**, soutenue par une progression des ventes solide en Grande Industrie, Électronique et Santé.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	S1 2015	S1 2016	Variation publiée 2016/2015	Variation 2016/2015 avec Airgas, hors change et hors énergie	Variation 2016/2015 comparable
Europe	3 366	3 225	- 4,2 %	+ 1,6 %	+ 1,6 %
Amériques	1 799	2 185	+ 21,4 %	+ 30,5 %	+ 2,1 %
Asie-Pacifique	1 892	1 920	+ 1,5 %	+ 6,4 %	+ 6,4 %
Moyen-Orient et Afrique	245	288	+ 17,7 %	+ 21,1 %	+ 21,1 %
GAZ & SERVICES	7 302	7 618	+ 4,3 %	+ 10,6 %	+ 3,6 %
Grande Industrie	2 565	2 388	- 6,9 %	+ 6,2 %	+ 6,2 %
Industriel Marchand	2 622	2 964	+ 13,0 %	+ 16,2 %	- 1,6 %
Santé	1 382	1 451	+ 5,0 %	+ 7,9 %	+ 4,8 %
Électronique	733	815	+ 11,2 %	+ 11,2 %	+ 11,2 %

Europe

Le chiffre d'affaires de la zone Europe s'établit à **3 225 millions d'euros**, en progression de **+ 1,6 %**, confirmant une reprise très progressive. L'activité Grande Industrie est impactée au 2^e trimestre par plusieurs arrêts pour maintenance temporaire d'unités de clients en France et au Benelux. Les ventes en Industriel Marchand sont en croissance sur le semestre, les évolutions par pays restant très contrastées. Les économies en développement continuent leur progression avec une croissance à deux chiffres.

Chiffre d'affaires S1 2016 Gaz & Services - Europe

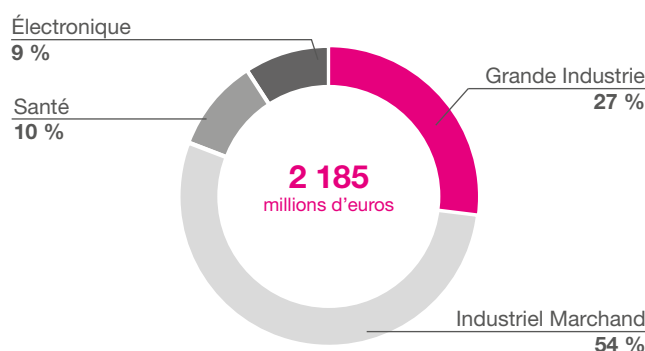


- Les ventes de la **Grande Industrie** augmentent de **+ 1,4 %** sur le semestre. Les volumes de gaz de l'air baissent en France et au Benelux au 2^e trimestre du fait d'arrêts temporaires pour maintenance de plusieurs clients ; ils sont en revanche en forte hausse en Allemagne pour des clients sidérurgiques. Les ventes en Europe de l'Est augmentent fortement, notamment en Turquie, en Pologne et en Russie.
- Le chiffre d'affaires de l'activité **Industriel Marchand** présente une croissance légèrement positive de **+ 0,7 %** sur le semestre, avec une augmentation de **+ 2,7 %** au 2^e trimestre. Les volumes d'oxygène et d'azote liquides sont en hausse de **+ 5,1 %** au 2^e trimestre. En revanche, les volumes de bouteilles sont en baisse dans un environnement conjoncturel difficile pour la construction. Les ventes sont en croissance pour les marchés Alimentaire & Pharmacie et Artisans & Réseaux, stables pour Automobile & Fabrication, mais en baisse pour Énergie & Matériaux et Technologie & Recherche. Dans les économies en développement, les ventes poursuivent leur croissance soutenue, plus particulièrement en Russie et en Pologne. En Europe, les effets prix sont négatifs sur le semestre à **- 0,7 %** dans un contexte de faible inflation et de baisse de prix pour les clients dont les contrats sont indexés sur l'énergie.
- La **Santé** poursuit son développement, avec une croissance des ventes de **+ 3,4 %**, inférieure à celle de 2015 du fait d'une contribution incrémentale plus faible des acquisitions. L'activité Santé à domicile progresse avec l'augmentation du nombre de patients et l'élargissement du portefeuille de thérapies traitées. L'activité Hygiène continue de se développer à **+ 19,0 %** soutenue par les acquisitions réalisées en 2015 et en 2016.

Amériques

Le chiffre d'affaires Gaz & Services de la zone Amériques s'établit à **2 185 millions d'euros**, en croissance de **+ 30,5 %** hors change et hors énergie ; elle est de **+ 2,1 %** en excluant la contribution d'Airgas. Les volumes et les ventes sont en forte croissance en Grande Industrie. L'activité Industriel Marchand est en retrait dans un environnement marqué par une faible activité manufacturière notamment en Amérique du Nord. Pour l'Amérique du Sud, les ventes poursuivent leur développement, notamment en Grande Industrie et en Santé.

Chiffre d'affaires S1 2016 Gaz & Services - Amériques



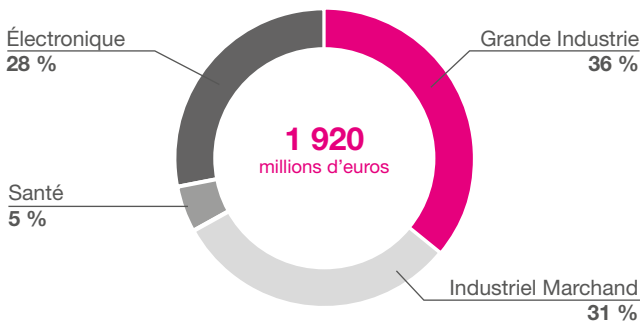
- La **Grande Industrie** affiche des ventes en forte croissance de **+ 8,2 %** sur le semestre et bénéficie d'un effet de comparaison favorable par rapport au 1^{er} semestre 2015 marqué par des arrêts temporaires pour maintenance des clients. En Amérique du Nord, les volumes de gaz de l'air et d'hydrogène sont en augmentation. Le démarrage d'une nouvelle unité de production des gaz de l'air aux États-Unis participe à cette croissance. En Amérique du Sud, l'activité poursuit son développement, le Brésil et l'Argentine affichant des taux de croissance à deux chiffres.
- L'activité **Industriel Marchand** est en croissance de **+ 52,7 %** hors change ; elle est en retrait de **- 5,4 %** en excluant Airgas. Les ventes sont toujours impactées par le ralentissement de l'activité manufacturière en Amérique du Nord qui doit s'adapter à un prix du pétrole bas et à un dollar fort qui limite les exportations. Les ventes dans les segments de marché Énergie & Matériaux et Automobile & Fabrication sont le plus fortement impactées. En ce qui concerne l'ex-périmètre Airgas, la performance est solide pour les marchés Alimentaire, Boissons et Services mais ne suffit pas à compenser la faiblesse des marchés Énergie & Chimie, Activité manufacturière & Fabrication métallique et l'activité Construction non résidentielle. Toutefois les ventes de gaz seules sont en légère croissance sur le semestre. Le Brésil évolue également dans un environnement économique difficile. Les effets prix dans la zone restent positifs à **+ 2,8 %**.

- Le chiffre d'affaires de la **Santé** poursuit son développement dynamique avec une croissance de **+ 36,1 %** hors change et de **+ 12,9 %** en excluant l'impact d'Airgas ; les ventes sont portées par le fort développement de la Santé à domicile, en Amérique du Sud et au Canada. Les ventes de gaz à destination des hôpitaux connaissent une croissance soutenue portée par les volumes et les prix en Amérique du Sud (Argentine, Brésil).
- L'activité **Électronique** progresse de **+ 3,2 %**. Elle comprend notamment des fortes ventes d'équipements. Les activités de Gaz de spécialité et de Molécules avancées poursuivent leur forte croissance.

Asie-Pacifique

Le chiffre d'affaires de la région Asie-Pacifique progresse de **+ 6,4 %** au premier semestre et atteint **1 920 millions d'euros**. L'activité Électronique poursuit son développement dynamique avec des ventes en hausse de **+ 17,7 %**. Les montées en puissance de nouvelles unités contribuent à **+ 6 %** de croissance en Grande Industrie. Les évolutions restent contrastées par pays : le Japon affiche un chiffre d'affaires en progression de plus de **+ 2 %** sur le semestre soutenu par l'Électronique alors que les ventes en Chine affichent une croissance solide, supérieure à **+ 9 %**.

Chiffre d'affaires S1 2016 Gaz & Services - Asie-Pacifique



- Les ventes de la **Grande Industrie** progressent de **+ 5,7 %**, soutenues par la montée en puissance de nouvelles unités, notamment en Chine. Les volumes de gaz de l'air et d'hydrogène sont en progression dans la zone.
- L'activité **Industriel Marchand** est en retrait de **- 1,1 %** sur le semestre, avec des évolutions contrastées selon les pays. Supporté par des volumes de gaz liquides dynamiques, le chiffre d'affaires est en solide progression en Chine et à Singapour, alors que l'Australie renoue avec la croissance. Les ventes sont en retrait au Japon où l'environnement reste difficile. La pression sur les prix est plus forte au 2^e trimestre notamment au Japon et s'établit à **- 1,0 %** sur le 1^{er} semestre.

- Le dynamisme de l'activité **Électronique** se poursuit avec une progression des ventes de **+ 17,7 %**, soutenue par une croissance à deux chiffres en Chine, au Japon, en Corée et à Singapour. Tous les segments d'activité contribuent à la croissance, en particulier les Molécules avancées dont les ventes sont en hausse de près de **+ 50 %** et l'activité Équipements et installations.

Moyen-Orient et Afrique

Le chiffre d'affaires de la zone Moyen-Orient et Afrique atteint **288 millions d'euros**, en hausse de **+ 21,1 %**. Les ventes bénéficient encore de la montée en puissance de deux unités de production d'hydrogène de grande taille à Yanbu en Arabie saoudite démarrées au 2^e trimestre 2015. L'Afrique du Sud poursuit son développement soutenu dans la Santé et bénéficie d'une activité Industriel Marchand en croissance. L'activité est dynamique en Égypte, notamment en Industriel Marchand dont les ventes présentent une croissance à deux chiffres portée par la forte demande en gaz liquides.

Ingénierie & Construction

Le chiffre d'affaires de l'Ingénierie & Construction s'élève à **254 millions d'euros**. Il est en baisse de **- 31,6 %** par rapport au 1^{er} semestre 2015, affecté par le ralentissement des grands projets liés à l'énergie et par le faible nombre de nouveaux projets dans un environnement global plus difficile.

Au 1^{er} semestre 2016, les prises de commandes totales atteignent **126 millions d'euros**, en retrait par rapport à 521 millions d'euros enregistrés au 1^{er} semestre 2015. L'essentiel des projets concerne des unités de production de gaz de l'air.

À 3,8 milliards d'euros, les commandes en cours sont inférieures de **- 6,7 %** à celles à fin décembre 2015 et de **- 19,0 %** à celles à fin juin 2015.

Marchés globaux & Technologies

À fin juin, l'activité Marchés globaux & Technologies présente un chiffre d'affaires en hausse de **+ 10,7 %** à **146 millions d'euros**. Les ventes ont été importantes dans les secteurs spatial et maritime au 1^{er} trimestre et dans l'activité biogaz au 2^e trimestre, notamment avec la montée en puissance d'unités aux États-Unis.

Les prises de commandes s'élèvent à 189 millions d'euros au 1^{er} semestre.

Autres activités

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	S1 2015	S1 2016	Variation publiée 2016/2015	Variation 2016/2015 hors change
Soudage	190	174	- 7,9 %	- 7,4 %
Plongée	108	103	- 5,4 %	- 5,2 %
TOTAL	298	277	- 7,0 %	- 6,6 %

Le chiffre d'affaires des **Autres activités** est en retrait de **- 6,6 %** et atteint **277 millions d'euros** au 1^{er} semestre 2016.

- Le chiffre d'affaires du **Soudage** est en baisse de **- 7,4 %**, les ventes à l'export dans le secteur pétrolier étant particulièrement impactées.
- L'activité **Plongée** (Aqua Lung™) présente un recul des ventes de **- 5,2 %** en données comparables. Les ventes aux États-Unis sont pénalisées par les difficultés d'un distributeur important et le contexte géopolitique dans certaines régions ne favorise pas le développement des activités de plongée.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le **résultat opérationnel courant avant amortissements** s'élève à **2 106 millions d'euros**, stable par rapport au 1^{er} semestre 2015. Il intègre 104 millions d'euros de contribution d'Airgas. Le résultat opérationnel courant avant amortissements et hors intégration d'Airgas est en baisse de **- 4,8 %** et de **- 2,4 %** hors effet de change.

Les amortissements atteignent **725 millions d'euros**, en augmentation de **+ 4,5 %** et incluent 40 millions d'euros d'amortissements d'Airgas. Hors intégration d'Airgas, les amortissements sont en baisse de **- 1,4 %** et en progression de **+ 1,1 %** hors effet de change.

Le **résultat opérationnel courant (ROC)** du Groupe atteint **1 382 millions d'euros** au 1^{er} semestre 2016, en baisse de **- 1,9 %** par rapport au 1^{er} semestre 2015. Il intègre 64 millions d'euros de contribution d'Airgas. Hors intégration d'Airgas, le résultat opérationnel courant est en baisse de **- 6,5 %** et de **- 4,2 %** hors effet de change. La marge opérationnelle (ROC sur chiffre d'affaires) est en baisse de **- 70 points de base** à **16,7 %**, en particulier du fait d'une marge faible en Ingénierie & Construction (de 4,2 %) et de l'intégration d'Airgas dont la marge moyenne est inférieure à celle du Groupe.

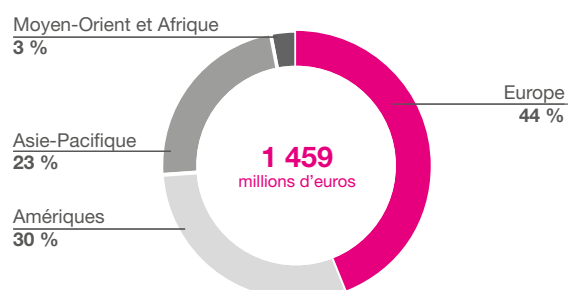
Sur les six premiers mois de l'année, **les efficacités** s'élèvent à **143 millions d'euros**, en ligne avec l'objectif annuel fixé à plus de 250 millions d'euros. Ces efficacités représentent une économie de 2,4 % de la base de coûts contre 2,1 % de la base de coûts au 1^{er} semestre 2015. Elles concernent pour moitié des projets industriels (optimisation des unités de production, de la logistique, et de la maintenance), pour un tiers des gains sur achats, le solde étant principalement lié à des efficacités administratives. Industriel Marchand est la Branche d'activité qui génère le plus d'efficacités et représente 36 % du total.

Gaz & Services

Le **résultat opérationnel courant de l'activité Gaz & Services** s'élève à **1 459 millions d'euros**, en augmentation de **+ 3,0 %**, et intègre 64 millions d'euros de contribution d'Airgas. Hors Airgas et hors effet de change, il est en croissance de **+ 1,3 %**. Le ratio de ROC sur chiffre d'affaires publié ressort à 19,2 % et à **19,6 %** hors intégration d'Airgas, par rapport à 19,4 % au premier semestre 2015. Hors effet énergie, le ratio s'établit à 18,5 % et à 18,9 % hors effet Airgas.

Dans un contexte mondial d'inflation basse, les prix ont augmenté de **+ 0,2 %** grâce notamment à l'Industriel Marchand (+ 0,4 %). Les prix sont quasi stables en Électronique (- 0,2 %) alors que les pressions tarifaires en Santé se poursuivent dans certains pays.

Par ailleurs les efficacités s'élèvent à 130 millions d'euros.

Résultat opérationnel courant S1 2016
Gaz & Services

Marge opérationnelle Gaz & Services ^(a)	S1 2015	S1 2016 publiée	S1 2016 hors Airgas
Europe	19,5 %	19,8 %	19,8 %
Amériques	21,2 %	19,7 %	22,0 %
Asie-Pacifique	17,8 %	18,0 %	18,0 %
Moyen-Orient et Afrique	17,0 %	15,5 %	15,5 %
TOTAL	19,4 %	19,2 %	19,6 %

(a) Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant de la zone **Europe** s'élève à **638 millions d'euros**, en baisse de **- 2,8 %**. La marge opérationnelle (le résultat opérationnel courant en pourcentage du chiffre d'affaires) s'établit à **19,8 %**, en hausse de **+ 30 points de base**. Hors effet énergie, elle est en baisse de **- 70 points de base** impactée par un mix défavorable en Industriel Marchand compensé partiellement par une légère progression en Santé et en Électronique.

Le résultat opérationnel courant de la zone **Amériques** atteint **431 millions d'euros**, en hausse de **+ 13,1 %**. La marge opérationnelle est de **19,7 %**, en baisse de **- 150 points de base** du fait de l'intégration d'Airgas dont la marge moyenne est inférieure à celle du Groupe. **Hors effet Airgas et hors impact énergie**, la marge opérationnelle est **stable**.

En **Asie-Pacifique**, le résultat opérationnel courant s'établit à **345 millions d'euros**, en augmentation de **+ 2,4 %**. La marge opérationnelle s'établit à **18,0 %**, en progression de **+ 20 points de base**. Hors effet énergie, elle est en baisse de **- 30 points de base**, essentiellement du fait de l'arrêt temporaire d'un client majeur en Grande Industrie à Singapour. La marge en Industriel Marchand reste stable grâce aux efficacités qui compensent la baisse des prix en Chine et au Japon.

Le résultat opérationnel courant de la zone **Moyen-Orient et Afrique** s'élève à **45 millions d'euros**, en hausse de **+ 7,0 %**. La marge opérationnelle est en baisse de **- 80 points de base** hors effet énergie, essentiellement du fait de la baisse des volumes en Industriel Marchand dans les pays dont l'économie est fortement liée au pétrole.

Ingénierie & Construction

Le résultat opérationnel courant de l'activité Ingénierie & Construction s'établit à **11 millions d'euros**. La marge opérationnelle est de **4,2 %**, impactée par un faible volume d'activité dans un environnement difficile.

Marchés globaux & Technologies

Le résultat opérationnel courant de l'activité Marchés globaux & Technologies s'établit à **16 millions d'euros** et la marge opérationnelle à **10,8 %**. Une partie des activités est en phase de lancement.

Autres activités

Les Autres activités du Groupe affichent un résultat opérationnel courant de **15 millions d'euros**, en recul de **- 34,1 %**. La marge opérationnelle s'établit à **5,4 %**, en baisse de **- 220 points de base** par rapport au 1^{er} semestre 2015.

Recherche et Développement et frais de holding

La Recherche et Développement et les frais de holding incluent des ajustements de consolidation intersectoriels et s'élèvent à **119 millions d'euros**.

RÉSULTAT NET

Les **Autres produits et charges opérationnels** présentent un **solde de - 89 millions d'euros**. Il s'agit essentiellement des coûts d'acquisition et d'intégration d'Airgas et également des charges liées aux plans d'alignement en cours, notamment en Ingénierie & Construction.

Le **résultat financier de - 175 millions d'euros** est en augmentation de **+ 11,0 %** par rapport au 1^{er} semestre 2015 car il intègre les frais financiers liés à l'acquisition d'Airgas. Le **coût de l'endettement financier net** est en hausse de **+ 26,4 %** du fait de la mise en place du financement de l'acquisition d'Airgas. Le coût moyen de la dette nette est de **3,5 %**, en baisse par rapport à **3,7 % en 2015**. Il reflète le mix entre le financement de l'acquisition d'Airgas réalisé à un taux sensiblement inférieur, les financements en devises fortes pour lesquels les taux d'intérêt ont baissé et les devises des économies en développement où les taux d'intérêt restent élevés. La baisse des « autres produits et charges financiers » est en grande partie liée à des ajustements sur les plans de retraite.

Ainsi, le 1^{er} semestre 2016 a été impacté par des coûts exceptionnels liés à l'acquisition d'Airgas de 92 millions d'euros. Une fois que les cessions prévues, actuellement en cours d'approbation par la FTC, seront finalisées, ce qui est attendu pour le 2nd semestre 2016, les plus values correspondantes compenseront l'ensemble des coûts exceptionnels de l'année liés à l'opération Airgas.

Le montant des impôts atteint 268 millions d'euros, en baisse de - 26,1 %. Le **taux effectif d'impôt** est de **24,0 %**, nettement plus faible que le taux de 29,2 % du 1^{er} semestre 2015. Il bénéficie de produits d'impôt relatifs à la mise en œuvre d'une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne et de l'évolution favorable de plusieurs contrôles fiscaux. Le taux effectif d'impôt au 2nd semestre 2016 devrait être significativement plus élevé, du fait de la non-reconduction de ces éléments exceptionnels et de l'intégration d'Airgas dont le taux effectif moyen d'impôt sur les cinq dernières années était de 36,7 %.

La **quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à **3,6 millions d'euros** par rapport à 6,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015. La **part des intérêts minoritaires** est en hausse de **+ 8,1 %** pour atteindre 42 millions d'euros, le résultat des filiales avec des actionnaires minoritaires ayant progressé, notamment en Arabie saoudite.

Le **résultat net part du Groupe** s'établit à **811 millions d'euros** au 1^{er} semestre 2016, en baisse de - 4,6 % et de **- 2,5 % hors effet de change**. Hors effet d'intégration d'Airgas et hors change, le résultat net – part du Groupe est en **progression de + 1,1 %** par rapport au 1^{er} semestre 2015, en ligne avec les perspectives annoncées en début d'année.

Le **bénéfice net par action** est de **2,36 euros**, en baisse de - 4,8 % et de - 2,8 % hors effet de change par rapport au 1^{er} semestre 2015. **Hors Airgas et hors change, il est en progression de + 0,8 %**, légèrement inférieure à la croissance du résultat net du fait de l'augmentation de capital réservée aux salariés. Le nombre moyen d'actions en circulation retenu pour le calcul du bénéfice net par action au 30 juin 2016 est de 343 406 891.

Évolution du nombre d'actions

	S1 2015	S1 2016
Nombre moyen d'actions en circulation ^(a)	342 824 901	343 406 891

(a) Utilisé pour calculer le bénéfice net par action.

Flux de trésorerie et bilan S1 2016

FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La **capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement** reste stable en données publiées à **1 575 millions d'euros**. Elle s'établit à **20 % des ventes hors Airgas**, un niveau historiquement élevé.

Le **flux net de trésorerie après variation du besoin en fonds de roulement (et autres éléments)** est de **1 193 millions d'euros**, en hausse de **+ 23,6 %** par rapport au 1^{er} semestre 2015 et de **+ 23,0 % hors intégration d'Airgas**.

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La **hausse du besoin en fonds de roulement (BFR)** est limitée à **335 millions d'euros**, contre 578 millions au 1^{er} semestre 2015. Plus de la moitié de l'augmentation du BFR est due au cycle des projets de l'activité Ingénierie & Construction. Le ratio du BFR sur ventes hors impôts est de **7,9 %** hors Airgas contre 10,6 % au 1^{er} semestre 2015. Celui de l'activité Gaz & Services s'améliore également, à **9,8 %** au 1^{er} semestre 2016 hors Airgas versus 10,2 % au 1^{er} semestre 2015.

Les paiements bruts sur investissements industriels atteignent **1 055 millions d'euros**, en hausse de **+ 4,9 %**. Les acquisitions d'immobilisations financières s'élèvent à 12 100 millions d'euros et incluent 12 024 millions d'euros liés à l'acquisition d'Airgas le 23 mai 2016. En incluant les transactions avec les minoritaires et les produits de cession, le total des paiements sur investissements nets s'élève à 13 105 millions d'euros.

PAIEMENTS SUR INVESTISSEMENTS

Au 1^{er} semestre 2016, les paiements bruts sur investissements, incluant l'acquisition d'Airgas, atteignent 13 155 millions d'euros.

Les cessions d'immobilisations sont de 50 millions d'euros.

Ainsi, les paiements nets sur investissement du Groupe atteignent 13 105 millions d'euros.

ENDETTEMENT NET

L'endettement net au 30 juin 2016 atteint **19 860 millions d'euros**, en hausse de plus de 12,6 milliards d'euros par rapport à fin 2015. Cette variation s'explique principalement par le financement de l'acquisition d'Airgas (valeur des titres pour 10,7 milliards de dollars américains), le refinancement d'une partie de la dette d'Airgas (pour 0,9 milliard de dollars américains) et la consolidation de la dette d'Airgas non refinancée (1,8 milliard de dollars américains). Suite à l'acquisition, le **ratio d'endettement net sur fonds propres**, ajusté de l'effet de saisonnalité du dividende, augmente significativement à **151 %** à fin juin 2016 (contre 57 % fin 2015). Le ratio devrait baisser autour de 100 % en fin d'année 2016.

ROCE

Le **retour sur capitaux employés après impôts et intégration d'Airgas** est de **8,3 %**.

➤ CYCLE D'INVESTISSEMENT ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

La croissance régulière du Groupe sur le long terme repose en grande partie sur sa capacité à investir chaque année dans de nouveaux projets. Les projets d'investissement du métier des gaz industriels sont répartis partout dans le monde, leur intensité capitalistique est élevée et les contrats qui les accompagnent sont de longue durée, notamment pour la Grande Industrie.

Investissements

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille d'opportunités à 12 mois s'établit à **2,2 milliards d'euros** à fin juin 2016, en baisse de 100 millions d'euros par rapport à mars 2016. Les nouveaux projets entrant dans le portefeuille compensent en grande partie ceux signés par le Groupe, remportés par la concurrence ou retardés. Dans un contexte de prix de l'énergie toujours bas, certains clients ont repoussé leur prise de décision. Le portefeuille global, constitué de projets pouvant être signés avant ou après 12 mois, reste solide, compris entre 4,5 et 5 milliards d'euros.

Un peu plus de la moitié des opportunités d'investissement à 12 mois reste située dans les économies en développement. La Chine représente toujours la première géographie pour les opportunités, suivie de l'Amérique du Nord et de l'Europe à des niveaux comparables.

La moitié des opportunités d'investissement en portefeuille correspond à des projets inférieurs à 50 millions d'euros d'investissement ; seuls quelques projets sont supérieurs à 100 millions d'euros.

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS ET INVESTISSEMENT EN COURS

Les décisions d'investissements industriels et financiers s'élèvent à **1,0 milliard d'euros** au 1^{er} semestre 2016. Les décisions

industrielles représentent plus de 90 % de ce montant. Elles concernent notamment des projets dans l'activité Grande Industrie en Chine dans le secteur de la chimie et dans l'activité Électronique.

Par ailleurs, le 23 mai 2016, Air Liquide a annoncé la finalisation de **l'acquisition d'Airgas**.

Les investissements en cours d'exécution (« investment backlog ») représentent un montant total de **2,1 milliards d'euros**, en légère baisse par rapport à fin mars 2016 (2,2 milliards d'euros). Cette baisse est principalement due au démarrage de plusieurs unités, notamment au Brésil et aux États-Unis. Les investissements en cours d'exécution, après montée en puissance complète, devraient apporter une contribution future aux ventes annuelles d'environ 0,9 milliard d'euros.

DÉMARRAGES

Huit nouvelles unités de production ont démarré au cours du 1^{er} semestre 2016, quatre unités de gaz de l'air dans la zone Amériques, deux pour l'Électronique en Chine et au Japon, deux pour l'Industriel Marchand en Asie.

Sur le semestre, la contribution aux ventes des montées en puissance et des démarrages d'unités s'élève à environ 160 millions d'euros et est en ligne avec les attentes du Groupe pour l'année 2016.

Stratégie de financement

La stratégie de financement est revue régulièrement pour soutenir au mieux le développement du Groupe et prendre en compte l'évolution des conditions sur les marchés financiers, tout en respectant un profil de crédit compatible avec un rating long terme minimum de catégorie « A » des agences de notation Standard & Poor's et Moody's. Celui-ci est mesuré notamment par des ratios de dette nette sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement sur dette nette.

Suite à l'acquisition d'Airgas, et comme cela avait été anticipé, le rating long terme d'Air Liquide a été dégradé de deux crans de « A+ » à « A- », par Standard & Poor's, le 24 mai 2016. À l'occasion de cette acquisition et de son financement, il a été décidé d'ajouter la notation d'une deuxième agence, Moody's. Le rating long terme attribué à Air Liquide, par Moody's est de « A3 », équivalent au « A- » de Standard & Poor's. Les deux agences ont enlevé la mise sous surveillance négative et relevé la perspective à stable.

SOURCES DE FINANCEMENT

Air Liquide dispose d'un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN), permettant d'émettre des obligations long terme, dans la limite d'un montant global de 12 milliards d'euros. Les encours d'émission liés à ce programme s'élèvent à 8,2 milliards d'euros (montant nominal) à fin juin 2016. Le programme EMTN du Groupe permet notamment d'émettre des obligations dans les principales devises (en euro, en dollar américain, en yen) mais aussi dans d'autres devises (renminbi, franc suisse, livre sterling et rouble).

Ainsi, en 2016, dans le cadre du programme EMTN, le Groupe a procédé à deux émissions obligataires, sous format public pour un montant de 300 millions d'euros en avril et de 3 milliards d'euros en juin. Ces émissions ont permis toutes deux d'assurer les besoins de financement du Groupe, et pour celle de juin, également, de rembourser une partie du prêt relais contracté pour l'acquisition d'Airgas.

Au 30 juin 2016, les financements du Groupe sur les marchés comprennent un encours total d'émissions obligataires de 10,6 milliards d'euros, que ce soit dans le cadre du programme EMTN ou en dehors dudit programme, et 1,5 milliard d'euros de papier commercial. L'encours total d'émissions obligataires inclut les cinq émissions d'Airgas d'un total de 1,55 milliard de dollars américains (équivalent à 1,4 milliard d'euros), garanties par L'Air Liquide S.A.

Le prêt relais, signé le 17 décembre 2015, pour financer l'acquisition d'Airgas, réalisée le 23 mai 2016, tiré à hauteur de 11,6 milliards de dollars américains, a été partiellement remboursé en juin 2016, pour 3,25 milliards de dollars américains, suite à l'émission obligataire de 3 milliards d'euros. Le prêt relais est à échéance du 17 décembre 2016, avec la possibilité d'exercer deux options d'extension d'une durée de six mois, chacune.

Le complément de refinancement est prévu, notamment, à travers une augmentation de capital entre 3 et 3,5 milliards d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, et une émission obligataire à long terme en dollar américain, pour un montant compris entre 4 et 5 milliards de dollars américains, en septembre ou octobre 2016.

Répartition par devise de l'endettement net

	31/12/2015	30/06/2016
Euro	24 %	25 %
Dollar américain	44 %	62 %
Yen	9 %	3 %
Renminbi	12 %	4 %
Autres	11 %	6 %
TOTAL	100 %	100 %

Le financement des investissements est généralement réalisé dans la devise des flux de trésorerie générés par ces investissements, créant ainsi une couverture de change naturelle. Au 30 juin 2016, l'acquisition d'Airgas, financée, à ce jour en euro (3 milliards) et en dollar américain (8 milliards) modifie la répartition du poids des devises dans la dette du Groupe. La dette d'Air Liquide est, désormais, principalement libellée en euro et en dollar américain. La dette libellée en renminbi est stable dans la devise d'origine, alors que la dette libellée en yen diminue, suite au remboursement d'un emprunt local non remplacé.

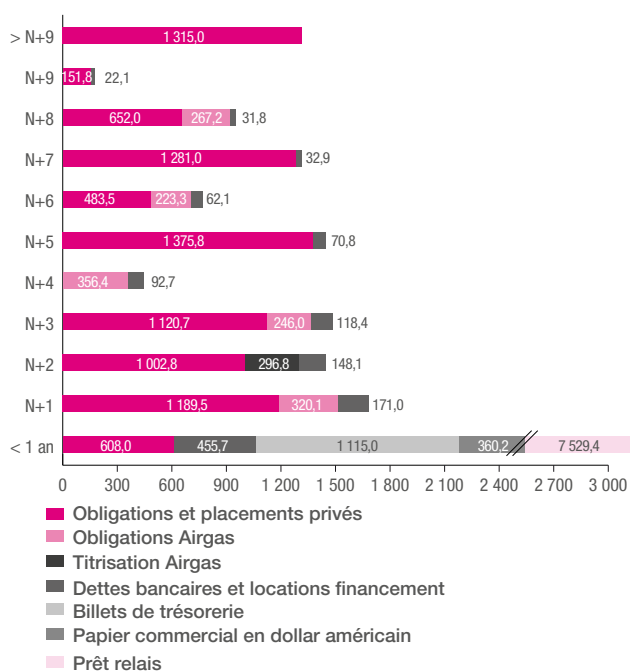
Suite à l'augmentation de capital en euro, le poids de l'euro devrait augmenter (environ un tiers de la dette nette) et le dollar américain devrait peser pour un peu plus de la moitié dans l'endettement net total.

ÉCHÉANCIER ET MATURITÉ DE LA DETTE

En conséquence du tirage du prêt relais, la maturité moyenne de la dette totale du Groupe diminue à 3,7 ans au 30 juin 2016, par rapport au 31 décembre 2015 (5,0 ans). Elle devrait remonter, significativement, après l'émission obligataire en dollar américain. En effet, compte tenu des cinq émissions obligataires d'Airgas, de l'émission obligataire de juin 2016 et de celle à réaliser en septembre ou octobre 2016, la maturité moyenne des émissions obligataires devrait atteindre sept ans.

Le graphique ci-après représente l'échéancier de la dette du Groupe. Au 30 juin 2016, l'échéance annuelle la plus élevée est celle à moins d'un an, en raison du poids du prêt relais, restant à refinancer, et représente environ 48 % de la dette brute. Ce pourcentage devrait se rapprocher de 20 %, après l'émission obligataire en dollar américain et l'augmentation de capital, soit un pourcentage comparable à celui du 31 décembre 2015 (23 %).

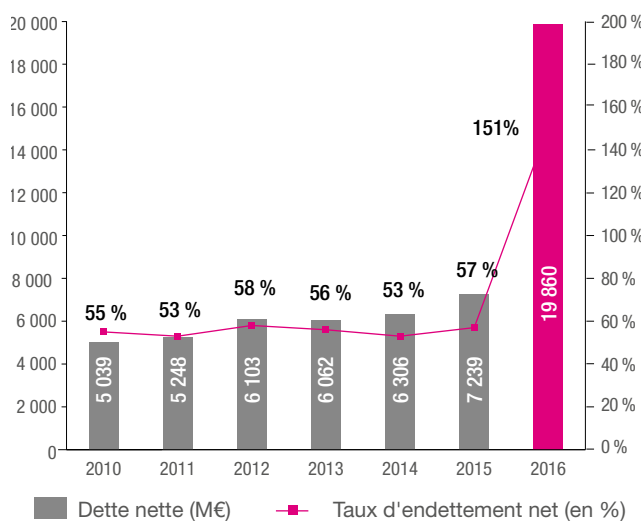
Échéancier de la dette (en millions d'euros)



VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

L'endettement net au 30 juin 2016 atteint 19,9 milliards d'euros, en hausse de 12,6 milliards d'euros par rapport à fin 2015. La variation par rapport à 2015 s'explique principalement par le financement de l'acquisition d'Airgas (11,6 milliards de dollars américains, équivalents à 10,4 milliards d'euros), l'ajout des dettes de la société acquise (émissions obligataires de 1,55 milliard de dollars américains et programme de titrisation de 330 millions de dollars américains, soit un total équivalent à 1,7 milliard d'euros) et le versement du dividende.

Endettement net au 30 juin 2016



Le ratio d'endettement net sur fonds propres de 57 % au 31 décembre 2015 augmente fortement à 151 % au 30 juin 2016 contre 59 % au 30 juin 2015, ajustés de l'effet de saisonnalité du dividende. Cette évolution est la conséquence du financement de l'acquisition d'Airgas. Ce ratio devrait baisser autour de 100 % en fin d'année 2016. Le ratio équivalent calculé par la méthode américaine : dette nette/(dette nette + fonds propres) est de 62 % à fin juin 2016 contre 36 % à fin 2015. Le ratio de couverture des frais financiers (résultat opérationnel + quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence)/(coût de l'endettement financier net) atteint 8,4 au 30 juin 2016 comparé à 12,2 en 2015.

Le coût moyen de l'endettement brut est en baisse, au 30 juin 2016. En effet, le financement de l'acquisition Airgas, par le prêt relais, en dollar américain, et l'obligation, en euro, est réalisé à un taux sensiblement inférieur à celui des obligations existantes, et impacte favorablement le coût de la dette, malgré les frais payés lors du tirage, et l'ajout des dettes d'Airgas.

Le coût moyen de la dette nette s'établit à 3,5 % au 30 juin 2016, en baisse, également par rapport à 2015 (3,7 %). Le coût de la dette nette est calculé en rapportant le coût de l'endettement financier net de l'exercice (153,8 millions d'euros au 30 juin 2016 hors frais financiers capitalisés) à l'encours moyen de dette nette sur l'exercice.

L'endettement net est détaillé à la page 35 des États financiers consolidés résumés. Par ailleurs, la note 17 des États financiers consolidés résumés, en page 51, fournit une information relative à l'exposition de la dette au risque de taux.

GARANTIES BANCAIRES

Les filiales du Groupe mettent en place des garanties bancaires essentiellement en faveur des clients de l'activité d'Ingénierie & Construction et de l'activité Santé, soit durant la période d'appel d'offres (garantie de soumission), soit en cas d'attribution du contrat, sur la période d'exécution du contrat jusqu'à la fin de la période de garantie (garantie de restitution d'acompte, garantie de bonne fin, garantie de dispense de retenue de garantie).

Les garanties bancaires les plus usuelles pour conforter les clients sur la bonne exécution des performances contractuelles sont les garanties de restitution d'acompte et les garanties de bonne fin.

Dans le cadre de l'activité courante du Groupe, certaines filiales sont amenées à fournir des garanties financières de paiements venant sécuriser des engagements de loyers ou d'assurance.

Les projets au titre desquels ces garanties sont accordées sont revus régulièrement par la Direction et, lorsqu'un appel en paiement de ces garanties devient probable, les provisions nécessaires sont constituées dans les États financiers consolidés.

➤ PERSPECTIVES 2016

Ce semestre est marqué par la clôture de l'acquisition d'Airgas, qui sera relative dès 2016, et par sa première contribution à la performance du Groupe. Dans un contexte de croissance mondiale modérée, les ventes Gaz & Services affichent une bonne tenue. La croissance est le fruit du dynamisme de l'activité Électronique, de la hausse des volumes en Grande Industrie, et de la progression de l'activité Santé. Ce semestre se caractérise également par un effet de change négatif et des prix de l'énergie en baisse.

Toutes les géographies progressent à données comparables, bénéficiant notamment d'une légère amélioration de la demande dans l'industrie depuis le début de l'année. Cette progression est plus marquée en Asie-Pacifique et dans les économies en développement.

Le Groupe continue de générer des gains d'efficacité récurrents auxquels s'ajouteront, dans la 2^e partie de l'année, les premiers bénéfices des synergies d'Airgas. La performance opérationnelle des Gaz & Services est solide, comme en témoignent la progression de la marge et la forte croissance du cash-flow.

Les investissements industriels en cours d'exécution, qui représentent 2,1 milliards d'euros, et les nouvelles signatures de contrats, vont contribuer à la croissance des prochaines années.

Suite à la finalisation de l'acquisition d'Airgas, Air Liquide est confiant dans sa capacité à générer en 2016 une croissance à la fois du résultat net et du bénéfice net par action, intégrant l'effet de l'augmentation de capital prévue en septembre/octobre.

➤ ANNEXES

Chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2016

Par géographie

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T2 2015	T2 2016	Variation publiée	Variation avec Airgas hors change, hors énergie	Variation comparable (a)
Europe	1 682	1 611	- 4,3 %	+ 1,7 %	+ 1,7 %
Amériques	911	1 361	+ 49,4 %	+ 59,1 %	+ 3,0 %
Asie-Pacifique	956	954	- 0,2 %	+ 5,7 %	+ 5,7 %
Moyen-Orient et Afrique	139	144	+ 3,3 %	+ 3,2 %	+ 3,2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES GAZ & SERVICES	3 688	4 070	+ 10,3 %	+ 17,0 %	+ 3,1 %
Ingénierie & Construction	205	130	- 36,3 %	- 34,4 %	- 34,4 %
Marchés globaux & Technologies	73	81	+ 9,8 %	+ 10,3 %	+ 10,3 %
Autres activités	154	142	- 7,4 %	- 6,6 %	- 6,6 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	4 121	4 423	+ 7,3 %	+ 13,4 %	+ 1,0 %

Par branche mondiale d'activité

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T2 2015	T2 2016	Variation publiée	Variation avec Airgas hors change, hors énergie	Variation comparable (a)
Grande Industrie	1 301	1 181	- 9,2 %	+ 4,0 %	+ 4,0 %
Industriel Marchand	1 313	1 726	+ 31,3 %	+ 35,0 %	- 0,6 %
Électronique	377	407	+ 8,1 %	+ 9,0 %	+ 9,0 %
Santé	697	756	+ 8,5 %	+ 11,5 %	+ 5,4 %
CHIFFRE D'AFFAIRES GAZ & SERVICES	3 688	4 070	+ 10,3 %	+ 17,0 %	+ 3,1 %

(a) Hors effets de change, d'énergie et de périmètre significatif.

Impacts du change, de l'énergie et du périmètre significatif

Au-delà de la comparaison des chiffres publiés, les informations financières du 2nd trimestre 2016 sont fournies hors effets de change, de variation des prix de l'énergie et de périmètre significatif. À compter du 1^{er} janvier 2015, l'effet énergie inclut les effets gaz naturel et électricité. Il pourra également inclure dans le futur d'autres flux d'énergie utilisés comme matière première dans la Grande Industrie.

Les gaz pour l'industrie et la santé ne s'exportant que très peu, l'impact des variations monétaires sur les niveaux d'activité et de résultat est limité à la conversion des états financiers en euros des filiales situées en dehors de la zone Euro. Par ailleurs, les variations de coût du gaz naturel et de l'électricité sont transférées aux clients à travers des clauses d'indexation.

Le Chiffre d'affaires du 2nd trimestre 2016 comprend les effets suivants :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires T2 2016	Variation T2 2016/2015	Change	Gaz naturel	Électricité	Périmètre significatif (Airgas)	Variation T2 2016/2015 comparable (a)
Groupe	4 423	+ 7,3 %	(124)	(94)	(32)	511	+ 1,0 %
Gaz & Services	4 070	+ 10,3 %	(119)	(94)	(32)	511	+ 3,1 %

(a) Hors effets de change, d'énergie et de périmètre significatif.

Pour le Groupe,

- L'effet de change est de - 3,0 %.
- L'impact de la baisse du prix du gaz naturel est de - 2,3 %.
- L'impact de la variation du prix de l'électricité est de - 0,8 %.
- L'impact de l'effet de périmètre significatif est de + 12,4 %.

Pour les Gaz & Services,

- L'effet de change est de - 3,2 %.
- L'impact de la baisse du prix du gaz naturel est de - 2,6 %.
- L'impact de la variation du prix de l'électricité est de - 0,9 %.
- L'impact de l'effet de périmètre significatif est de + 13,9 %.

Information géographique et sectorielle

(en millions d'euros et %)	S1 2015			S1 2016		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Marge opérationnelle courante	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Marge opérationnelle courante
Europe	3 366,5	657,0	19,5 %	3 224,4	638,4	19,8 %
Amériques	1 799,4	381,2	21,2 %	2 185,3	431,2	19,7 %
Asie-Pacifique	1 891,6	336,4	17,8 %	1 919,7	344,8	18,0 %
Moyen-Orient et Afrique	244,8	41,6	17,0 %	288,1	44,5	15,5 %
Gaz & Services	7 302,3	1 416,2	19,4 %	7 617,5	1 458,9	19,2 %
Ingénierie & Construction	382,5	45,7	11,9 %	254,3	10,8	4,2 %
Marchés globaux & Technologies	131,9	17,1	12,9 %	145,7	15,8	10,8 %
Autres activités	297,9	22,6	7,6 %	277,1	14,9	5,4 %
Réconciliation	-	(92,9)	-	-	(118,8)	-
TOTAL GROUPE	8 114,6	1 408,7	17,4 %	8 294,6	1 381,6	16,7 %



2

ÉTATS FINANCIERS

États financiers consolidés résumés

Compte de résultat consolidé	31
État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	32
Bilan consolidé	33
Tableau des flux de trésorerie consolidé	34
Tableau de variation des capitaux propres	36
Principes comptables	38
Notes aux états financiers consolidés semestriels résumés au 30 juin 2016	40

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	55
---	-----------

Information financière pro forma consolidée non auditée

Principes de présentation de l'information financière pro forma	56
Notes relatives à l'information financière pro forma consolidée non auditée	59

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma

64

➤ ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Chiffre d'affaires	(3)	8 114,6	8 294,6
Autres produits d'exploitation		78,8	62,2
Achats		(3 040,9)	(3 056,6)
Charges de personnel		(1 521,0)	(1 655,9)
Autres charges d'exploitation		(1 529,2)	(1 538,2)
Résultat opérationnel courant avant amortissements		2 102,3	2 106,1
Dotations aux amortissements	(4)	(693,6)	(724,5)
Résultat opérationnel courant		1 408,7	1 381,6
Autres produits opérationnels	(5)	(2,1)	12,3
Autres charges opérationnelles	(5)	(4,3)	(101,6)
Résultat opérationnel		1 402,3	1 292,3
Coût de l'endettement financier net	(6)	(121,7)	(153,8)
Autres produits financiers		5,0	11,2
Autres charges financières		(40,7)	(32,1)
Charge d'impôt	(7)	(362,8)	(268,2)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(11)	6,5	3,6
RÉSULTAT NET		888,6	853,0
■ Intérêts minoritaires		39,2	42,4
■ Part du Groupe		849,4	810,6
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	(9)	2,48	2,36
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	(9)	2,47	2,35

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2015	1^{er} semestre 2016
Résultat net	888,6	853,0
Éléments comptabilisés en capitaux propres		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	14,9	(142,0)
Variation de la différence de conversion	430,8	(86,4)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat	445,7	(228,4)
Gains/(pertes) actuariels	65,7	(180,4)
Éléments non recyclables en résultat	65,7	(180,4)
Éléments comptabilisés en capitaux propres, nets d'impôt	511,4	(408,8)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 400,0	444,2
■ Attribuable aux intérêts minoritaires	57,5	43,7
■ Attribuable au Groupe	1 342,5	400,5

Bilan consolidé

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2015	30 juin 2016
Écarts d'acquisition	(10)	5 730,2	13 546,9
Autres immobilisations incorporelles		849,1	1 877,2
Immobilisations corporelles		15 706,3	19 543,4
Actifs non courants		22 285,6	34 967,5
Actifs financiers non courants		485,1	513,3
Titres mis en équivalence	(11)	115,9	127,1
Impôts différés actif	(12)	235,2	318,3
Instruments dérivés actif non courants		100,1	58,2
Autres actifs non courants		936,3	1 016,9
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		23 221,9	35 984,4
Stocks et en-cours		980,6	1 434,5
Clients		2 981,1	3 421,9
Autres actifs courants		596,6	744,5
Impôt courant actif		132,9	295,6
Instruments dérivés actif courants		62,8	50,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(16)	965,5	1 315,8
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		5 719,5	7 262,6
Actifs destinés à être cédés	(1)	-	211,8
TOTAL DES ACTIFS		28 941,4	43 458,8
PASSIF (en millions d'euros)			
Capital		1 892,9	1 900,7
Primes		15,6	110,0
Réserves		8 861,8	9 269,0
Actions propres		(121,0)	(121,0)
Résultat net – part du Groupe		1 756,4	810,6
Capitaux propres du Groupe		12 405,7	11 969,3
Intérêts minoritaires		365,1	360,4
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)	(14)	12 770,8	12 329,7
Provisions et avantages au personnel	(15)	2 113,2	2 605,7
Impôts différés passif	(12)	1 321,8	2 335,2
Emprunts et dettes financières non courantes	(16)	6 290,7	11 101,8
Autres passifs non courants		243,8	257,3
Instruments dérivés passif non courants		231,3	265,6
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		10 200,8	16 565,6
Provisions et avantages au personnel	(15)	271,2	236,4
Fournisseurs		2 269,3	2 345,6
Autres passifs courants		1 302,4	1 326,2
Impôt à payer		156,8	176,2
Dettes financières courantes	(16)	1 912,7	10 073,8
Instruments dérivés passif courants		57,4	361,8
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		5 969,8	14 520,0
Passifs destinés à être cédés	(1)	-	43,5
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		28 941,4	43 458,8

(a) Un détail de l'évolution des capitaux propres – part du Groupe et intérêts minoritaires est donné en pages 36 et 37.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Activités opérationnelles			
Résultat net – part du Groupe		849,4	810,6
Intérêts minoritaires		39,2	42,4
Ajustements :			
■ Dotations aux amortissements	(4)	693,6	724,5
■ Variation des impôts différés ^(a)		43,2	42,7
■ Variation des provisions		(41,7)	(29,6)
■ Résultat des mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(11)	1,4	
■ Plus ou moins-values de cessions d'actifs		(9,9)	(16,1)
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement		1 575,2	1 574,5
Variation du besoin en fonds de roulement	(13)	(578,3)	(335,0)
Autres éléments		(31,9)	(46,8)
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		965,0	1 192,7
Opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 005,6)	(1 054,9)
Acquisitions d'immobilisations financières ^(c)		(197,8)	(12 099,7)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		27,2	49,4
Produits de cessions d'immobilisations financières		0,3	0,3
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 175,9)	(13 104,9)
Opérations de financement			
Distribution ^(b)			
■ L'Air Liquide S.A.	(19)	(924,1)	(946,7)
■ Minoritaires		(19,9)	(48,5)
Augmentations de capital en numéraire ^(b)		74,4	102,7
Achats d'actions propres ^(b)		(177,8)	(0,1)
Variation des dettes financières ^(c)		1 077,6	13 072,4
Transactions avec les actionnaires minoritaires		(11,6)	(0,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		18,6	12 179,3
Incidences des variations monétaires et du périmètre		(67,7)	60,5
Variation de la trésorerie nette		(260,0)	327,6
TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		854,9	875,4
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE		594,9	1 203,0

(a) La variation des impôts différés indiquée dans le tableau des flux de trésorerie n'inclut pas la variation des impôts différés relative aux cessions d'actifs.

(b) Un détail des distributions, des augmentations de capital et des achats d'actions propres est donné en pages 36 et 37.

(c) Les flux nets de trésorerie liés à l'acquisition Airgas sont présentés en note 1.

La trésorerie nette à la clôture s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	30 juin 2015	30 juin 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(16)	965,5	693,5	1 315,8
Découverts bancaires (inclus dans les dettes financières courantes)		(90,1)	(98,6)	(112,8)
TRÉSORERIE NETTE		875,4	594,9	1 203,0

DÉTERMINATION DE L'ENDETTEMENT NET

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	30 juin 2015	30 juin 2016
Emprunts et dettes financières non courantes	(16)	(6 290,7)	(6 716,0)	(11 101,8)
Dettes financières courantes	(16)	(1 912,7)	(1 904,1)	(10 073,8)
TOTAL ENDETTEMENT BRUT		(8 203,4)	(8 620,1)	(21 175,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(16)	965,5	693,5	1 315,8
Instruments dérivés (actif) – couverture de juste valeur des emprunts et dettes financières	(16)	(0,8)		
ENDETTEMENT NET À LA FIN DE LA PÉRIODE		(7 238,7)	(7 926,6)	(19 859,8)

TABLEAU D'ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2015	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Endettement net au début de l'exercice		(6 306,3)	(6 306,3)	(7 238,7)
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		2 832,4	965,0	1 192,7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 281,1)	(1 175,9)	(13 104,9)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement, avant variation des emprunts		(1 078,7)	(1 059,0)	(893,1)
Total flux net de trésorerie		(527,4)	(1 269,9)	(12 805,3)
Incidence des variations monétaires et de l'endettement net d'ouverture des sociétés nouvellement intégrées et autres		(405,0)	(350,4)	184,2
Variation de l'endettement net		(932,4)	(1 620,3)	(12 621,1)
ENDETTEMENT NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	(16)	(7 238,7)	(7 926,6)	(19 859,8)

Tableau de variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2016

(en millions d'euros)	Notes	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres							Total des capitaux propres	
		Capital	Primes	Réserves et résultat	Juste valeur des instruments financiers	Écarts de conversion	Actions propres	Capitaux propres – part du Groupe		Intérêts minoritaires
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1^{er} janvier 2016		1 892,9	15,6	10 720,1	60,4	(162,3)	(121,0)	12 405,7	365,1	12 770,8
Résultat au 30 juin 2016				810,6				810,6	42,4	853,0
Éléments comptabilisés en capitaux propres				(180,4)	(142,0)	(87,7)		(410,1)	1,3	(408,8)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^(a)				630,2	(142,0)	(87,7)		400,5	43,7	444,2
Augmentations (réductions) de capital		7,8	94,4					102,2		102,2
Distributions	(19)			(947,9)				(947,9)	(48,5)	(996,4)
Paievements en actions	(14)			18,8				18,8		18,8
Transactions avec les actionnaires minoritaires, enregistrées directement en capitaux propres				(10,1)				(10,1)	(1,3)	(11,4)
Autres				0,1 ^(e)				0,1	1,4	1,5
CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 30 JUIN 2016		1 900,7 ^(b)	110,0 ^(c)	10 411,2	(81,6)	(250,0)	(121,0) ^(d)	11 969,3	360,4	12 329,7

(a) L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est donné en page 32.

(b) Le capital au 30 juin 2016 se compose de 345 576 374 actions au nominal de 5,50 euros. Au cours du semestre, les mouvements affectant le capital sont les suivants :

- création de 414 230 actions en numéraire au nominal de 5,50 euros résultant de levées d'options ;
- création de 999 143 actions en numéraire résultant d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;

(c) Le poste « Primes » a été augmenté des primes d'émission afférentes aux augmentations de capital à hauteur de 94,4 millions d'euros.

(d) Le nombre d'actions propres détenues au 30 juin 2016 s'élève à 1 217 751 (dont 1 117 620 détenues par L'Air Liquide S.A.). Au cours du semestre, les mouvements ayant affecté les actions propres sont les suivants :

- acquisitions nettes des cessions de 875 actions ;
- transfert de 287 actions dans le cadre d'actions de performance.

(e) La variation des réserves correspond principalement aux effets liés à la neutralisation des résultats de cessions sur actions propres et aux effets d'impôt liés à des opérations directement enregistrées en capitaux propres.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2015 AU 30 JUIN 2015

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves et résultat	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres		Actions propres	Capitaux propres – part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
				Juste valeur des instruments financiers	Écarts de conversion				
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1^{er} janvier 2015	1 896,8	25,7	10 009,6	30,5	(325,4)	(100,7)	11 536,5	290,4	11 826,9
Résultat au 30 juin 2015			849,4				849,4	39,2	888,6
Éléments comptabilisés en capitaux propres			65,6	14,9	412,6		493,1	18,3	511,4
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^(a)			915,0	14,9	412,6		1 342,5	57,5	1 400,0
Augmentations (réductions) de capital	3,6	37,5					41,1	33,3	74,4
Distributions			(924,7)				(924,7)	(19,9)	(944,6)
Annulation d'actions propres	(8,3)	(56,0)	(88,7)			153,0			
Achats d'actions propres						(177,6)	(177,6)		(177,6)
Paiements en actions			10,9				10,9		10,9
Transactions avec les actionnaires minoritaires, enregistrées directement en capitaux propres			(34,9)				(34,9)	(3,4)	(38,3)
Autres			(0,6)				(0,6)	(0,3)	(0,9)
CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 30 JUIN 2015	1 892,1	7,2	9 886,6	45,4	87,2	(125,3)	11 793,2	357,6	12 150,8

(a) L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est donné en page 32.

Principes comptables

Les états financiers consolidés semestriels résumés présentés au 30 juin 2016 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les partenariats ou les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé au 75, quai d'Orsay 75007 Paris ou sur le site www.airliquide.com.

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés semestriels résumés ont été préparés en conformité avec IAS34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

À l'exception de l'application des normes et amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016, les principes comptables utilisés pour la préparation des états financiers consolidés semestriels résumés sont identiques à ceux retenus pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2015. Ils ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2016, et avec le référentiel IFRS sans usage du carve-out, tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm

Le Groupe n'a anticipé aucune norme, amendement ou interprétation publiés par l'IASB dont l'application est optionnelle ou non en vigueur au sein de l'Union européenne au 30 juin 2016.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros. Ils ont été examinés par le Conseil d'Administration du 29 juillet 2016.

NOUVELLES NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS

1. Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016

Les textes suivants n'ont pas d'impact sur les états financiers semestriels du Groupe :

- les amendements à IAS19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel », publiés le 21 novembre 2013 ;
- les améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), publiées le 12 décembre 2013 ;
- les amendements à IFRS11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes », publiés le 6 mai 2014 ;
- les amendements à IAS16 et IAS38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables », publiés le 12 mai 2014 ;
- les améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014), publiées le 25 septembre 2014 ;
- les amendements à IAS1 « Initiative Informations à fournir », publiés le 18 décembre 2014.

Par ailleurs, les textes suivants sont non applicables pour le Groupe :

- les amendements à IAS16 et IAS41 « Agriculture : actifs biologiques producteurs », publiés le 30 juin 2014 ;
- les amendements à IAS27 « La mise en équivalence dans les états financiers individuels », publiés le 12 août 2014.

2. Normes, interprétations et amendements non encore adoptés par l'Union européenne

Les impacts sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 30 juin 2016 et non en vigueur dans l'Union européenne sont en cours d'analyse. Ces textes sont les suivants :

- la norme IFRS15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients », publiée le 28 mai 2014, incluant l'amendement à IFRS15 « Date d'entrée en vigueur d'IFRS15 », publié le 11 septembre 2015 ;
- la norme IFRS9 « Instruments financiers », publiée le 24 juillet 2014 ;
- les amendements à IFRS10 et IAS28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise », publiés le 11 septembre 2014 ;
- la norme IFRS16 « Contrats de location », publiée le 13 janvier 2016 ;
- les amendements à IAS12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes », publiés le 19 janvier 2016 ;
- les amendements à IAS7 « Initiative concernant les informations à fournir », publiés le 29 janvier 2016 ;
- les clarifications à IFRS15 publiées le 12 avril 2016.

Par ailleurs, les textes suivants sont non applicables pour le Groupe :

- la norme IFRS14 « Comptes de report réglementaires », publiée le 30 janvier 2014 ;
- les amendements à IFRS10, IFRS12 et IAS28 « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement », publiés le 18 décembre 2014.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence significative sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés semestriels résumés, les jugements significatifs exercés par la Direction du Groupe ou des filiales pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION DE L'INFORMATION SEMESTRIELLE

L'information sectorielle correspond aux informations requises par la norme IAS34 « Information financière intermédiaire ».

Les activités du Groupe peuvent être affectées par des variations sensibles de la conjoncture économique. Ainsi, les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice.

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, tel qu'il est connu à la clôture du semestre, appliqué à chaque nature de résultat.

Notes aux états financiers consolidés semestriels résumés au 30 juin 2016

Note 1	– Acquisition d’Airgas	41
Note 2	– Information sectorielle	43
Note 3	– Chiffre d’affaires	44
Note 4	– Dotations aux amortissements	44
Note 5	– Autres produits et charges opérationnels	45
Note 6	– Coût de l’endettement financier net	45
Note 7	– Impôts	45
Note 8	– Avantages au personnel	46
Note 9	– Résultat net par action	46
Note 10	– Écarts d’acquisition	47
Note 11	– Titres mis en équivalence	47
Note 12	– Impôts différés	47
Note 13	– Variation du besoin en fonds de roulement	48
Note 14	– Capitaux propres	48
Note 15	– Provisions et avantages au personnel	49
Note 16	– Emprunts et dettes financières	50
Note 17	– Gestion des risques financiers	51
Note 18	– Engagements	53
Note 19	– Dividende par action	53
Note 20	– Informations relatives aux parties liées	54
Note 21	– Passifs éventuels	54
Note 22	– Événements postérieurs à la clôture	54

Note 1 – Acquisition d’Airgas

Le 17 novembre 2015, le Groupe a annoncé la signature d’un accord en vue de l’acquisition de la société américaine Airgas Inc.

Airgas est l’un des principaux fournisseurs aux États-Unis de gaz industriels, de gaz médicaux, de gaz de spécialité et d’équipements connexes, tels que les équipements de soudage et les produits associés. L’activité Gaz propose à ses clients une gamme complète et différents modes de livraison, tant sous forme de gaz conditionnés que de gaz liquides. Airgas présente un profil résilient qui repose sur un portefeuille diversifié d’un million de clients, principalement dans le secteur Manufacturier, la Fabrication Métallique, la Construction Non Résidentielle ainsi que dans l’Alimentaire et la Santé. Airgas est présent sur tout le territoire américain à travers 1 100 sites, dont plus de 900 succursales et points de vente.

Les actionnaires d’Airgas, réunis en Assemblée Générale spéciale le 23 février 2016, ont voté en faveur de l’acquisition d’Airgas par Air Liquide.

Le 13 mai 2016, l’Autorité Américaine de la Concurrence (Federal Trade Commission) a autorisé l’acquisition d’Airgas par Air Liquide, dernière condition réglementaire nécessaire à la finalisation du projet d’acquisition. L’opération, soumise aux conditions de clôture usuelles, a été finalisée le 23 mai 2016. Air Liquide a offert 143 dollars en numéraire par action pour toutes les actions d’Airgas émises ou à émettre, ce qui représente une valeur d’entreprise

totale de 13,2 milliards de dollars. Le Groupe a acquis 100 % du capital d’Airgas.

Le rapprochement d’Air Liquide et d’Airgas permet d’associer deux activités très complémentaires. Le nouvel ensemble propose à ses clients, tant en Amérique du Nord que dans le reste du monde, des produits et services à plus grande valeur ajoutée et encore plus innovants.

Le Groupe a financé cette acquisition via un prêt relais de 11,6 milliards de dollars contracté auprès de ses banques principales. En juin 2016, Air Liquide a placé une émission obligataire de 3 milliards d’euros, ce qui constitue la première étape prévue du refinancement de l’acquisition d’Airgas. L’information relative au financement de l’acquisition est présentée dans la note 16.

Les coûts d’acquisition relatifs à l’opération sont présentés dans la note 5.

1.1. ÉCART D’ACQUISITION EN DATE D’ACQUISITION

L’acquisition d’Airgas a été comptabilisée comme un regroupement d’entreprises en application de la norme IFRS3. Air Liquide s’est fait assister d’un expert indépendant en évaluation pour la valorisation des principaux actifs et passifs.

<i>(en millions d’euros)</i>	Au 23 mai 2016
Immobilisations incorporelles	1 038,4
Immobilisations corporelles	3 633,1
Autres actifs non courants	32,5
Stocks et en-cours	403,5
Clients	603,8
Charges constatées d’avance et autres actifs courants	201,9
Actifs destinés à être cédés	102,1
Juste valeur des actifs à la date d’acquisition	6 015,3
Provisions et passifs éventuels	338,6
Impôts différés passif	1 052,4
Emprunts et dettes financières non courantes	1 743,1
Autres passifs non courants	14,2
Fournisseurs	212,4
Autres passifs courants	191,4
Dettes financières courantes	517,9
Passifs destinés à être cédés	15,6
Juste valeur des passifs assumés à la date d’acquisition	4 085,6
Juste valeur de l’actif net Airgas à la date d’acquisition	1 929,7
Quote-part de la situation nette Airgas acquise (100 %)	100 %
Contrepartie transférée pour l’acquisition de 100 % d’Airgas	9 526,1
Écart d’acquisition provisoire ^(a)	7 596,4

(a) Conformément à la norme IFRS3 Révisée, l’évaluation définitive de l’écart d’acquisition provisoire comptabilisé sera finalisée dans le délai de douze mois suivant la date d’acquisition.

L’écart d’acquisition résiduel provisoire correspond essentiellement à la valorisation de la main-d’œuvre assemblée, des synergies et du réseau de distribution. L’écart d’acquisition n’est pas déductible fiscalement.

1.2. PRINCIPAUX IMPACTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2016 ^(a)

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2016 ^(a)
Chiffre d'affaires	511,2
Résultat opérationnel courant avant amortissements	104,1
Dotations aux amortissements	(40,3)
Résultat opérationnel courant	63,8
Autres produits et charges opérationnels ^(b)	(73,2)
Résultat opérationnel	(9,4)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers ^(c)	(38,5)
Charge d'impôt	17,1
Résultat net	(30,6)
Part du Groupe	(30,6)

(a) Période comprise entre la date d'acquisition et le 30 juin 2016.

(b) Ce poste comprend le total des coûts présentés en note 5 relatifs à l'opération comptabilisés par le Groupe sur la période.

(c) Ce poste comprend le coût de l'endettement financier relatif au prêt relais et à l'émission obligataire de 3 milliards d'euros, décrit dans la note 16.

1.3. ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Air Liquide a annoncé le 24 juin 2016 avoir conclu un accord avec Matheson Tri-Gas, Inc. (« Matheson »), une filiale de Taiyo Nippon Sanso Corporation (Tokyo, Japon), portant sur la vente de certains actifs situés aux États-Unis. Une fois finalisée, la cession de ces actifs à Matheson marquera une étape majeure pour satisfaire aux conditions de l'Autorité Américaine de la Concurrence (Federal Trade Commission) dans le cadre de l'acquisition d'Airgas par Air Liquide.

En vertu des modalités contractuelles, Matheson ferait l'acquisition des actifs suivants détenus par Air Liquide :

- dix-huit unités de séparation des gaz de l'air réparties sur seize sites ;
- deux unités de production de protoxyde d'azote ;
- quatre unités de production de dioxyde de carbone liquide réparties dans quatre états, dont deux unités de production de glace sèche ;
- trois points de vente de gaz de soudage conditionné d'Airgas en Alaska.

Par ailleurs, Air Liquide a également signé un accord de vente de deux de ses unités dans l'Iowa qui produisent du dioxyde de carbone liquide et de la glace sèche, et qui correspondent aux actifs restants dont la FTC a exigé la vente dans le cadre de l'acquisition d'Airgas par Air Liquide.

L'opération avec Matheson et la vente des unités basées dans l'Iowa demeurent soumises à l'approbation de la FTC et devraient être conclues au cours du troisième trimestre 2016.

Les actifs destinés à être cédés, à savoir les unités de production, les équipements, les stocks, les actifs de distribution et les contrats clients comptabilisés dans le cadre de regroupements d'entreprise, ont été présentés dans le compte d'Actifs destinés à être cédés. Les impôts différés passif ont été reclassés dans le compte de Passifs destinés à être cédés. Aucune perte de valeur sur les actifs destinés à être cédés n'a été reconnue au 30 juin 2016.

Note 2 – Information sectorielle

2.1. COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 JUIN 2016

(en millions d'euros)	Gaz & Services					Ingénierie & Construction	Marchés globaux & Technologies	Autres activités	Réconciliation	Total
	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Sous-total					
Chiffre d'affaires	3 224,4	2 185,3	1 919,7	288,1	7 617,5	254,3	145,7	277,1		8 294,6
<i>Chiffre d'affaires intersectoriel</i>						212,4	160,8		(373,2)	
Résultat opérationnel courant	638,4	431,2	344,8	44,5	1 458,9	10,8	15,8	14,9	(118,8)	1 381,6
<i>dont dotations aux amortissements</i>	(295,2)	(186,6)	(175,8)	(26,2)	(683,8)	(9,4)	(13,4)	(6,5)	(11,4)	(724,5)
Autres produits opérationnels										12,3
Autres charges opérationnelles										(101,6)
Coût de l'endettement financier net										(153,8)
Autres produits financiers										11,2
Autres charges financières										(32,1)
Charge d'impôt										(268,2)
Quote-part des sociétés mises en équivalence										3,6
Résultat net										853,0

2.2. COMPTE DE RÉSULTAT RETRAITÉ AU 30 JUIN 2015

L'information retraitée tient compte des évolutions de l'information sectorielle décrites dans le paragraphe 1 des Principes de présentation de l'information financière dans les états financiers consolidés du 31 décembre 2015.

(en millions d'euros)	Gaz & Services					Ingénierie & Construction	Marchés globaux & Technologies	Autres activités	Réconciliation	Total
	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Sous-total					
Chiffre d'affaires	3 366,5	1 799,4	1 891,6	244,8	7 302,3	382,5	131,9	297,9		8 114,6
<i>Chiffre d'affaires intersectoriel</i>						262,4	150,5		(412,9)	
Résultat opérationnel courant	657,0	381,2	336,4	41,6	1 416,2	45,7	17,1	22,6	(92,9)	1 408,7
<i>dont dotations aux amortissements</i>	(287,7)	(167,8)	(175,6)	(25,3)	(656,4)	(11,9)	(10,3)	(6,5)	(8,5)	(693,6)
Autres produits opérationnels										(2,1)
Autres charges opérationnelles										(4,3)
Coût de l'endettement financier net										(121,7)
Autres produits financiers										5,0
Autres charges financières										(40,7)
Charge d'impôt										(362,8)
Quote-part des sociétés mises en équivalence										6,5
Résultat net										888,6

2.3. COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIÉ AU 30 JUIN 2015

(en millions d'euros)	Gaz & Services					Ingénierie & Technologie	Autres activités	Réconciliation	Total
	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Sous-total				
Chiffre d'affaires	3 390,4	1 813,2	1 913,7	222,8	7 340,1	476,6	297,9		8 114,6
Chiffre d'affaires intersectoriel						304,3		(304,3)	
Résultat opérationnel courant	669,4	384,8	334,6	43,4	1 432,2	33,5	22,6	(79,6)	1 408,7
dont dotations aux amortissements	(293,3)	(168,1)	(177,7)	(23,2)	(662,3)	(16,3)	(6,5)	(8,5)	(693,6)
Autres produits opérationnels									(2,1)
Autres charges opérationnelles									(4,3)
Coût de l'endettement financier net									(121,7)
Autres produits financiers									5,0
Autres charges financières									(40,7)
Charge d'impôt									(362,8)
Quote-part des sociétés mises en équivalence									6,5
Résultat net									888,6

Note 3 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2016 s'élève à 8 294,6 millions d'euros, en hausse de 2,2 % par rapport à celui du premier semestre 2015 (8 114,6 millions d'euros).

Sur des bases retraitées des effets cumulés de change, l'augmentation est de 4,7 %.

Note 4 – Dotations aux amortissements

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Immobilisations incorporelles	(50,7)	(60,5)
Immobilisations corporelles ^(a)	(642,9)	(664,0)
TOTAL	(693,6)	(724,5)

(a) Ce poste comprend les dotations aux amortissements déduction faite des reprises de subventions d'investissement.

Note 5 – Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Charges		
Coûts de réorganisation, de restructuration et des programmes d'adaptation	(12,9)	(21,4)
Coûts d'acquisition, de cession et de réorganisation relatifs à l'acquisition d'Airgas		(73,2)
Autres coûts d'acquisition	(3,5)	(2,9)
Autres	12,1	(4,1)
TOTAL DES AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(4,3)	(101,6)
Produits		
Plus ou moins-values de cessions d'activités	(2,1)	6,8
Autres		5,5
TOTAL DES AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	(2,1)	12,3
TOTAL	(6,4)	(89,3)

Au premier semestre 2016, le Groupe a constaté :

- des résultats de cessions, calculés selon IFRS10 § 25 pour un montant total de 6,8 millions d'euros ;
- - 21,4 millions d'euros résultant de programmes d'adaptation principalement dans les économies avancées.

Au premier semestre 2015, le Groupe avait constaté :

- - 12,9 millions d'euros résultant de programmes d'adaptation principalement dans les économies avancées.

Note 6 – Coût de l'endettement financier net

Le coût moyen de l'endettement financier net est de 3,5 % au premier semestre 2016 (3,9 % au premier semestre 2015).

Note 7 – Impôts

	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Taux d'impôt effectif moyen (en %)	29,2%	24,0%

Le taux d'impôt effectif moyen s'élève à 24 % pour le premier semestre 2016 sous l'effet d'une économie d'impôt suite à une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne et de l'évolution favorable de contrôles fiscaux.

Note 8 – Avantages au personnel

Les charges comptabilisées au titre des engagements de retraite et assimilés s'élèvent à 39 millions d'euros au premier semestre 2016 et se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Coût des services rendus	22,3	20,6
Coût d'intérêt sur l'engagement net	17,4	13,3
Autres éléments ^(a)	(10,3)	(27,0)
Régimes à prestations définies	29,4	6,9
Régimes à cotisations définies	27,8	32,1
TOTAL	57,2	39,0

(a) Impact des modifications de régimes aux États-Unis en 2016, ainsi qu'aux États-Unis, en Suisse et au Canada en 2015.

Note 9 – Résultat net par action

9.1. RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Résultat net – part du Groupe attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires <i>(en millions d'euros)</i>	849,4	810,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	342 824 901	343 406 891
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	2,48	2,36

9.2. RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Résultat net utilisé pour la détermination du résultat dilué par action <i>(en millions d'euros)</i>	849,4	810,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	342 824 901	343 406 891
Ajustement d'actions résultant des options de souscription d'actions	1 328 339	577 786
Ajustement d'actions résultant des attributions conditionnelles d'actions	244 371	477 228
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	344 397 611	344 461 905
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	2,47	2,35

Tous les instruments susceptibles de diluer le résultat net – part du Groupe sont inclus dans le calcul du résultat dilué par action.

Le Groupe n'a émis aucun autre instrument financier qui amènerait une dilution supplémentaire du résultat net par action.

Note 10 – Écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2015	Écarts d'acquisition comptabilisés au cours de la période	Écarts de conversion	Valeur au 30 juin 2016
Écarts d'acquisition	5 730,2	7 672,8	143,9	13 546,9

Au cours du premier semestre 2016, les écarts d'acquisition comptabilisés au cours de la période comprennent principalement l'acquisition de la société américaine Airgas décrite dans la note 1. Conformément à la norme IFRS3 révisée, l'évaluation définitive de cet écart d'acquisition provisoire comptabilisé sera finalisée dans le délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Le Groupe a procédé à une revue des écarts d'acquisition au 30 juin 2016 et n'a pas identifié d'indice de pertes de valeur.

Note 11 – Titres mis en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2015	Quote-part dans les résultats de l'exercice	Dividendes distribués	Écarts de conversion	Autres variations	Valeur au 30 juin 2016
Titres mis en équivalence	115,9	3,6	(3,6)	0,2	11,0	127,1

Note 12 – Impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2015	Produit (charge) comptabilisé en résultat	Éléments comptabilisés en capitaux propres ^(a)	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations	Valeur au 30 juin 2016
Impôts différés actif	235,2	(52,3)	131,8	(0,5)	4,1		318,3
Impôts différés passif	(1 321,8)	7,8	10,1	(13,6)	(1 051,2)	33,5	(2 335,2)
Impôts différés (solde net)	(1 086,6)	(44,5)	141,9	(14,1)	(1 047,1)	33,5	(2 016,9)

(a) Correspondent aux impôts différés reconnus dans les autres éléments de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : 58,2 millions d'euros au titre de la variation de la juste valeur des instruments dérivés et 83,7 millions d'euros au titre des gains et pertes actuariels.

Note 13 – Variation du besoin en fonds de roulement

L'augmentation du besoin en fonds de roulement de 335 millions d'euros, présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, provient principalement des activités Ingénierie & Construction pour 173,4 millions d'euros. Les activités Gaz & Services, Marchés globaux & Technologies et Autres activités contribuent à la variation à concurrence de 111,8 millions d'euros.

Note 14 – Capitaux propres

14.1. ACTIONS

	2016
NOMBRE D'ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER	344 163 001
Augmentation de capital réservée aux salariés	999 143
Options levées durant l'exercice	414 230
NOMBRE D'ACTIONS AU 30 JUIN	345 576 374

14.2. PAIEMENT EN ACTIONS

La charge relative aux options de souscription d'actions et des attributions conditionnelles d'actions accordées par le Groupe est de 13,1 millions d'euros au premier semestre 2016 (contre 10,9 millions d'euros au premier semestre 2015).

14.3. PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Le Conseil d'Administration, par décisions en date du 29 juillet 2015 et du 23 octobre 2015, confirmés le 15 février 2016, a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés des entreprises du Groupe adhérentes au plan d'épargne de Groupe France ou au plan d'épargne de Groupe international Air Liquide.

En vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration dans ses séances du 29 juillet 2015 et du 23 octobre 2015, l'augmentation de capital a été constatée par le Président-Directeur Général le 10 mai 2016.

Le prix de souscription était de 77,18 euros pour l'ensemble des salariés souscripteurs à l'exception des salariés des filiales du Groupe situées aux États-Unis, et de 82,00 euros pour les salariés des filiales du Groupe situées aux États-Unis.

Le nombre d'actions Air Liquide souscrites s'élève à 999 143, représentant un montant total d'émission de 77,4 millions d'euros, incluant une prime d'émission de 71,9 millions d'euros.

Les plans d'épargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS2 « Paiement fondé sur des actions » sur la base des hypothèses suivantes :

- la période de souscription est de deux semaines ;
- la période d'indisponibilité est de cinq ans à compter de la fin de période de souscription conformément à la législation française.

La charge constatée tient compte de l'incessibilité des actions pendant une période de cinq ans. La décote a été évaluée en tenant compte du taux d'emprunt du salarié.

La charge comptabilisée en 2016 au titre du plan d'épargne en application d'IFRS2 « Paiement fondé sur des actions » en tenant compte de la décote, s'élève à 5,7 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros au titre de l'abondement accordé par certaines filiales du Groupe.

Cette charge est constatée sur la ligne « Autres charges d'exploitation ».

Note 15 – Provisions et avantages au personnel

(en millions d'euros)	Valeur au 31 décembre 2015	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Effet de l'actualisation	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations	Valeur au 30 juin 2016
Retraites et autres avantages au personnel	1 749,9	(4,9)	(54,1)		262,4 ^(b)	2,9	16,8	6,8	1 979,8
Restructurations/programmes d'adaptation	31,1	7,6	(9,6)	(0,9)				(4,9)	23,3
Garanties et autres provisions sur les contrats d'ingénierie	94,1	35,3	(46,4)	(10,2)		(0,6)		1,5	73,7
Démantèlement	221,9	2,9	(0,6)	(1,9)	3,8	3,7	20,5	(22,5)	227,8
Autres provisions ^(a)	287,4	17,6	(34,9)	(31,3)		4,0	300,8	(6,1)	537,5
TOTAL PROVISIONS	2 384,4	58,5	(145,6)	(44,3)	266,2	10,0	338,1	(25,2)	2 842,1

(a) Ce poste inclut les provisions pour litiges industriels et fiscaux.

(b) Ce montant inclut principalement les (gains)/pertes actuariels reconnus au cours de la période.

Au cours du premier semestre 2016, aucun litige nouveau n'est de nature à avoir individuellement une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Le 26 mai 2011, l'Autorité de la concurrence japonaise (JFTC) a communiqué à Air Liquide Japan Ltd ainsi qu'à trois autres concurrents, sa décision condamnant des prétendues pratiques anticoncurrentielles dans les ventes d'oxygène, d'azote et d'argon liquides (hors usage médical), au Japon entre avril 2008 et janvier 2010.

La JFTC demandait à Air Liquide Japan Ltd de mettre en œuvre des mesures correctives et une amende d'un montant de 4,8 milliards de yens a été payée le 29 août 2011 (équivalent à 36,6 millions d'euros au 31 décembre 2015). Air Liquide Japan Ltd a engagé une procédure contentieuse suite à la décision de la JFTC. Une charge avait été constatée à hauteur de la meilleure appréciation du risque associé à ce contentieux.

En 2015, Air Liquide Japan a fait appel de la décision administrative de la JFTC devant la High Court de Tokyo. L'appel a été rejeté par décision du 25 mai 2016. Air Liquide Japan a décidé de ne pas faire un nouveau recours.

Par ailleurs, les actifs couvrant les engagements de retraite des régimes à prestations définies ont été évalués à leur juste valeur. Les taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements du Groupe ont également été revus. La révision des taux d'actualisation explique l'augmentation des provisions pour retraites (hors actifs de couverture) à hauteur de 299 millions d'euros.

Note 16 – Emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2015			30 juin 2016		
	Valeurs au bilan			Valeurs au bilan		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Obligations et Placements Privés	5 534,5	553,0	6 087,5	9 994,3	608,0	10 602,3
Programmes de papier commercial		877,8	877,8		1 475,2	1 475,2
Dettes bancaires et autres dettes financières	682,1	465,8	1 147,9	1 024,1	7 977,6	9 001,7
Locations financement	16,6	10,6	27,2	13,4	7,5	20,9
Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires	57,5	5,5	63,0	70,0	5,5	75,5
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES (A)	6 290,7	1 912,7	8 203,4	11 101,8	10 073,8	21 175,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (B)		965,5	965,5		1 315,8	1 315,8
Instruments dérivés actif		0,8	0,8			
INSTRUMENTS DÉRIVÉS LIÉS AUX DETTES FINANCIÈRES (C)		0,8	0,8			
ENDETTEMENT NET (A) - (B) + (C)	6 290,7	948,0	7 238,7	11 101,8	8 758,0	19 859,8

L'endettement brut augmente de 13,0 milliards d'euros entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Les émissions obligataires émises au cours du 1^{er} semestre 2016 sont les suivantes :

- une émission obligataire publique, de 300 millions d'euros à échéance du 18 avril 2022, à un taux fixe de 0,375 % ;
- une émission obligataire publique, de 3 milliards d'euros, en cinq tranches :
 - 500 millions d'euros à échéance du 13 juin 2018, à un taux variable Euribor 3 mois + 0,20 % (coupon minimum 0 %) ;
 - 500 millions d'euros à échéance du 13 juin 2020, à un taux fixe de 0,125 % ;
 - 500 millions d'euros à échéance du 13 juin 2022, à un taux fixe de 0,50 % ;
 - 500 millions d'euros à échéance du 13 juin 2024, à un taux fixe de 0,75 % ;
 - 1 000 millions d'euros à échéance du 13 juin 2028, à un taux fixe de 1,25 %.

Ces émissions ont été réalisées, dans le cadre du programme EMTN, par la société Air Liquide Finance S.A. et garanties par la société L'Air Liquide S.A.

L'émission de juin 2016 de 3 milliards d'euros a permis de refinancer la tranche de 3,25 milliards de dollars américains du prêt relais de 11,6 milliards de dollars américains, contracté pour le paiement de l'acquisition d'Airgas, le 23 mai 2016.

Au 30 juin 2016, est intégrée la dette d'Airgas, composée d'obligations à taux fixe d'une maturité moyenne de 4,6 ans, d'un montant total de 1,55 milliard de dollars américains (équivalents à 1,4 milliard d'euros) et d'un programme de titrisation de créances d'un montant de 330 millions de dollars américains (équivalents à 300 millions d'euros), à échéance décembre 2018.

La dette court terme (maturité inférieure à 12 mois) augmente de 8,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015, suite aux :

- solde du prêt relais mis en place, pour l'acquisition d'Airgas, soit 8,35 milliards de dollars américains (équivalents à 7,5 milliards d'euros), à échéance du 17 décembre 2016, avec la possibilité d'exercer deux options d'extension d'une durée de six mois, chacune ;
- recours accru au programme de papier commercial, dont le montant au 30 juin 2016 est égal à 1,5 milliard d'euros, contre 878 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- reclassement en dettes financières courantes d'un emprunt obligataire long terme à maturité juin 2017, d'un total de 250 millions d'euros.

Contrebalancés par :

- le remboursement d'une émission obligataire de 200 millions d'euros, arrivée à échéance le 17 juin 2016.

Les refinancements en euro du prêt relais en dollar américain ont été couverts au cours des mois de mars et d'avril 2016, par des couvertures de change euro/dollar (contingentes à l'acquisition). Par ailleurs, le risque de taux sur l'émission obligataire à venir en dollar américain a été partiellement couvert, lors du deuxième trimestre.

Par ailleurs, les cessions de créances clients sans recours représentent 207,5 millions d'euros au 30 juin 2016, contre 146,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Ce montant comprend la somme décomptabilisée au 30 juin 2016, au titre du contrat européen de cession des créances commerciales sans recours conclu en décembre 2015 à hauteur de 147,9 millions d'euros (79,9 millions d'euros au 31 décembre 2015). L'enveloppe du programme, d'un montant initial de 150 millions d'euros a été portée à 250 millions d'euros.

Note 17 – Gestion des risques financiers

Les principes fixés par le groupe Air Liquide, et énoncés dans le Document de référence 2015, à la note 25.1 aux états financiers consolidés, restent valables au 30 juin 2016, sous réserve des mises à jour figurant ci-dessous du fait de l'acquisition d'Airgas.

a) Risque de change

Airgas est présent majoritairement sur le marché américain et ses filiales étrangères représentent une part non significative de son chiffre d'affaires.

Aussi, l'impact d'Airgas sur le risque de change du Groupe consiste, d'une part, en un risque de change de conversion des états financiers d'Airgas en euro et, d'autre part, en un risque de change transactionnel, portant sur les prêts et emprunts en dollar américain.

Sensibilité des éléments du compte de résultat et du bilan aux variations des cours des devises

Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une augmentation de 1 % du taux de change sur les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Sur le chiffre d'affaires		Sur le résultat opérationnel courant		Sur le résultat net		Sur les capitaux propres	
		% Total Groupe		% Total Groupe		% Total Groupe		% total Groupe
USD	14,2	0,17 %	2,9	0,21 %	1,1	0,14 %	78,7	0,66 %
CNY	7,5	0,09 %	1,5	0,11 %	0,6	0,08 %	15,2	0,13 %
JPY	5,1	0,06 %	0,8	0,06 %	0,3	0,04 %	5,7	0,05 %
CAD	2,8	0,03 %	0,5	0,04 %	0,2	0,03 %	2,4	0,02 %

L'analyse de la sensibilité du risque de change montre qu'une augmentation de 1 % des quatre principales devises au 30 juin 2016 aurait eu pour conséquence une variation du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel courant, du résultat net et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessus.

Par rapport au 31 décembre 2015, la principale variation concerne la part des capitaux propres en dollar américain, en raison de l'augmentation de capital de filiales, ayant le dollar américain comme monnaie fonctionnelle, suite à l'acquisition d'Airgas.

Une diminution de 1 % des devises ci-dessus, au 30 juin 2016, aurait eu les mêmes impacts, mais dans le sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variations restent constantes.

Sensibilité des instruments dérivés et de leurs sous-jacents couverts aux variations des cours de devises

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur la comptabilisation au 30 juin 2016 du portefeuille d'instruments dérivés de change dans le résultat net et les capitaux propres du Groupe d'une variation de 1 % des taux de change des devises de couverture.

(en millions d'euros)	Risque de change			
	+ 1%		- 1%	
	Impact résultat	Impact capitaux propres	Impact résultat	Impact capitaux propres
Instruments dérivés de change et leurs sous-jacents couverts		1,7		(1,7)

L'impact sur la comptabilisation au 30 juin 2016 du portefeuille d'instruments dérivés de change dans les capitaux propres est peu significatif.

En effet, l'impact des couvertures de change euro/dollar d'un montant de 3,25 milliards de dollars américains au 30 juin 2016, prises pour couvrir le financement de l'acquisition Airgas, est neutralisé par la réévaluation de la dette correspondante.

b) Risque de taux

Au 30 juin 2016, en raison du financement de l'acquisition en dollar américain d'Airgas, et de l'intégration de sa dette, les principales devises du Groupe sont l'euro et le dollar américain, et représentent 87 % de l'endettement net total.

La part de la dette à taux fixe, au 30 juin 2016, est de 48 % de la dette totale. Cette réduction de la part de la dette à taux fixe est due au financement de l'acquisition d'Airgas par un prêt relais à taux variable, dont le solde est de 8,35 milliards de dollars américains (équivalent à 7,5 milliards d'euros) au 30 juin 2016.

Sensibilité de la dette à taux variable aux variations des taux d'intérêt

La dette nette à taux variable s'élève à environ 9,7 milliards d'euros au 30 juin 2016 (dette brute corrigée des couvertures de taux et des encours de placement à court terme), contre 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2015. Cette hausse résulte essentiellement du prêt relais (basé sur les taux Libor US).

Une hausse ou une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base (+ ou - 1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact d'environ 33 millions d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe.

En effet, hors prêt relais dont les tirages ont fixé les taux Libors jusqu'à leur échéance, et en tenant compte de l'exposition future aux taux d'intérêt américains sur la partie non-couverte de l'émission obligataire de 4 à 5 milliards de dollars américains prévue en septembre ou octobre 2016, l'exposition à une variation des taux est de l'ordre de 3,3 milliards d'euros.

Sensibilité des instruments dérivés et de leurs sous-jacents couverts aux variations des taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur la comptabilisation au 30 juin 2016 du portefeuille d'instruments dérivés de taux dans le résultat net et les capitaux propres du Groupe d'une variation de 0,5 % des taux d'intérêt sur toutes les devises.

(en millions d'euros)	Risque de taux			
	+ 0,5 %		- 0,5 %	
	Impact résultat	Impact capitaux propres	Impact résultat	Impact capitaux propres
Instruments dérivés de taux et leurs sous-jacents couverts		239,8		(258,2)

L'impact sur la comptabilisation au 30 juin 2016 du portefeuille d'instruments dérivés de taux dans les capitaux propres est plus significatif qu'au 31 décembre 2015, du fait des couvertures prises pour couvrir le risque de taux lié à l'émission obligataire en dollar américain à venir, pour le refinancement partiel du prêt relais tiré lors de l'acquisition d'Airgas. Ces couvertures fermes sur les taux d'intérêt américains (« Treasuries ») portent sur 3,25 milliards de dollars américains sur des échéances allant de 5 à 30 ans.

D'autre part, pour prémunir le Groupe contre une hausse des taux euro jusqu'à la date de refinancement d'une ligne obligataire en euro (500 millions d'euros), arrivant à échéance en juillet 2017, il a été mis en place une couverture ferme d'un montant équivalent.

c) Risque de contrepartie

Les risques de contrepartie pour Air Liquide portent potentiellement sur les comptes clients et les contreparties bancaires.

Airgas, de par son activité exclusivement Industriel Marchand, a un effet dilutif sur le poids des premiers clients du Groupe. En effet, la base clients d'Airgas est diversifiée et son principal client représente moins de 1 % de son chiffre d'affaires.

En conformité avec la politique financière du Groupe, les principales banques d'Airgas bénéficient d'une notation minimum long terme « A » chez Standard & Poor's ou « A2 » chez Moody's.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des lignes bilatérales et des crédits syndiqués, dont le solde du prêt relais, tiré pour financer l'acquisition d'Airgas :

(en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Lignes bilatérales		50,0	540,0	380,0	100,0	200,0	1 270,0
Crédits syndiqués ^(a)	7 521,2				1 300,0		8 821,2

(a) Dont tirage du prêt relais de 8,35 milliards de dollars américains (équivalents à 7,5 milliards d'euros).

La ligne de crédit bilatérale, arrivant à échéance en 2016, a été renouvelée, le 8 janvier 2016 pour le même montant, pour une durée de cinq ans.

Note 18 – Engagements

À l'exception des engagements résultant de l'acquisition d'Airgas, il n'y a pas eu de modification significative des engagements par rapport au 31 décembre 2015.

Les engagements d'Airgas se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2016
Commandes fermes pour l'acquisition d'immobilisations	34,5
Engagements de location non résiliables	364,7
Engagements liés aux activités opérationnelles	399,2
TOTAL	399,2

Note 19 – Dividende par action

Le montant des dividendes 2015 sur actions ordinaires déclaré et mis en paiement le 25 mai 2016 est de 947,9 millions d'euros (y compris prime additionnelle et taxe au titre des dividendes), soit un dividende hors taxe de 2,60 euros par action.

d) Risque de liquidité

L'encours de financement court terme sous forme de papier commercial est de 1,5 milliard d'euros au 30 juin 2016, en hausse de 597 millions par rapport au 31 décembre 2015. L'encours moyen de papier commercial, au cours du premier semestre, s'est élevé à 1,1 milliard d'euros contre 1,2 milliard d'euros en 2015.

Selon la politique du Groupe, les encours des programmes de papier commercial doivent être couverts par des lignes de crédit confirmées long terme. Au 30 juin 2016, cette règle est respectée, avec un montant de lignes confirmées (qui n'incluent pas le prêt relais) de 2,6 milliards d'euros, largement supérieur à celui de l'encours de papier commercial.

Note 20 – Informations relatives aux parties liées

En raison des activités et de l'organisation juridique du Groupe, seuls les dirigeants, les sociétés mises en équivalence et les entreprises communes sont considérés comme des parties

liées au Groupe. Les opérations réalisées entre ces personnes physiques ou ces sociétés et les filiales du Groupe n'ont pas connu de variation significative.

Note 21 – Passifs éventuels

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans un passé récent sa situation financière ou sa rentabilité.

Note 22 – Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à signaler.

➤ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société L'Air Liquide S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le Rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Acquisition d'Airgas » des comptes consolidés semestriels résumés qui expose les incidences de l'acquisition d'Airgas.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le Rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1^{er} août 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Lotz

Séverine Scheer

Jeanne Boillet

Emmanuelle Mossé

➤ INFORMATION FINANCIÈRE PRO FORMA CONSOLIDÉE NON AUDITÉE

Principes de présentation de l'information financière pro forma

L'information financière pro forma consolidée et non auditée suivante contient les comptes de résultat pro forma consolidés non audités ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pro forma consolidées non auditées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016. L'information financière pro forma consolidée et non auditée a été établie sur la base d'hypothèses résumées ci-dessous et doit être lue conjointement avec les documents suivants :

- les états financiers consolidés audités d'Air Liquide au 31 décembre 2015, établis en conformité avec le référentiel IFRS (« IFRS ») ;
- les états financiers consolidés résumés non audités d'Air Liquide pour le semestre clos le 30 juin 2016, préparés selon les IFRS et ayant été soumis à un examen limité par les Commissaires aux comptes ;
- les états financiers consolidés audités d'Airgas au 31 mars 2015, établis en conformité avec le référentiel U.S. GAAP (« U.S. GAAP ») ;
- les états financiers intermédiaires non audités d'Airgas pour la période de 9 mois close le 31 décembre 2014, préparés selon les U.S. GAAP ; et
- les états financiers intermédiaires non audités d'Airgas pour la période de 9 mois close le 31 décembre 2015, préparés selon les U.S. GAAP.

L'information financière pro forma consolidée non auditée est présentée en millions d'euros et reflète l'acquisition et le financement d'Airgas comme si l'opération avait été finalisée le 1^{er} janvier 2015 plutôt qu'à la date d'acquisition effective du 23 mai 2016. Tous les ajustements pro forma sont directement imputables au regroupement d'entreprises et seuls les ajustements reposant sur des éléments factuels et qui peuvent être estimés de manière fiable sont inclus. L'information financière pro forma ne reflète aucune dépense de restructuration ou coût d'intégration susceptible de résulter du regroupement d'entreprises. Elle ne reflète également aucune économie potentiellement réalisable via la suppression de certaines dépenses ou résultant de synergies. En outre, l'information financière pro forma ne comprend pas la plus-value de cession sur les actifs devant être cédés en accord avec l'ordonnance délivrée par la United States of America Federal Trade Commission (« FTC »), l'autorité de la concurrence américaine, comme condition préalable à la finalisation du regroupement d'entreprises. Les éléments significatifs non

récurrents imputables à l'opération sont maintenus dans la colonne « pro forma consolidé » et ajustés dans la colonne « éléments non récurrents » en vue d'obtenir la colonne « pro forma récurrent consolidé ». Afin de préparer l'information financière pro forma non auditée, l'information financière historique d'Airgas a été ajustée des différences entre U.S. GAAP et IFRS. Par ailleurs, certains éléments ont été reclassés (voir Note 1 ci-dessous).

L'information financière pro forma non auditée est présentée uniquement à titre d'illustration et ne constitue pas nécessairement une indication du résultat que la société consolidée aurait réalisé si le regroupement d'entreprises avait été finalisé le 1^{er} janvier 2015. Elle ne constitue pas non plus une indication des résultats futurs de la société consolidée. Les ajustements pro forma, qui sont détaillés ci-dessous, reposent sur les informations disponibles à ce jour, ainsi que sur certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par Air Liquide. Ces ajustements sont directement imputables au regroupement d'entreprises et reposent sur des éléments factuels :

- A. Allocation provisoire du prix d'acquisition : les impacts de l'allocation provisoire du prix d'acquisition sur le compte de résultat ont été intégrés de manière cohérente avec l'allocation provisoire du prix d'acquisition d'Airgas telle que comptabilisée dans les états financiers consolidés résumés d'Air Liquide au 30 juin 2016 (en page 41 Note 1).
- B. Cessions d'actifs : neutralisation de la contribution estimée des actifs destinés à être cédés en accord avec l'ordonnance de la FTC comme condition préalable à la finalisation du regroupement d'entreprises.
- C. Coûts d'acquisition et de cessions d'actifs : les coûts d'acquisition et de cessions d'actifs constatés par Air Liquide dans le cadre du regroupement d'entreprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et du semestre clos le 30 juin 2016 sont inclus dans le « pro forma consolidé » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. En revanche, les coûts d'acquisition et de cessions d'actifs comptabilisés par Air Liquide au cours du semestre clos le 30 juin 2016 sont éliminés dans le « pro forma consolidé » pour le semestre clos le 30 juin 2016. Les coûts d'acquisition comptabilisés par Airgas au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été éliminés car ils sont reconnus, comme ceux constatés au cours du semestre clos le 30 juin 2016, dans le bilan d'ouverture provisoire en moins de l'actif net d'Airgas acquis par Air Liquide.

d. Coût de financement de l'acquisition : le coût de l'endettement net a été ajusté dans l'information financière pro forma non auditée pour refléter l'impact de la structure de financement en place au 30 juin 2016 (c'est-à-dire le financement par prêt relais pour 11,6 milliards de dollars après déduction des 3,0 milliards d'euros d'obligations levées le 13 juin 2016 dans le cadre du programme EMTN d'Air Liquide) comme si elle était intervenue le 1^{er} janvier 2015.

En prenant en compte les ajustements mentionnés ci-dessus, l'information financière « pro forma consolidé » est présentée selon le règlement de la Commission européenne EC N° 809/2004, en application de la méthode de l'acquisition et en conformité avec les IFRS. La colonne « pro forma récurrent consolidé » reflète l'information financière pro forma non auditée après l'élimination de l'impact non récurrent des coûts d'acquisition.

1. INFORMATION FINANCIÈRE PRO FORMA NON AUDITÉE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS

(en millions d'euros)	Air Liquide publié	Airgas historique ^(a) ^(b)	Ajustements pro forma ^(a) ^(e)	Pro forma consolidé	Éléments non récurrents ^(c)	Pro forma récurrent consolidé
Chiffre d'affaires	16 379,8	4 798,0	(222,5)	20 955,3		20 955,3
Autres produits d'exploitation	193,5	5,2		198,7		198,7
Achats	(6 164,0)	(2 092,3)	94,6	(8 161,7)		(8 161,7)
Charges de personnel	(3 069,4)	(1 156,6)	7,4	(4 218,6)		(4 218,6)
Autres charges d'exploitation	(3 077,7)	(680,0)	87,9	(3 669,8)		(3 669,8)
Résultat opérationnel courant avant amortissements	4 262,2	874,3	(32,6)	5 103,9		5 103,9
Dotations aux amortissements	(1 371,6)	(311,3)	(48,8)	(1 731,7)		(1 731,7)
Résultat opérationnel courant	2 890,6	563,0	(81,4)	3 372,2		3 372,2
Autres produits opérationnels	38,4			38,4		38,4
Autres charges opérationnelles	(170,6)	(21,7)	(32,1)	(224,4)	63,9	(160,5)
Résultat opérationnel	2 758,4	541,3	(113,5)	3 186,2	63,9	3 250,1
Coût de l'endettement financier net	(227,1)	(53,6)	(163,4)	(444,1)		(444,1)
Autres produits financiers	14,7	3,9		18,6		18,6
Autres charges financières	(55,6)	(3,1)	0,8	(57,9)		(57,9)
Charge d'impôt	(666,4)	(178,7)	102,8	(742,3)	(22,6)	(764,9)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	14,7	2,6		17,3		17,3
RÉSULTAT NET	1 838,7	312,4	(173,3)	1 977,8	41,3	2 019,1
■ Intérêts minoritaires	82,3			82,3		82,3
■ Part du Groupe	1 756,4	312,4	(173,3)	1 895,5	41,3	1 936,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(d)	(2 027,7)	(447,8)		(2 475,5)		(2 475,5)

(a) Les données relatives à l'information financière d'Airgas pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les ajustements pro forma du compte de résultat pour la même période sont convertis en euro au taux de change moyen suivant : USD 1 = EUR 0,9016, taux identique à celui utilisé par Air Liquide pour consolider ses opérations en dollar.

(b) Voir Note 1.B page 60 pour les données historiques d'Airgas en dollar.

(c) Cf. « Principes de présentation de l'information financière pro forma » page 56.

(d) Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles telles que présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidé dans le document de référence 2015 d'Air Liquide. Voir Notes 1.A. et 1.B. aux pages 59 et 60 pour le calcul des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'Airgas.

(e) Voir Note 2 pour le détail.

2. INFORMATION FINANCIÈRE PRO FORMA NON AUDITÉE POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2016 SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Air Liquide publié 1 ^{er} semestre 2016	Neutralisation d'Airgas inclus dans Air Liquide du 23 mai au 30 juin (-)	Air Liquide 1 ^{er} semestre 2016 Hors Airgas	Airgas du 1 ^{er} janvier au 30 juin (hors PPA) ^(a)	Ajustements pro forma ^{(a) (c)}	Pro forma consolidé
Chiffre d'affaires	8 294,6	(511,2)	7 783,4	2 334,1	(106,0)	10 011,5
Autres produits d'exploitation	62,2		62,2	2,1		64,3
Achats	(3 056,6)	215,8	(2 840,8)	(980,9)	42,9	(3 778,8)
Charges de personnel	(1 655,9)	126,7	(1 529,2)	(588,5)	3,7	(2 114,0)
Autres charges d'exploitation	(1 538,2)	64,6	(1 473,6)	(331,4)	43,7	(1 761,3)
Résultat opérationnel courant avant amortissements	2 106,1	(104,1)	2 002,0	435,4	(15,7)	2 421,7
Dotations aux amortissements	(724,5)	40,3	(684,2)	(164,6)	(15,1)	(863,9)
Résultat opérationnel courant	1 381,6	(63,8)	1 317,8	270,8	(30,8)	1 557,8
Autres produits opérationnels	12,3		12,3			12,3
Autres charges opérationnelles	(101,6)	73,2	(28,4)	(0,3)		(28,7)
Résultat opérationnel	1 292,3	9,4	1 301,7	270,5	(30,8)	1 541,4
Coût de l'endettement financier net	(153,8)	35,0	(118,8)	(27,9)	(71,5)	(218,2)
Autres produits financiers	11,2	(0,2)	11,0	1,0		12,0
Autres charges financières	(32,1)	3,7	(28,4)	0,8	0,4	(27,2)
Charge d'impôt	(268,2)	(17,1)	(285,3)	(94,7)	35,9	(344,1)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3,6	(0,2)	3,4	1,1		4,5
RÉSULTAT NET	853,0	30,6	883,6	150,8	(66,0)	968,4
■ Intérêts minoritaires	42,4		42,4			42,4
■ Part du Groupe	810,6	30,6	841,2	150,8	(66,0)	926,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(b)	(1 054,9)	42,1	(1 012,8)	(183,8)		(1 196,6)

(a) Les données relatives à l'information financière d'Airgas pour les six mois clos le 30 juin 2016 ainsi que les ajustements pro forma du compte de résultat pour la même période sont convertis en euro au taux de change moyen suivant : USD 1 = EUR 0,8966, taux identique à celui utilisé par Air Liquide pour consolider ses opérations en dollar.

(b) Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles telles que présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidé dans le rapport financier semestriel 2016 d'Air Liquide.

(c) Voir Note 2 pour le détail.

Notes relatives à l'information financière pro forma consolidée non auditée

Note 1 – Ajustements de l'information historique d'Airgas

L'information financière pro forma non auditée inclut des ajustements aux états financiers historiques d'Airgas relatifs aux différences entre U.S. GAAP et IFRS. Ces ajustements correspondent aux différences ayant été identifiées au moment où Airgas a été intégré dans les états financiers consolidés d'Air Liquide, à la date d'acquisition le 23 mai 2016.

1.A. INFORMATION FINANCIÈRE D'AIRGAS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 SELON LE RÉFÉRENTIEL U.S. GAAP (PRÉSENTATION AIRGAS DE L'INFORMATION FINANCIÈRE)

	1 ^{er} avril, 2014 – 31 décembre, 2014 3 ^e trimestre 2015 (9 mois)	1 ^{er} avril 2014 – 31 mars, 2015 4 ^e trimestre 2015 (12 mois)	1 ^{er} janvier 2015 – 31 mars 2015 4 ^e trimestre 2015 (3 mois)	1 ^{er} avril 2015 – 31 décembre 2015 3 ^e trimestre 2016 (9 mois)	1 ^{er} janvier 2015 – 31 décembre 2015 (12 mois)
(en millions de dollars)	A	B	B - A = C	D	C + D
Chiffre d'affaires	4 003,2	5 304,9	1 301,7	4 019,7	5 321,4
Coûts et charges :					
Charges administratives, commerciales	1 772,9	2 355,9	583,0	1 751,9	2 334,9
Coûts des ventes, coûts commerciaux et charges administratives	1 491,5	1 978,7	487,2	1 535,3	2 022,5
Coûts d'acquisition	-	-	-	21,4	21,4
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	221,4	297,7	76,3	237,3	313,6
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	23,7	31,3	7,6	25,5	33,1
Total coûts et charges	3 509,5	4 663,6	1 154,1	3 571,4	4 725,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	493,7	641,3	147,6	448,3	595,9
Coût de l'endettement financier net	(48,4)	(62,2)	(13,8)	(44,5)	(58,3)
Autres produits nets	1,7	5,1	3,4	5,8	9,2
Résultat net avant impôt	447,0	584,2	137,2	409,6	546,8
Charge d'impôt	(166,7)	(216,0)	(49,3)	(149,6)	(198,9)
RÉSULTAT NET	280,3	368,2	87,9	260,0	347,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	338,9	468,8	129,9	366,7	496,6

1.B. INFORMATION FINANCIÈRE D'AIRGAS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 RETRAITÉE DES DIFFÉRENCES ENTRE U.S. GAAP ET IFRS ET CONFORME À LA PRÉSENTATION AIR LIQUIDE

<i>(en millions de dollars)</i>	Présentation Airgas ^(a)	Ajustements ^{(b) (d)}	Présentation Air Liquide ^(d)
Chiffre d'affaires	5 321,4	0,0	5 321,4
Charges opérationnelles ^(c)	(4 378,8)	28,6	(4 350,2)
Résultat opérationnel courant avant amortissements	942,6	28,6	971,2
Dotations aux amortissements ^(c)	(346,7)	1,5	(345,2)
Résultat opérationnel courant	595,9	30,1	626,0
Autres produits et charges opérationnels ^(c)		(24,0)	(24,0)
Résultat opérationnel	595,9	6,1	602,0
Résultat financier ^(c)	(49,1)	(6,6)	(55,7)
Charge d'impôt	(198,9)	0,2	(198,7)
RÉSULTAT NET	347,9	(0,3)	347,6
■ Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0
■ Part du Groupe	347,9	(0,3)	347,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	496,6		496,6

(a) Voir Note 1.A..

(b) Voir Note 1 – Ajustements de l'information historique d'Airgas page 59.

(c) Voir Note 1.C..

(d) Voir Note 1.D..

1.C. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT D'AIRGAS SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS

Les reclassements dans l'information financière pro forma en IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016 sont les suivants :

- la charge de désactualisation des provisions pour démantèlement d'Airgas a été reclassée de « Dotations aux amortissements » à « Résultat financier » pour - 1,5 million de dollars ;
- les coûts d'acquisition inclus en « Charges opérationnelles » dans le compte de résultat historique d'Airgas pour - 21,4 millions de dollars ont été reclassés en « Autres produits et charges opérationnels » en accord avec les principes comptables d'Air Liquide.

1.D. RÉÉVALUATION DES ACTIFS DU RÉGIME DE RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE

Airgas dispose d'un régime de rémunération différée. Le régime de rémunération différée permet aux employés éligibles et aux administrateurs non salariés qui choisissent d'adhérer au régime, de différer une partie de leur rémunération. Les adhérents peuvent verser jusqu'à un plafond équivalent à 75 % de leur salaire de base et jusqu'à 100 % de leurs primes et honoraires d'administrateurs dans des investissements à imposition différée. Les obligations du régime de rémunération différée d'Airgas sont financées via un irrevocable Rabbi Trust. Les actifs du fonds ne peuvent pas être saisis par Airgas ou ses créanciers sauf en cas d'insolvabilité d'Airgas ou de faillite. Par conséquent, selon les normes IFRS, les actifs du régime de rémunération différée ne peuvent être considérés comme des actifs du régime et doivent être comptabilisés en accord avec IAS39 comme actifs disponibles à la vente. Dès lors, les gains et pertes réalisés sur les actifs du régime à rémunération différée doivent être reconnus directement en capitaux propres plutôt que dans le compte de résultat. En conséquence, des ajustements pro forma ont été constatés dans le compte de résultat consolidé d'Airgas pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016. L'impact sur le résultat net est de - 0,3 million d'euros dans l'information financière pro forma 2015 et de - 0,4 million d'euros dans l'information financière pro forma 2016.

Note 2 – Ajustements pro forma

2.A. AJUSTEMENTS PROVISOIRES LIÉS À L'APPLICATION DE LA MÉTHODE DE L'ACQUISITION

L'allocation provisoire du prix d'acquisition est présentée en Note 1 des états financiers consolidés résumés non audités d'Air Liquide pour le semestre clos le 30 juin 2016 – page 41 de la présente actualisation du Document de Référence. Cette acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises conformément à IFRS3 Regroupements d'entreprises qui requiert que les actifs identifiables acquis et les passifs repris soient évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Air Liquide a fait appel à un expert indépendant en évaluation pour déterminer la valorisation de certains actifs et passifs d'Airgas. L'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris a été reconnu en écart d'acquisition. À ce stade, l'allocation du prix d'acquisition est provisoire. En conformité avec IFRS3, la période d'évaluation ne devra pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. La Direction du Groupe estime, sur la base de l'information disponible à date, que l'allocation finale du prix d'acquisition ne diffèrera pas significativement de l'allocation provisoire, bien qu'aucune assurance ne puisse être fournie que ce sera le cas.

2.A.1. Amortissements des immobilisations incorporelles (marques, relations clients)

La juste valeur des marques et des relations clients d'Airgas reconnues dans le cadre de l'allocation provisoire du prix d'acquisition est basée sur le rapport de l'évaluateur externe. L'évaluation a été réalisée à l'aide de différentes méthodes de valorisation telles que la méthode d'économie de redevances et la méthode des surprofits.

La dotation aux amortissements relative aux marques et relations clients pour respectivement - 19,8 millions d'euros et - 11,7 millions d'euros pour l'exercice clos 31 décembre 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016 a été constatée dans l'information financière pro forma.

2.A.2. Amortissements des immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles d'Airgas est basée sur le rapport de l'évaluateur externe. L'évaluation a été réalisée à l'aide de différentes méthodes de valorisation telles que l'approche du remplacement net d'amortissement, l'approche du revenu et l'approche du marché.

La dotation aux amortissements relative aux immobilisations corporelles pour respectivement - 49,7 millions d'euros et - 13,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016 a été constatée dans l'information financière pro forma.

2.A.3. Contrats fournisseurs déficitaires

Les contrats déficitaires relatifs à la fourniture de certains gaz liquides auprès de plusieurs fournisseurs se sont traduits par la reconnaissance d'un passif dans le bilan d'ouverture. Ce passif doit être repris en compte de résultat sur la base des durées respectives de chaque contrat. Ceci a été constaté en « Autres charges d'exploitation » pour respectivement + 25,6 millions d'euros et + 12,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016.

2.A.4. Endettement financier

L'ajustement de juste valeur de l'endettement financier d'Airgas a été inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif (TIE) des seniors notes d'Airgas résultant en une diminution du coût de l'endettement financier net pour respectivement + 2,8 millions d'euros et + 1,4 million d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016.

2.A.5. Impôts différés

Les impôts différés ont été calculés sur les ajustements présentés ci-dessus en utilisant le taux d'impôt légal en vigueur pour respectivement + 15,9 millions d'euros et + 4,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016.

2.B. CESSIONS D'ACTIFS

La FTC a autorisé l'acquisition d'Airgas par Air Liquide sous certaines conditions, incluant la cession de certains actifs. Air Liquide a annoncé le 24 juin 2016 avoir conclu un accord avec Matheson Tri-Gas, Inc. (« Matheson »), une filiale de Taiyo Nippon Sanso Corporation (Tokyo, Japon), portant sur la vente de certains actifs situés aux États-Unis. Une fois finalisée, Matheson fera l'acquisition des actifs suivants détenus par Air Liquide :

- dix-huit unités de séparation des gaz de l'air réparties sur seize sites ;
- deux unités de production de protoxyde d'azote ;

- quatre unités de production de dioxyde de carbone liquide réparties dans quatre états, dont deux unités de production de glace sèche ;
- trois points de vente de gaz de soudage conditionné d'Airgas en Alaska.

Aux termes de cet accord, Matheson fera l'acquisition des unités de production, des équipements, des stocks, des actifs de distribution et des contrats clients.

Par ailleurs, Air Liquide a également signé un accord de vente de deux de ses unités dans l'Iowa qui produisent du dioxyde de carbone liquide et de la glace sèche, et qui correspondent aux actifs restants dont la FTC a exigé la vente dans le cadre de l'acquisition d'Airgas par Air Liquide.

Les cessions d'actifs ne sont pas finalisées au 30 juin 2016. L'opération avec Matheson et la vente des unités basées dans l'Iowa demeurent soumises à l'approbation de la FTC et devraient être conclues au cours du troisième trimestre 2016.

L'estimation de la contribution des actifs devant être cédés sur le compte de résultat a été neutralisée dans l'information financière pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016. Elle se traduit par une réduction du chiffre d'affaires de - 222,5 millions d'euros et - 106,0 millions d'euros respectivement et une baisse du résultat opérationnel courant avant amortissements de - 58,1 millions d'euros et - 28,4 millions d'euros.

La plus-value de cession sur les actifs devant être cédés n'est pas incluse dans l'information financière pro forma car le processus d'approbation de la FTC est toujours en cours. La plus-value de cession aurait été comptabilisée dans les « Autres produits et charges opérationnels » en tant que transaction non récurrente significative. Cette dernière compenserait notamment, en 2016, les coûts d'acquisition, d'intégration et de financement non récurrents liés à l'opération.

2.C. COÛTS D'ACQUISITION ET DE CESSIONS D'ACTIFS COMPTABILISÉS PAR AIR LIQUIDE ET AIRGAS AVANT OU À LA CLÔTURE DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les coûts estimés relatifs à l'acquisition d'Airgas, incluant les coûts liés aux cessions d'actifs exigés par la FTC incluent principalement des frais de banque d'affaires, des frais juridiques et des honoraires de conseils.

Les coûts d'acquisition constatés par Airgas avant ou à la clôture du regroupement d'entreprises ont été exclus de l'information financière pro forma pour le premier semestre 2016 pour un montant de + 99,7 millions d'euros avant impôt.

Les coûts estimés relatifs à l'acquisition d'Airgas, incluant les coûts liés aux cessions d'actifs exigés par la FTC constatés par Air Liquide au cours du semestre clos le 30 juin 2016 sont inclus dans la colonne « pro forma consolidé » de l'information financière pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 pour un montant de - 51,4 millions d'euros avant impôt. Les coûts d'acquisition constatés en 2015 sont déjà inclus dans les états financiers historiques d'Air Liquide et s'élèvent à - 12,5 millions d'euros avant impôt.

Les coûts d'acquisition et de cessions d'actifs sont comptabilisés comme des autres charges non récurrentes. De part leur nature, ces coûts ne sont pas supposés avoir un impact récurrent sur la performance du Groupe à l'avenir et ont par conséquent été neutralisés dans le « pro forma récurrent consolidé ».

2.D. COMPTABILISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT NET LIÉ AU FINANCEMENT ESTIMÉ DE L'ACQUISITION

Le coût de l'endettement financier net relatif au financement de l'acquisition pour un montant d'approximativement - 171 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et - 75 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2016, avant impôt a été constaté dans l'information financière pro forma. Ce coût de l'endettement financier net a été calculé sur la base de la structure actuelle de financement, c'est-à-dire des obligations à long terme en euros pour 3 milliards d'euros ayant été émises le 13 juin 2016 et un financement par prêt relais pour le solde.

Information financière pro forma consolidée non auditée

Le taux d'intérêt retenu pour calculer le coût de l'endettement financier relatif au prêt relais à inclure dans l'information financière pro forma non auditée varie de 1,55 % à 1,75 %. Ces taux correspondent au taux LIBOR 12 mois au 20 mai 2016 pour 1,30 % plus certaines marges telles que spécifiées dans le contrat de prêt en fonction des maturités de remboursement.

Une hausse ou une baisse de 1/8 % des taux d'intérêt résulterait en une variation avant impôt du coût de l'endettement financier net pour approximativement - 9,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et - 4,7 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2016.

Air Liquide a l'intention de refinancer le prêt relais via une augmentation de capital entre 3 milliards et 3,5 milliards d'euros

et des obligations à long terme en dollar américain entre 4 et 5 milliards de dollars.

Les effets de la future structure de financement de l'opération ne sont pas reflétés dans l'information financière pro forma non auditée. Sur la base des conditions de marché actuelles, la future structure de financement se traduirait par une hausse du résultat net avant impôt par rapport à ce qui a été présenté dans l'information financière pro forma comprise entre 10 et 35 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et entre 0 et 15 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2016. Le coût de l'endettement financier futur résultant de l'émission d'obligations à long terme en dollar américain sera sujet aux variations de taux d'intérêt entre la date de publication du rapport semestriel et la date de finalisation de l'opération. Une analyse de sensibilité est fournie dans le tableau ci-dessous.

Sensibilité aux variations des taux d'intérêt sur les obligations US

Analyse de sensibilité du coût de la dette

(en millions d'euros)	- 10bp	2,769 % ^(a)	+ 10bp
4 milliards de dollars	(100,6)	(104,2)	(107,8)
4,5 milliards de dollars	(108,3)	(112,3)	(116,4)
5 milliards de dollars	(116,0)	(120,5)	(125,0)

(a) Taux d'intérêt pondéré calculé d'après :

- Les maturités de 3 ans (17 %), 5 ans (22 %), 7 ans (17 %), 10 ans (27 %) et 30 ans (17 %) ;
- Les taux d'intérêt ont été couverts pour près de 72 % du montant nominal à émettre ;
- Les taux d'intérêt variables selon les maturités du nominal restant non couvert.

➤ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société L'Air Liquide relatives aux périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 incluses dans la partie 2 de l'actualisation du Document de référence.

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de la société Airgas aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé des périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 de la société L'Air Liquide si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2015. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société L'Air Liquide pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

À notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'actualisation du Document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 1^{er} août 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Lotz

Séverine Scheer

Jeanne Boillet

Emmanuelle Mossé



3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Direction et contrôle

Composition du Conseil d'Administration depuis
l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2016
Direction Générale et Comité Exécutif

66

66
67

Informations et mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

68

Plans d'actions de performance

69

Plans d'actions de performance « Airgas »

69

Épargne salariale et actionnariat salariné

72

Participation financière
Actionnariat salarié
Augmentation de capital réservée aux salariés (2016) –
Rapport complémentaire
Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes
sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents
d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe

72
72
73
76

Capital social

78

Évolution du capital social depuis le 1^{er} janvier 2016
Répartition du capital social au 30 juin 2016
Montant du capital social détenu par les salariés
Délégations de compétences de l'Assemblée Générale

78
78
79
79

Renseignements de caractère général

82

Renseignements de caractère général
Statuts
Dividendes

82
82
90

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

91

Pouvoirs du Conseil d'Administration
Accords conclus par la Société et qui sont modifiés
ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

91
91

Coordonnées des Commissaires aux comptes

93

Coordonnées des Commissaires aux comptes

93

Responsable de l'actualisation du document de référence

94

Responsable de l'actualisation du Document de référence
Attestation du responsable de l'actualisation du Document
de référence

94
94

Table de concordance du document de référence

95

Les renseignements concernant cette partie sont décrits dans le Document de référence 2015. Ces renseignements sont mis à jour, à la date de la présente Actualisation du Document de référence, sur les points figurant ci-dessous.

➤ DIRECTION ET CONTRÔLE

Composition du Conseil d'Administration depuis l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2016

Administrateurs	Changements intervenus en 2016	
	Nomination	Renouvellement
Benoît POTIER Président-Directeur Général		
Thierry DESMAREST* Administrateur Référent		
Pierre DUFOUR Directeur Général Délégué		12 mai 2016
Jean-Paul AGON*		
Geneviève BERGER*		
Philippe DUBRULLE Administrateur représentant les salariés		
Siân HERBERT-JONES*		
Karen KATEN*		12 mai 2016
Sin Leng LOW*		
Thierry PEUGEOT*		
Annette WINKLER*		
Brian GILVARY*	12 mai 2016	

* Administrateur indépendant au sens du Règlement Intérieur.

DÉLÉGUÉS DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE

Joël PIERRET Délégué du Comité central d'entreprise

Patrick RE COURT Délégué du Comité central d'entreprise

Direction Générale et Comité Exécutif

Monsieur Jean-Pierre Duprieu cessera ses fonctions de Directeur Général Adjoint à la date du 31 août 2016 et Monsieur Augustin de Roubin a quitté ses fonctions de Directeur Amérique du Sud à la date du 31 mai 2016, pour faire valoir leur droit à la retraite.

Au 1^{er} septembre 2016, la composition de la Direction Générale et du Comité Exécutif sera la suivante :

<p>Benoît Potier Président-Directeur Général* Né en 1957 – Français</p>	<p>Fabienne Lecorvaisier Directeur Financier Finances, Contrôle de gestion, Plongée, Soudage Née en 1962 – Française</p>
<p>Pierre Dufour Directeur Général Délégué* Président du Conseil d'Administration d'Airgas (depuis mai 2016), Intégration Airgas, Ingénierie & Construction, Directeur Général d'ALGMS, Branche d'activité Grande Industrie Né en 1955 – Canadien</p>	<p>Mok Kwong Weng Directeur Adjoint Asie Né en 1953 – Singapourien</p>
<p>François Darchis Directeur de la Société Stratégie, IDST (Innovation, Digital, Science, Technologies), Systèmes d'informations, Branche d'activité Industriel Marchand Né en 1956 – Français</p>	<p>François Abrial Directeur Ressources Humaines Groupe Né en 1962 – Français</p>
<p>Jean-Marc de Royere Directeur de la Société International, Gouvernance, Responsabilité Sociale et Environnementale Né en 1965 – Français</p>	<p>Pascal Vinet Directeur Directeur Général d'Airgas (depuis juillet 2016) Né en 1962 – Français</p>
<p>Michael J. Graff Directeur de la Société Directeur Général du pôle Houston, Vice-Président du Conseil d'Administration d'Airgas (depuis mai 2016), supervisant également la Branche d'activité Électronique, la Sécurité et les Systèmes Industriels Né en 1955 – Américain</p>	<p>François Jackow Directeur Supervisant le pôle Dubaï, Santé, Branche d'activité Santé, Clients Né en 1969 – Français</p>
<p>Guy Salzgeber Directeur de la Société Directeur Général du pôle Francfort-Europe Industrie, Achats Groupe Né en 1958 – Français</p>	<p>François Venet Directeur Directeur Général du pôle Shanghai Né en 1962 – Français</p>

* Au sens du Code de commerce.

➤ INFORMATIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les renseignements concernant cette partie sont décrits dans le Document de référence 2015. Ces renseignements sont mis à jour, à la date de la présente Actualisation du Document de référence, sur les points figurant ci-dessous.

Les sociétés cotées sont signalées par un astérisque (*).

BRIAN GILVARY

Administrateur indépendant

Nationalité : britannique

Né en 1962

Date de 1^{re} nomination : 2016

Début du mandat en cours : 2016

Date d'échéance du mandat : 2020

Nombre d'actions détenues : 500

Adresse professionnelle

St James's Square – London SW1Y 4PD – Royaume-Uni

CARRIÈRE

De nationalité britannique, titulaire d'un doctorat en Mathématiques de l'Université de Manchester au Royaume-Uni, Brian Gilvary a rejoint le groupe BP en 1986 au sein duquel il a passé toute sa carrière. Après avoir exercé diverses fonctions dans les activités Amont et Aval ainsi que dans les activités de commercialisation du pétrole et du gaz en Europe et aux États-Unis, il a été nommé Directeur Financier et Directeur Commercial des activités Aval de 2002 à 2005. De 2005 à 2009, il a occupé le poste de Directeur Général de la fonction intégrée d'approvisionnement et de commercialisation. En 2010, il a été nommé Directeur Financier Adjoint du groupe responsable de la finance.

Brian Gilvary a été nommé Directeur Financier de la société BP le 1^{er} janvier 2012. Ayant travaillé aussi bien dans les activités Amont que dans les activités Aval, il a acquis une forte expérience de l'ensemble des activités pétrolières et gazières de BP ainsi qu'une grande expertise dans les domaines de la finance et de la commercialisation.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.*

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Directeur Financier et Administrateur** : BP*
- **Administrateur** : BP Capital Markets p.l.c., BP Car Fleet Limited, BP Corporate Holdings Limited, BP Finance p.l.c., BP Global Investments Limited, BP Holdings North America Limited, BP International Limited, BP P.L.C. (Membre du « Results Committee »), The BP Share Plans Trustees Limited
- **Conseiller externe** : HM Treasury Financial Management Review Board (UK)

N.B. : Administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Sur la définition des critères d'indépendance, se référer au Document de référence 2015 – page 126.

➤ PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Plans d'actions de performance « Airgas »

Le Conseil d'Administration de L'Air Liquide, lors de sa réunion du 29 juillet 2016, a décidé d'une attribution spécifique d'actions de performance, distincte des plans généraux annuels à venir pour 2016 et destinée à marquer la reconnaissance de la Société pour le travail accompli par toutes les équipes ayant contribué à la réalisation de l'acquisition d'Airgas.

VOLUMÉTRIE

Dirigeants mandataires sociaux

	Volume actions de performance	Valorisation IFRS (en euros)	% du capital social
Benoît Potier	20 000	1 554 000	0,006
Pierre Dufour	10 000	777 000	0,003

Autres bénéficiaires

Le Conseil d'Administration a également décidé d'attribuer 45 230 actions de performance à 87 bénéficiaires.

Au total il a été attribué 75 230 actions de performance représentant 0,022 % du capital en nombre d'actions à 89 bénéficiaires.

RÈGLEMENTS DES PLANS « AIRGAS »

- Hormis les conditions de performance exposées ci-dessous, les règlements des plans « Airgas France » et « Airgas Monde » sont identiques à ceux des plans de 2015 et notamment les périodes d'acquisition et de conservation (plan « Airgas France » : 3 ans puis 2 ans ; plan « Airgas Monde » : quatre ans de période d'acquisition, sans période de conservation).

Plans d'actions de performance

CONDITIONS DE PERFORMANCE

- La totalité des actions attribuées dans le cadre des plans « Airgas » est soumise à des conditions de performance.
- Ces conditions de performance sont identiques à celles des plans généraux annuels 2016 à venir. Ces conditions de performance, arrêtées par le Conseil d'Administration du 15 février 2016 et modifiées comme communiqué le 24 mars 2016 afin de prendre en compte les remarques de certains actionnaires, sont les suivantes :

Pondération	65 %	35 %	
		Dont 50 %	Dont 50 %
Conditions de performance	Moyenne des croissances annuelles du bénéfice net par action récurrent hors effet de change et éléments exceptionnels sur la période 2016/2017/2018	Rendement pour l'actionnaire, défini comme la croissance moyenne annualisée d'un placement en actions Air Liquide sur les trois exercices	Rendement pour l'actionnaire vs deux benchmarks comme suit : ½ CAC 40 – ½ pairs sur les 3 exercices
Objectif	Niveau de croissance fixé dans la fourchette de + 6 % à + 10 % par an (le niveau précis sera communiqué ex post)	Rendement pour l'actionnaire de 8 %, comme déjà publié	<ul style="list-style-type: none"> ■ 0 % si le taux de rendement Air Liquide est inférieur à la moyenne des deux indices ■ 50 % si le taux de rendement Air Liquide est égal à la moyenne des deux indices ■ 100 % si le taux de rendement Air Liquide est supérieur de plus de 3 % à la moyenne des deux indices ■ Évolution sur une base linéaire
Réalisation des conditions de performance		Ces éléments seront publiés en 2019.	

BNPA récurrent

Concernant le critère du BNPA récurrent, pour tenir compte de l'impact de l'acquisition Airgas et de son financement, le principe a été retenu :

- de procéder à un calcul de l'indice sur la base de comptes pro forma, permettant de prendre en compte des données comparables sur la période concernée (2016, 2017, 2018) ;
- d'augmenter l'objectif de moyenne des croissances annuelles sur cette période. Cet objectif, précédemment de + 5 % par an, a ainsi été fixé à un niveau de croissance compris dans la fourchette de + 6 % à + 10 % par an. Le niveau précis sera communiqué ex post.

Rendement pour l'actionnaire (TSR)

- L'objectif de TSR absolu reste inchangé par rapport aux plans précédents, c'est-à-dire + 8 % comme déjà publié.
- L'objectif de part relative du TSR est basé sur une performance égale à la moyenne des deux indices. Le taux de réalisation des conditions de performance sera de 0 % si le TSR d'Air Liquide est inférieur à la moyenne des deux indices, de 50 % s'il est égal à la moyenne des deux indices et de 100 % s'il est supérieur de plus de 3 % à la moyenne des deux indices, sur la base d'une évolution linéaire. Toute attribution pour une performance inférieure à la moyenne des deux indices est ainsi rendue impossible. Le taux de réalisation des conditions de performance sera constaté par le Conseil lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2018. Les objectifs fixés pour chaque condition de performance seront rendus publics ex post, à l'issue du Conseil déterminant le taux de réalisation des conditions de performance. Le résultat atteint et le pourcentage d'actions de performance acquis seront également communiqués.

SPÉCIFICITÉS RELATIVES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

1) Dans le cadre des sous-plafonds autorisés par l'Assemblée Générale pour 38 mois, le Conseil d'Administration fixe des limites annuelles pour les attributions aux dirigeants mandataires sociaux, exprimées (i) en pourcentage du capital et (ii) en multiple de leur rémunération.

Le Conseil d'Administration a décidé de fixer les limites suivantes tous plans confondus pour 2016 :

- pour l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux : la limite relative au nombre total des actions de performance consenties en 2016 (tous plans d'actions de performance confondus) aux deux dirigeants mandataires sociaux est fixée à 0,017 % du capital (soit un montant significativement inférieur au sous-plafond moyen d'attribution fixé à 0,15 % du capital pour 38 mois par l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2016) ;
- pour chaque dirigeant mandataire social individuellement : la limite relative à la valeur totale cumulée IFRS des options et actions de performance consenties en 2016 (tous plans d'options et d'actions de performance confondus) à chaque dirigeant mandataire social est fixée à environ 1,5 fois le montant de sa rémunération annuelle brute maximale.

2) En outre, Benoît Potier et Pierre Dufour ont pris l'engagement, pour la durée de leurs mandats, de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions de performance attribuées.

3) Par ailleurs, les obligations de conservation d'actions ci-dessous s'appliquent à cette attribution spécifique, comme pour les autres attributions :

- conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, une quantité minimale d'actions correspondant à 50 % de la plus-value d'acquisition nette de charges sociales et d'impôt calculée à la date de l'acquisition définitive des actions de performance. Ce pourcentage sera abaissé à 5 % dès lors que la quantité d'actions détenues représenterait, tous plans LTI confondus, un montant au moins égal à trois fois la rémunération annuelle brute fixe du dirigeant.
- Par ailleurs, subsiste à ce jour la règle interne définie par le Conseil d'Administration depuis 2008, par laquelle les dirigeants mandataires sociaux doivent détenir en compte nominatif un nombre d'actions équivalent à deux fois sa rémunération annuelle brute fixe pour le Président-Directeur Général et une fois sa rémunération annuelle brute fixe pour le Directeur Général Délégué. Cette obligation subsistera tant qu'elle ne sera pas dépassée par l'effet des règles issues du Code de commerce précitées. Le Conseil d'Administration a constaté que cette obligation de détention est respectée par chacun des dirigeants mandataires sociaux au 1^{er} juillet 2016.

➤ ÉPARGNE SALARIALE ET ACTIONNARIAT SALARIÉ

Les renseignements concernant cette section sont décrits dans le Document de référence 2015. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation du Document de référence, exacts, sous réserve des mises à jour figurant ci-dessous.

Participation financière

Les sociétés du Groupe en France ont versé près de 41,9 millions d'euros au titre des performances de l'année 2015 dans le cadre des accords d'intéressement et de participation. Ils couvrent plus de 95 % des salariés.

En 2016, L'Air Liquide S.A. a distribué 6,13 millions d'euros (hors abondement) au titre de la participation et de l'intéressement. Le nombre de bénéficiaires s'établit à 1 246 salariés. Un abondement des sommes versées dans le plan d'épargne d'entreprise est négocié chaque année et a représenté près de 0,68 million d'euros en 2016. Ces versements correspondent à un montant moyen par salarié de 5 699 euros hors abondement.

En 2016, les placements des salariés d'Air Liquide S.A. dans le cadre de l'épargne salariale ont été investis de la sorte : 88 % de la participation et de l'intéressement des salariés de L'Air Liquide S.A. ont été investis et respectivement placés pour 62 % dans des actifs à dominance obligataire, et pour 38 % dans des actifs à dominance action.

Cette épargne salariale a été placée pour 16 % dans le fonds commun de placement d'entreprise détenant uniquement des actions Air Liquide.

Actionnariat salarié

Depuis 1986, la Société réalise des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe, dont la souscription est proposée à prix préférentiel. La dernière opération, réalisée en mars 2016, a ainsi permis la souscription de 999 143 actions par 16 984 collaborateurs du Groupe, soit 32,2 % des salariés éligibles dans 74 pays (sur cette opération, voir le Rapport complémentaire du Conseil d'Administration ci-après, ainsi que le Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes page 76). Pour quatre actions souscrites, L'Air Liquide S.A. et ses filiales françaises ont abondé la souscription du collaborateur par

une action gratuite. L'abondement total a été limité à trois actions gratuites, soit 15 actions acquises pour 12 souscrites. En 2016, la demande de titres dépassant l'offre, l'opération a été sursouscrite de plus de 6 %.

Les actions souscrites lors de ces opérations d'augmentation du capital bénéficient également en France du régime fiscal de faveur applicable en contrepartie de leur indisponibilité pendant cinq ans, et sont à l'étranger détenues dans le cadre des dispositions légales applicables dans chacun des pays concernés.

Augmentation de capital réservée aux salariés (2016) – Rapport complémentaire

Madame, Monsieur, cher Actionnaire,

Nous vous présentons le présent rapport complémentaire en application de l'article R. 225-116 du Code de commerce, sur l'utilisation que nous avons faite de la délégation que vous avez confiée au Conseil d'Administration, lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 6 mai 2015, dans la 16^e résolution, pour une durée de 26 mois maximum, à l'effet, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 5,5 millions d'actions de 5,50 euros de valeur nominale chacune, la souscription de ces actions étant réservée aux salariés de la Société et des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

AUTORISATIONS ET DÉCISIONS

Nous vous rappelons qu'en vertu de cette délégation de l'Assemblée Générale :

- le Conseil d'Administration, par décisions en date du 29 juillet 2015 et du 23 octobre 2015, confirmées le 15 février 2016, a décidé le principe d'une augmentation de capital dans la limite de 1 000 000 actions en faveur des salariés du groupe adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe conformément aux dispositions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce ;
- le Conseil d'Administration a, à cet effet, dans ses séances susvisées, délégué au Président-Directeur Général tous pouvoirs nécessaires aux fins de décider de la réalisation de cette augmentation de capital et mettre en œuvre cette opération, et notamment :
 - d'arrêter la liste des sociétés éligibles à l'opération ;
 - de fixer le prix de souscription (y compris, le cas échéant, les prix de souscription applicables localement) ;
 - de fixer les modalités et délai de libération des actions souscrites ;
 - d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture de la souscription ;
 - de constater la création des actions nouvelles et la réalisation de l'augmentation de capital correspondante ;

- d'imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par l'émission sur le montant de la prime correspondante ;
- de modifier les statuts en conséquence ;
- et de faire tout ce qui est utile et nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

En conséquence et faisant usage de la délégation consentie par le Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général a, le 16 mars 2016, décidé de la réalisation de cette opération, fixé les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription et arrêté le prix de souscription des actions nouvelles Air Liquide dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée dans son principe par décisions du Conseil d'Administration en date du 29 juillet 2015 et du 23 octobre 2015 et confirmées le 15 février 2016.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

L'augmentation de capital réservée aux salariés s'est inscrite dans le cadre, prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables, du Plan d'Épargne France (PEG) et du Plan d'Épargne de Groupe International (PEGI) en vigueur.

La souscription à cette augmentation de capital était ouverte aux salariés des sociétés françaises et étrangères du Groupe détenues en capital ou en droit de vote à plus de 50 % par la société L'Air Liquide SA et adhérentes au PEG ou au PEGI, sous réserve que ces salariés justifient d'au moins trois mois d'ancienneté à la date de clôture de la période de souscription (des conditions d'ancienneté plus strictes étant fixées par certains pays en application de la réglementation locale).

Il est rappelé que par décisions du Président-Directeur Général du 30 mars 2009, du 2 novembre 2010 et du 29 octobre 2013, certaines sociétés, détenues directement ou indirectement à hauteur de 40 % à 50 % par L'Air Liquide S.A., ont été admises à adhérer au PE France ou au PEGI.

Par décision du Président-Directeur Général en date du 16 mars 2016, cette faculté a également été accordée à des sociétés du Groupe situées à Oman et à Singapour dont les salariés ont été admis au périmètre de l'opération 2016.

En revanche, pour des raisons liées au contexte local, n'ont pu participer à l'opération, les salariés des filiales étrangères du Groupe des pays suivants : Algérie, Brunei, Égypte, Macao, Syrie, Ukraine et Vietnam.

Épargne salariale et actionnariat salarié

Le prix de souscription a été fixé à 77,18 euros (82 euros pour les États-Unis) par action, montant correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Air Liquide aux vingt séances de bourse précédant la décision du Président-Directeur Général fixant les dates de la période de souscription, soit 96,46 euros par action (« le Prix de Référence »), moyenne diminuée de 20 % (15 % pour les États-Unis) et arrondie au centime d'euro supérieur.

Le montant maximum de souscription par salarié éligible a été limité à 25 % de la rémunération annuelle brute de chaque souscripteur conformément à la réglementation sur les plans d'épargne (cette limite incluant en France tous autres versements volontaires effectués dans des plans d'épargne d'entreprise ou PERCO au cours de l'année 2016). Un abondement en actions a été proposé par L'Air Liquide SA et les filiales françaises ayant adhéré au Plan d'Épargne de Groupe France et adopté l'avenant 2016 sur ce point, à concurrence de 1 action gratuite pour 4 actions souscrites avec un maximum de 3 actions gratuites par salarié.

La période de souscription des actions a été ouverte du 21 mars 2016 au 31 mars 2016 inclus.

Le total des demandes de souscription formulées par les salariés étant supérieur au nombre total d'actions proposé dans le cadre

de cette augmentation de capital, les demandes de souscription ont été réduites par écrêtement en commençant par les demandes de souscriptions les plus importantes.

En vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration lors de ses séances du 29 juillet 2015 et du 23 octobre 2015, l'augmentation de capital a été constatée par le Président-Directeur Général le 10 mai 2016.

Le nombre total d'actions nouvelles émises est de 999 143 chacune d'une valeur nominale de 5,50 euros, pour un nombre total de 16 984 souscripteurs.

Les actions nouvelles émises sont des actions ordinaires Air Liquide de même catégorie et immédiatement assimilées aux actions Air Liquide déjà admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris (Compartiment A). Elles seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sous le même code ISIN (FR0000120073) que les actions anciennes Air Liquide et donneront droit à toute distribution de dividende décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires postérieurement à la date de la décision du Président-Directeur Général constatant l'augmentation de capital. Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions des statuts.

INCIDENCE DE L'ÉMISSION DE 999 143 ACTIONS SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE ET SA QUOTE PART DE CAPITAUX PROPRES ET INCIDENCE THÉORIQUE SUR LA VALEUR BOURSIÈRE DE L'ACTION.

Incidence sur la participation de l'actionnaire dans le capital social de la Société

Sur la base du capital social de la société L'Air Liquide SA au 10 mai 2016 avant l'augmentation de capital réservée aux salariés, soit 344 426 943 actions, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de L'Air Liquide SA préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci s'établit comme suit :

	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1 %	0,988 %
Après émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,997 %	0,985 %

(1) Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des instruments dilutifs de la Société existant au 10 mai 2016 susceptibles d'être exercés en tenant compte d'un cours moyen de l'action sur les 20 derniers jours de 100,52 euros.

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres sociaux

Sur la base des capitaux propres sociaux tels qu'ils ressortent des comptes sociaux au 31 décembre 2015, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres pour le détenteur d'une action Air Liquide préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci s'établit comme suit :

	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	29,76	30,27
Après émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	29,90	30,40

(1) Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des instruments dilutifs de la Société existant au 10 mai 2016 susceptibles d'être exercés en tenant compte d'un cours moyen de l'action sur les 20 derniers jours de 100,52 euros.

Incidence théorique sur la valeur boursière de l'action Air Liquide

L'incidence théorique de l'émission de 999 143 actions au prix d'émission sur la valeur boursière de l'action se calcule comme suit :

Cours théorique de l'action avant opération = moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de l'action Air Liquide précédant la décision du Président-Directeur Général fixant les dates de la période de souscription (calculée comme la moyenne des derniers cours d'ouverture de l'action entre le 17 février 2016 et le 15 mars 2016). Ce cours théorique s'établit à 96,46 euros.

Cours de l'action après opération = ((moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de l'action avant opération x nombre d'actions avant opération) + (prix d'émission x nombre d'actions nouvelles) / (nombre d'actions avant opération + nombre d'actions nouvelles).

Le prix d'émission moyen de l'augmentation de capital réservée s'établit à 77,50 euros.

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur de bourse théorique de l'action post-opération ressortirait à 96,41 euros pour une valeur théorique du cours de l'action avant opération de 96,46 euros.

Il est précisé que cette approche théorique est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en rien de l'évolution future de l'action.

Paris, le 12 mai 2016

Le Conseil d'Administration de L'Air Liquide S.A.

Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire au Rapport des Commissaires aux comptes des cabinets ERNST & YOUNG et Autres et MAZARS du 4 mars 2015 sur l'émission d'actions ordinaires et d'autres titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés de votre Société et des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées aux sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, autorisée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2015.

Cette augmentation du capital avait été soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette Assemblée avait délégué à votre Conseil d'Administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de vingt-six mois et pour un montant nominal maximal de 30 250 000 euros (soit 5,5 millions d'actions de 5,50 euros de valeur nominale), plafond commun aux seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2015.

Faisant usage de cette délégation, votre Conseil d'Administration a décidé dans ses séances du 29 juillet 2015 et du 23 octobre 2015, confirmées le 15 février 2016, du principe d'une augmentation du capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe dans la limite de 1 000 000 d'actions et a délégué au Président-Directeur Général tous pouvoirs nécessaires aux fins de décider de la réalisation de cette augmentation du capital.

Faisant usage de cette délégation, votre Président-Directeur Général a décidé, le 16 mars 2016, la réalisation de cette opération.

La souscription à cette augmentation du capital était ouverte aux salariés des sociétés françaises et étrangères du Groupe détenues en capital ou en droit de vote à plus de 50 % par la société L'Air Liquide et adhérentes au Plan d'Épargne France (PEG) ou au Plan d'Épargne de Groupe International (PEGI), sous réserve que ces salariés justifient d'au moins trois mois d'ancienneté à la date de clôture de la période de souscription (des conditions d'ancienneté plus strictes étant fixées par certains pays en application de la réglementation locale).

Il est rappelé que par décisions du Président-Directeur Général du 30 mars 2009, du 2 novembre 2010 et du 29 octobre 2013, certaines sociétés, détenues directement ou indirectement à hauteur de 40 % à 50 % par L'Air Liquide ont été admises à adhérer au PE France ou au PEGI.

Par décision du Président-Directeur Général en date du 16 mars 2016, cette faculté a également été accordée à des sociétés du Groupe situées à Oman et à Singapour dont les salariés ont été admis au périmètre de l'opération 2016.

En date du 10 mai 2016, votre Président-Directeur Général a constaté la souscription de 999 143 actions de 5,50 euros de valeur nominale au prix unitaire de 77,18 euros (82 euros pour les États-Unis).

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par les cabinets ERNST & YOUNG et Autres et MAZARS selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2015 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier Lotz

Séverine Scheer

ERNST & YOUNG et Autres
Jeanne Boillet

Emmanuelle Mossé

Capital social

➤ CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1^{er} janvier 2016

Date de décision du Conseil	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulé	Augmentation de capital	Primes d'émission et réserves	Montant du capital
<i>(en euros, excepté pour le nombre d'actions)</i>						
16 février 2016	Levée d'options de souscription d'actions	327 988	344 222 603	1 803 934,00	19 187 472,00	1 893 224 316,50
10 mai 2016	Augmentation de capital réservée aux salariés	999 143	345 221 746	5 495 286,50	71 942 681,50	1 898 719 603,00

Note : Entre le 16 février 2016 et le 30 juin 2016, 354 628 options ont été levées portant ainsi le capital en circulation au 30 juin 2016 à 1 900 670 057,00 euros répartis en 345 576 374 actions.

Répartition du capital social au 30 juin 2016

	30 juin 2016
Actionnaires individuels	36 %
Institutionnels français	18 %
Institutionnels étrangers	46 %
Actions auto-détenues (direct et indirect)	> 0 %

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE

- Le 5 janvier 2016, BlackRock a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital fixé par les statuts de la Société, et détenir à cette date une participation de 4,97 % dans le capital de la Société.
- Le 6 janvier 2016, BlackRock a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital fixé par les statuts de la Société, et détenir à cette date une participation de 5,10 % dans le capital de la Société.
- Le 11 février 2016, BlackRock a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital fixé par les statuts de la Société, et détenir à cette date une participation de 4,90 % dans le capital de la Société.
- Le 12 février 2016, BlackRock a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital fixé par les statuts de la Société, et détenir à cette date une participation de 5,02 % dans le capital de la Société.
- Le 22 février 2016, BlackRock a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital fixé par les statuts de la Société, et détenir à cette date une participation de 4,89 % dans le capital de la Société.
- Le 18 mars 2016, BlackRock a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital fixé par les statuts de la Société, et détenir à cette date une participation de 5,06 % dans le capital de la Société.
- Le 22 mars 2016, BlackRock a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital fixé par les statuts de la Société, et détenir à cette date une participation de 4,93 % dans le capital de la Société.
- Le 6 avril 2016, BlackRock a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital fixé par les statuts de la Société, et détenir à cette date une participation de 5,0 % dans le capital de la Société.
- Le 7 avril 2016, BlackRock a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital fixé par les statuts de la Société, et détenir à cette date une participation de 4,65 % dans le capital de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Montant du capital social détenu par les salariés

Fin juin 2016, la part du capital détenue par les salariés et anciens salariés du Groupe est estimée à 2,5 %, dont 1,7 % soit 6 026 522 actions (au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce) correspondant aux titres souscrits par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur sont réservées ou détenus dans le cadre d'une gestion collective.

Délégations de compétences de l'Assemblée Générale

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2016
Rachat d'actions	<p>Acheter des actions propres en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ soit l'annulation des actions ; ■ soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément à la réglementation applicable ; ■ soit leur remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; ■ soit la mise en œuvre (i) de plan d'options d'achat d'actions ou (ii) de plan d'attribution gratuite d'actions, ou (iii) d'opération d'actionnariat salarié au profit de ses salariés ou de ceux de ses filiales, ou (iv) d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ; ■ soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers. 	<p>Accordée par : AGM du 6 mai 2015 Pour une durée de : 18 mois Prix maximum : 165 euros (Balo^(a) du 20 février 2015)</p> <p>Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de : 18 mois Prix maximum : 165 euros (Balo^(a) du 19 février 2016)</p>	<p>10 % du capital, soit 34 487 288 actions, pour un montant maximal de 5 690 402 520 euros</p> <p>10 % du capital, soit 34 416 300 actions, pour un montant maximal de 5 678 689 500 euros</p>	<p>Actions auto-détenues : 198 actions auto-détenues par la Société ont été remises dans le cadre d'une régularisation du Plan d'actions de performance 2011 (Plan « Monde ») et 89 actions auto-détenues par la Société ont été remises suite à un décès dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions de performance 2013 (Plan « Monde »). Aucun autre achat n'a été réalisé en juin 2016 en application de la délégation accordée par l'AGM du 6 mai 2015.</p> <p>Au 30 juin 2016, compte tenu de ces opérations, la Société détenait 1 117 620 actions valorisées à un prix moyen de 89,28 euros, soit une valeur au bilan de 99 784 106 euros.</p> <p>Mouvements sur le contrat de liquidité : 614 003 actions achetées au cours moyen de 95,94 euros et 613 128 actions vendues au cours moyen de 96,14 euros.</p> <p>Au 30 juin 2016, dans le cadre du contrat de liquidité, 4 250 actions figurent au bilan pour une valeur nette de 381 259 euros.</p>
Annulation d'actions achetées par la Société	Réduire le nombre d'actions en circulation et améliorer le résultat net par action.	<p>Accordée par : AGM du 6 mai 2015 Pour une durée de : 24 mois (Balo du 20 février 2015)</p> <p>Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de : 24 mois (Balo du 19 février 2016)</p>	10 % du capital	Au 30 juin 2016, ces autorisations n'ont pas été utilisées.

(a) Balo : Bulletin des annonces légales obligatoires.

Capital social

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2016
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Accordée par : AGM du 6 mai 2015 Pour une durée de : 26 mois (Balo du 20 février 2015)	Augmentation de capital : pour un montant maximum de 470 millions d'euros en nominal (plafond global) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 3 milliards d'euros	Au 30 juin 2016, cette autorisation n'a pas été utilisée.
Augmentation de capital	Permettre d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Accordée par : AGM du 6 mai 2015 Pour une durée de : 26 mois (Balo du 20 février 2015)	S'impute sur le plafond global de 470 millions d'euros (augmentation de capital) et sur le plafond de 3 milliards d'euros (montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances) précités	Au 30 juin 2016, cette autorisation n'a pas été utilisée.
Augmentation de capital	Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres en vue de l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires et/ou d'élévation du nominal des actions existantes.	Accordée par : AGM du 7 mai 2014 Pour une durée de : 26 mois (Balo du 19 mars 2014) Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de : 26 mois (Balo du 19 février 2016)	Pour un montant maximum de 250 millions d'euros en nominal	En 2016, ces autorisations n'ont pas été utilisées.
Augmentation de capital	Augmenter le capital social par émission d'actions destinées à être souscrites par les salariés de la Société et des entreprises liées, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises. Augmenter le capital social par émission d'actions destinées à être souscrites par les salariés et mandataires sociaux de sociétés du Groupe à l'étranger en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises.	Accordée par : AGM du 6 mai 2015 Pour une durée de : 26 mois (Balo du 20 février 2015) Accordée par : AGM du 6 mai 2015 Pour une durée de : 18 mois (Balo du 20 février 2015) Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de : 26 mois (Balo du 19 février 2016) Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de : 18 mois (Balo du 19 février 2016)	30,25 millions d'euros en nominal et 5,5 millions d'actions, ce montant s'imputant sur le plafond global de 470 millions d'euros précité	Au 30 juin 2016 en application de la première de ces résolutions, par décision des 23 juillet 2015, 23 octobre 2015, confirmée le 15 février 2016, le Conseil a décidé de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés des entreprises du Groupe adhérentes à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe en France et à l'étranger. Ont ainsi été souscrites 999 143 actions nouvelles au nominal de 5,50 euros Au 30 juin 2016, cette autorisation n'a pas été utilisée.
Émission d'emprunts obligataires	Émettre un ou plusieurs emprunts obligataires.	Accordée par : AGM du 7 mai 2013 Pour une durée de : 5 ans (Balo du 18 mars 2013) Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de : cinq ans (Balo du 19 février 2016)	20 milliards d'euros	Au 30 juin 2016, l'encours d'emprunts obligataires de L'Air Liquide S.A. était de 772,1 millions d'euros et de 10,6 milliards d'euros pour le groupe Air Liquide.

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2016
Attribution d'options de souscription	Consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales françaises et étrangères, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions Air Liquide existantes acquises par la Société.	Accordée par : AGM du 7 mai 2013 Pour une durée de : 38 mois (Balo du 18 mars 2013) Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de 38 mois (Balo du 19 février 2016)	2 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options 0,3 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options pour les dirigeants mandataires sociaux	Au 30 juin 2016, ces autorisations n'ont pas été utilisées.
Attribution d'actions de performance	Procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux.	Accordée par : AGM du 6 mai 2015 Pour une durée de : 38 mois (Balo du 20 février 2015) Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de 38 mois (Balo du 19 février 2016)	0,5 % du capital de la Société au jour de l'attribution des actions 0,15 % du capital de la Société au jour de l'attribution des actions pour les dirigeants mandataires sociaux	Au 30 juin 2016, ces autorisations n'ont pas été utilisées.
Augmentation de capital	Émettre des valeurs mobilières composées avec suppression du droit préférentiel de souscription en vue d'une offre publique.	Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de : 26 mois (Balo du 19 février 2016)		Au 30 juin 2016, cette autorisation n'a pas été utilisée.
Augmentation de capital	Émettre des valeurs mobilières composées avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de placements privés c'est-à-dire auprès d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.	Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de : 26 mois (Balo du 19 février 2016)		Au 30 juin 2016, cette autorisation n'a pas été utilisée.
Augmentation de capital	Permettre d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Accordée par : AGM du 12 mai 2016 Pour une durée de : 26 mois (Balo du 19 février 2016)		Au 30 juin 2016, cette autorisation n'a pas été utilisée.

➤ RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Renseignements de caractère général

Législation applicable à L'Air Liquide S.A.

Législation française

Dates de constitution et d'expiration

La Société a été créée le 8 novembre 1902 et sa durée est fixée jusqu'au 17 février 2028.

Registre du Commerce et des Sociétés

552 096 281 RCS Paris
Code APE : 7112B

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Adresse et numéro de téléphone du siège social

75, quai d'Orsay, 75007 Paris
+ 33 (0)1 40 62 55 55

Statuts*

TITRE PREMIER

DÉNOMINATION – OBJET – SIÈGE – DURÉE

Article premier : Forme et dénomination

La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Cette Société sera régie par les lois et règlements en vigueur et par les présents statuts.

La dénomination de la Société est : « L'Air Liquide, société anonyme pour l'Étude et l'Exploitation des procédés Georges Claude ».

Article 2 : Objet

La Société a pour objet :

- l'étude, l'exploitation, la vente des brevets ou inventions de MM. Georges et Eugène Claude, relatifs à la liquéfaction des gaz, à la production industrielle du froid, de l'air liquide et de l'oxygène, à leurs applications ou utilisations ;
- la production industrielle du froid, de l'air liquide, leurs applications ou utilisations, la production et la liquéfaction des gaz, notamment de l'oxygène, de l'azote, de l'hélium et de l'hydrogène, leurs applications ou utilisations sous toutes formes, à l'état pur, en mélanges et en combinaisons, sans distinction d'état ni de provenance, dans tous

domaines d'applications de leurs propriétés physiques, thermodynamiques, chimiques, thermochimiques et biologiques, et notamment dans les domaines de la propulsion, de la mer, de la santé, de l'agroalimentaire et de la pollution ;

- l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ainsi que tous sous-produits résultant de leur fabrication ou de leur emploi, de toutes machines ou appareils servant à les utiliser ou à les appliquer, et, plus particulièrement, l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits, métaux ou alliages, dérivant ou résultant d'une utilisation de l'oxygène, de l'azote et de l'hydrogène à l'état pur, mélangé ou combiné, notamment de tous produits oxygénés ou azotés ;
- l'étude, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte ou la vente de tous brevets, inventions ou procédés ayant trait aux mêmes objets ;
- l'exploitation, par voie directe ou par voie de constitution de société, de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement, au but de la Société ou est susceptible de contribuer au développement de son industrie ;
- la prestation de tous services ou la fourniture de tous produits susceptibles de développer sa clientèle dans le domaine de l'industrie ou de la santé.

* Mis à jour par l'Assemblée Générale du 12 mai 2016 et disponible sur le site Internet www.airliquide.com.

La Société peut demander ou acquérir toutes concessions, faire toutes constructions, acquérir ou prendre en location toutes carrières, mines et tous immeubles et reprendre toutes exploitations se rattachant à son objet, céder ces concessions, les affermer, fusionner ou s'allier avec d'autres sociétés par voie d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'avances ou de telle manière qu'il appartiendra. Elle peut entreprendre ces opérations soit seule, soit en participation.

Enfin, plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

TITRE II

CAPITAL SOCIAL – ACTIONS – IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

Article 5 : Capital social

Le capital social est fixé à 1 898 719 603 euros divisé en 345 221 746 actions au nominal de 5,50 euros, entièrement libérées.

Le capital social est augmenté dans les conditions prévues par la loi soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital.

Le capital social pourra également être réduit dans les conditions prévues par la loi, notamment par réduction de la valeur nominale des actions, par remboursement ou rachat en bourse et annulation d'actions, par échange des actions anciennes contre des actions nouvelles d'un nombre équivalent ou moindre, ayant ou non le même nominal, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir. L'Assemblée Générale pourra toujours obliger les actionnaires à céder ou à acheter des actions anciennes pour permettre l'échange d'actions anciennes contre des nouvelles, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir, alors même que la réduction décidée ne serait pas consécutive à des pertes.

Article 3 : Siège social

Le siège de la Société est à Paris, quai d'Orsay, n° 75.

Il pourra être transféré, par décision du Conseil d'Administration, en tout autre endroit de Paris ou d'un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 4 : Durée

La durée de la Société est fixée à 99 années à partir du 18 février 1929, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Article 6 : Actions

Lorsque les actions nouvelles ne seront pas intégralement libérées lors de leur émission, les appels de versements, aux dates fixées par le Conseil d'Administration, auront lieu au moyen d'annonces insérées, un mois à l'avance, dans un des journaux de Paris désignés pour la publication légale des actes de la Société.

Les actions non entièrement libérées feront l'objet d'une inscription en compte sous la forme nominative jusqu'à leur entière libération.

Chaque versement sur toutes actions souscrites sera constaté par une mention portée au compte nominatif ouvert au nom du souscripteur.

Tout versement en retard porte intérêt de plein droit, en faveur de la Société, à compter de l'exigibilité, sans mise en demeure ni demande en justice, au taux de l'intérêt légal, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

Article 7 : Forme des actions

Les actions entièrement libérées font l'objet d'une inscription en compte soit sous la forme nominative, soit sous la forme au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les dispositions de l'alinéa ci-dessus sont également applicables aux autres titres de toute nature émis par la Société.

Renseignements de caractère général

Article 8 : Droits et obligations attachés aux actions

Les actionnaires ne seront pas engagés au-delà de leur souscription.

La propriété d'une action entraîne de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Conformément à la faculté offerte par l'alinéa 3 de l'article L. 225-123 du Code de commerce, il ne sera pas conféré de droit de vote double aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire.

Toute action donne droit, en cours de société, comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement.

Les actions sont librement négociables dans les conditions prévues par la loi.

Article 9 : Identification des actionnaires

La Société peut faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires en vigueur, permettant l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux.

Outre les obligations légales de déclaration à la Société, toute personne venant à posséder, directement ou indirectement, seul ou de concert, une fraction de capital ou des droits de vote de la Société égale ou supérieure à 2 % ou à un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote (y compris au-delà du seuil de 5 %), est tenue d'informer la Société dans le délai de 15 jours à compter

de la date de franchissement du seuil, et ce indépendamment le cas échéant de la date du transfert effectif de la propriété des titres. Le déclarant devra indiquer le nombre de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital qu'il a en sa possession à la date de sa déclaration. Tout franchissement à la baisse du seuil de 2 % ou d'un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote devra être déclaré de la même manière.

En cas de non-respect de cette obligation statutaire d'information, un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 2 %, pourront, à l'occasion d'une Assemblée Générale, demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, soient privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Article 10 : Indivision et usufruit

Toute action étant indivisible à l'égard de la Société, tous les copropriétaires indivis d'une action sont obligés de se faire représenter auprès de la Société par l'un d'entre eux, ou par un mandataire unique dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier tant dans les Assemblées Générales Ordinaires que dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Toutefois, le nu-proprétaire sera en droit de participer à toutes les Assemblées Générales. Il peut également représenter l'usufruitier en Assemblée Générale.

Les héritiers, créanciers, syndics ou ayants cause d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage, ni s'immiscer en aucune façon dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

TITRE III**ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ****Article 11 : Composition du Conseil d'Administration**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration, de trois membres au moins et de quatorze membres au plus (sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion), personnes physiques ou morales.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Par exception à

cette règle, les membres du premier Conseil d'Administration qui exerçaient les fonctions de membres du Conseil de Surveillance dans la Société sous son ancien mode d'administration seront nommés pour une période égale à la durée qui restait à courir de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins 500 actions inscrites sous la forme nominative pendant toute la durée de ses fonctions. Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Les nominations effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'Administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant passé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'Administration n'ayant pas exercé de fonctions de Direction Générale dans la Société est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle suivant la survenance de cet événement.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés et renouvelés dans les conditions prévues par la loi.

Ils sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Administrateur(s) représentant les salariés

En application des dispositions légales, lorsque le nombre de membres du Conseil d'Administration, calculé conformément à l'article L. 225-27-1-II du Code de commerce, est inférieur ou égal à douze, il est procédé à la désignation d'un Administrateur représentant les salariés par le Comité de groupe France.

Lorsque le nombre de membres du Conseil d'Administration, calculé conformément à l'article L. 225-27-1-II du Code de commerce, est supérieur à douze, et sous réserve que ce critère soit toujours rempli au jour de la désignation, un second Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité d'entreprise européen.

Lorsque le nombre de membres du Conseil d'Administration, calculé conformément à l'article L. 225-27-1-II du Code de commerce, initialement supérieur à douze membres, devient inférieur ou égal à douze membres, le mandat de l'Administrateur nommé par le Comité d'entreprise européen est maintenu jusqu'à son échéance.

Par exception aux dispositions du présent article, l'Administrateur représentant les salariés nommé en vertu du présent article n'est pas tenu d'être propriétaire d'au moins 500 actions inscrites sous forme nominative pendant la durée de ses fonctions.

L'Administrateur représentant les salariés est nommé pour une durée de quatre années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Le mandat de l'Administrateur représentant les salariés est renouvelable.

Le mandat de l'Administrateur représentant les salariés prend fin par anticipation dans les conditions prévues par la loi et le présent article, et notamment en cas de rupture de son contrat de travail ; si les conditions d'application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce ne sont plus remplies, le mandat du ou des Administrateurs représentant les salariés prend fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le Conseil d'Administration constate la sortie de la Société du champ d'application de l'obligation.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un siège d'Administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L. 225-34 du Code de commerce.

En complément des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 225-29 du Code de commerce, il est précisé, en tant que de besoin, que l'absence de désignation d'un Administrateur représentant les salariés par l'organe désigné aux présents statuts, en application de la loi et du présent article, ne porte pas atteinte à la validité des délibérations du Conseil d'Administration.

Article 12 : Organisation et Direction du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président. Il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Le Président est rééligible.

Le Président du Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi. Il préside le Conseil d'Administration, organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil peut nommer également parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de leur mandat d'Administrateur et qui ont pour fonction, sans préjudice des dispositions légales applicables en cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, de convoquer et présider les réunions du Conseil ou de présider les Assemblées Générales conformément aux présents statuts lorsque le Président est empêché.

Renseignements de caractère général

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration, lorsque ce dernier n'assume pas la Direction Générale, s'il est âgé de plus de 70 ans (ou 72 ans si le Conseil décide à son appréciation de déroger à cette limite en cas de circonstances exceptionnelles). Lorsqu'en cours de mandat cette limite d'âge aura été atteinte, les fonctions du Président prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est atteinte la limite d'âge.

Lorsque le Président du Conseil d'Administration exerce également la Direction Générale, la limite d'âge applicable est celle applicable au Directeur Général.

Le Président et le ou les Vice-Présidents sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration. Ils sont également rééligibles.

Le Conseil peut nommer un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires et de ses membres.

Article 13 : Direction Générale

Modalités d'exercice

Conformément à la loi, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, Administrateur ou non, nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise dans les conditions de quorum et de majorité visées à l'article 14 des présents statuts. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration doit désigner, parmi ses membres qualifiés d'indépendants par le Conseil d'Administration, un Administrateur référent. Les conditions de désignation, les missions et pouvoirs de l'Administrateur référent (notamment celui, le cas échéant, de demander la convocation du Conseil d'Administration), sont fixés dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

L'option retenue par le Conseil d'Administration reste valable jusqu'à décision contraire de sa part.

Le Conseil d'Administration examinera, en tant que de besoin, le maintien de la formule choisie à chaque fois que le mandat du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général viendra à renouvellement.

Directeur Général

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions qui suivent, relatives au Directeur Général, lui sont applicables.

Le Conseil d'Administration fixe la durée du mandat et détermine la rémunération du Directeur Général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il a dépassé la limite d'âge fixée par la loi. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, les fonctions du Directeur Général prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le Directeur Général aura atteint la limite d'âge fixée par la loi.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. La révocation du Directeur Général non-Président peut donner lieu à des dommages et intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Le Directeur Général est toujours rééligible.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, des présents statuts et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de définir les décisions du Directeur Général pour lesquelles l'accord préalable du Conseil d'Administration sera requis. L'accord préalable du Conseil d'Administration devra notamment être obtenu en cas d'opérations externes d'acquisitions ou de cessions de participations ou d'actifs, ainsi qu'en cas d'engagements d'investissement, dans chacun de ces cas dans les conditions et au-delà de montants correspondant à une gestion efficace de la Société fixés par le Conseil d'Administration. Il devra également être obtenu en cas d'opérations de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la Société ainsi que pour toute décision de nature à modifier substantiellement les orientations stratégiques de l'Entreprise déterminées par le Conseil d'Administration.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assurée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est fixé à trois.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. Ils sont soumis à la limite d'âge légale.

Les Directeurs Généraux Délégués sont rééligibles.

Article 14 : Réunions et délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou en cas d'empêchement de ce dernier, sur convocation du plus âgé des Vice-Présidents si un ou plusieurs Vice-Présidents ont été nommés, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, demander au Président de convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

De même, le Directeur Général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du Conseil d'Administration, peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur tout ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées.

En cas d'empêchement ou de carence du Président dans l'exécution des tâches précitées, le Vice-Président le plus âgé, si un ou plusieurs Vice-Présidents ont été nommés, sera compétent pour procéder à la convocation du Conseil et fixer l'ordre du jour de la réunion à la demande du tiers au moins des membres du Conseil d'Administration ou du Directeur Général selon le cas. En l'absence de Vice-Président, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, selon le cas, seront compétents pour procéder à la convocation du Conseil et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les convocations sont faites par tout moyen, même verbalement.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié des Administrateurs sont présents.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration se dotera d'un règlement intérieur qu'il pourra modifier sur sa simple décision.

Le Conseil d'Administration pourra prévoir dans son règlement intérieur que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, pour toutes les décisions où la loi n'exclut pas cette possibilité.

Article 15 : Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs que la loi et les présents statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil procède à l'émission d'obligations sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il peut procéder à la création en son sein de Comités chargés d'étudier les questions que le Conseil d'Administration ou son Président lui soumet. Le Conseil fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Les questions relatives à la performance, à la rémunération et, le cas échéant, à la reconduction du mandat du Président-Directeur Général ou du Directeur Général feront l'objet de délibérations du Conseil d'Administration en tant que de besoin, et au moins une fois par an, après examen par le(s) Comité(s) du Conseil d'Administration chargé(s) des questions de nomination et de rémunération.

Article 16 : Rémunération

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées. Il peut notamment allouer aux Administrateurs membres de Comités créés en son sein une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

TITRE IV

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 17 : Contrôle de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires nomme pour la durée, dans les conditions et avec les missions fixées par la loi, les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

TITRE V

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 18 : Tenue des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales de la Société par l'inscription en compte des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les délais et les conditions prévus par la loi.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur devront en outre, trois jours au moins avant la réunion, avoir déposé une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu, ou, si le Conseil d'Administration en a ainsi décidé, une demande de carte d'admission. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrégé ce délai. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission (y compris par voie électronique) à la Société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsqu'il y est fait recours, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, et le cas échéant les Assemblées Spéciales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Les réunions auront lieu au siège social ou en tout autre lieu défini par l'auteur de la convocation, même en dehors du siège social ou du département du siège social.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou le plus âgé des Vice-Présidents du Conseil d'Administration si un ou plusieurs Vice-Présidents ont été nommés ou par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil dans le cas contraire. En cas d'empêchement du ou des Vice-Présidents lorsqu'il en a été nommé ou si le Conseil n'a pas délégué un Administrateur, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Sont scrutateurs de l'Assemblée Générale les deux membres de ladite Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction. Le bureau de l'Assemblée en désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'Avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 19 : Pouvoir des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, et le cas échéant les Assemblées Spéciales, ont les pouvoirs définis par la loi et les présents statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide ou autorise les émissions d'obligations simples assorties le cas échéant de sûretés particulières conformément à la réglementation en vigueur et habilite le Président à conférer lesdites sûretés ; elle peut déléguer au Conseil d'Administration la compétence et les pouvoirs nécessaires pour procéder à ces émissions d'obligations, en une ou plusieurs fois, dans le délai qu'elle détermine et pour en arrêter les modalités. Les garanties constituées postérieurement à l'émission des obligations sont conférées par le Président du Conseil d'Administration sur autorisation du Conseil d'Administration.

TITRE VI

INVENTAIRE – FONDS DE RÉSERVE – RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Article 20 : Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Article 21 : Inventaire, répartition des bénéfices

Les produits nets de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait en premier lieu un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours si la réserve vient à être entamée.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties et 5 % des sommes provenant de primes sur actions émises en numéraire et figurant à un compte « primes d'émission » sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale peut affecter telle portion dudit bénéfice distribuable qu'elle avisera à la constitution de fonds de prévoyance et de réserves générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit ou même simplement comme report à nouveau.

Le solde constitue une masse qui est destinée à la répartition du second dividende et de la somme prévisionnellement nécessaire pour attribuer aux actions nominatives remplissant les conditions ci-après la majoration de 10 %.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les actions inscrites au 31 décembre de chaque année sous la forme nominative depuis au moins deux ans, et qui le restent jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, donnent le droit à leurs titulaires de percevoir un dividende par action majoré de 10 %, arrondi si nécessaire au centime inférieur, par rapport au dividende par action distribué au titre des autres actions, pour autant que le dividende par action avant majoration soit au moins égal au dividende par action avant majoration distribué l'année précédente ajusté pour tenir compte de la variation du nombre d'actions d'une année sur l'autre résultant d'une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou d'une division des actions.

Au cas où, à compter du 1^{er} janvier 1996, le Conseil d'Administration, sur autorisation de l'Assemblée Générale, déciderait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, les actions inscrites au 31 décembre précédant l'opération sous la forme nominative depuis au moins deux ans, et qui le restent jusqu'à la veille de la date d'attribution d'actions, donneront droit à leurs titulaires à une attribution d'actions majorée de 10 % par rapport à celle effectuée au bénéfice des autres actions et selon les mêmes modalités.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assimilées, pour le calcul des droits au dividende majoré et aux attributions majorées, aux actions anciennes dont elles sont issues.

Les majorations définies dans chacun des deux alinéas précédents pourront être modifiées ou supprimées par simple décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités que celle-ci déterminera.

En application de la loi, le nombre de titres éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la Société.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Renseignements de caractère général

TITRE VII

LIQUIDATION

Article 22 : Liquidation

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle, dans les conditions prévues par la loi le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, faire l'apport à une autre société ou la cession à une

société ou à toute autre personne, de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société ; elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus.

Après le règlement des engagements de la Société, le produit net de la liquidation est employé d'abord à l'amortissement complet des actions, le surplus est ensuite réparti également entre elles.

TITRE VIII

CONTESTATIONS

Article 23 : Contestations

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

À cet effet, en cas de contestations, tout actionnaire doit faire élection de domicile à Paris et toutes assignations et significations sont régulièrement données à ce domicile.

À défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet de M. le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris.

Dividendes

Exercice	Mise en paiement	Dividende ordinaire ^(a) Dividende majoré ^(b)	Nombre d'actions	Distribution <i>(en euros)</i>
2013 ^(c)	21 mai 2014	2,55 ^(a)	311 137 288	793 400 084
		0,25 ^(b)	86 153 707	21 538 427
				814 938 511
2014 ^(c)	20 mai 2015	2,55 ^(a)	342 796 607	874 131 348
		0,25 ^(b)	95 636 122	23 909 031
				898 040 379
2015 ^(c)	25 mai 2016	2,60 ^(a)	344 337 019	895 276 249
		0,26 ^(b)	97 352 920	25 311 759
				920 588 008

(a) Dividende ordinaire versé à toutes les actions.

(b) Dividende majoré versé aux seules actions inscrites au nominatif depuis deux exercices complets sans interruption.

(c) Montants effectivement versés.

➤ ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont exposés ci-dessous.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

L'autorisation de rachat de ses propres actions dont bénéficie actuellement la Société exclut tout rachat en période d'offre publique sur les titres de la Société.

Par ailleurs, les délégations suivantes consenties au Conseil d'Administration prévoient qu'elles ne pourront pas être utilisées en période d'offre publique :

- la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015 dans sa 12^e résolution pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières ;
- la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 pour augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;

- la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 pour émettre des valeurs mobilières composées, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public ;
- la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 pour émettre des valeurs mobilières composées, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé.

Des dispositions relatives au règlement des plans d'options sont également applicables en cas d'offre publique sur les actions de la Société (voir page 177 du Document de référence 2015).

Accords conclus par la Société et qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Plusieurs émissions obligataires du programme EMTN du Groupe contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, la possibilité de leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle de la Société :

- émission de juillet 2007 à maturité juillet 2017 (500 millions d'euros) ;
- placement privé de janvier 2008 à maturité janvier 2038 (15 milliards de yens, soit 131,5 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
- émission de juin 2010 à maturité juin 2020 (500 millions d'euros) ;
- émission d'octobre 2010 à maturité octobre 2018 (456,75 millions d'euros) ;
- placement privé de décembre 2011 à maturité décembre 2019 (15,5 milliards de yens, soit 135,9 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
- placement privé de janvier 2012 à maturité mars 2019 (200 millions de dollars américains, soit 180,1 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
- placement privé d'août 2012 à maturité août 2016 (13,5 milliards de yens, soit 118,4 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
- émission d'octobre 2012 à maturité octobre 2021 (500 millions d'euros) ;
- émission de mars 2013 à maturité septembre 2023 (300 millions d'euros) ;

(a) Convertis aux taux de clôture au 30 juin 2016, avec 1 EUR = 114,05 JPY, 1 EUR = 1,1102 USD, 1 EUR = 7,3755 CNY et 1 EUR = 1,0867 CHF.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- émission de juin 2013 à maturité juin 2019 (250 millions d'euros) ;
 - placement privé de janvier 2014 à maturité janvier 2026 (150 millions d'euros) ;
 - placement privé de mars 2014 à maturité mars 2029 (100 millions d'euros) ;
 - émission de juin 2014 à maturité juin 2024 (500 millions d'euros) ;
 - placement privé de septembre 2014 à maturité septembre 2022 (130 millions de francs suisses, soit 119,6 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
 - émission de janvier 2015 à maturité janvier 2022 (500 millions de renminbis, soit 67,8 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
 - émission de juin 2015 à maturité juin 2025 (500 millions d'euros) ;
 - émission de juin 2015 à maturité juin 2017 (250 millions d'euros) ;
 - émission d'avril 2016 à maturité avril 2022 (300 millions d'euros) ;
 - émissions de juin 2016 à maturité juin 2018 (500 millions d'euros), à maturité juin 2020 (500 millions d'euros), à maturité juin 2022 (500 millions d'euros), à maturité juin 2024 (500 millions d'euros), à maturité juin 2028 (1 000 millions d'euros).
- Trois émissions obligataires (ou placements privés) réalisées en dehors du programme EMTN du Groupe contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, la possibilité de leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle de la Société :
- émission de septembre 2011 à maturité septembre 2016 (1 750 millions de renminbis, soit 237,3 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
 - émission de septembre 2011 à maturité septembre 2018 (850 millions de renminbis, soit 115,2 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
 - placements privés américains de septembre 2012 à maturité septembre 2022 (400 millions de dollars américains, soit 360,3 millions d'euros équivalents ^(a)), septembre 2024 (200 millions de dollars américains, soit 180,1 millions d'euros équivalents ^(a)) et septembre 2027 (100 millions de dollars américains, soit 90,1 millions d'euros équivalents ^(a)).
- Cinq émissions obligataires réalisées par Airgas, Inc. contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, la possibilité de leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle d'Airgas, Inc. :
- émission de février 2013 à maturité février 2018 (325 millions de dollars, soit 292,7 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
 - émission de février 2013 à maturité février 2020 (275 millions de dollars, soit 247,7 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
 - émission d'août 2015 à maturité août 2020 (400 millions de dollars, soit 360,3 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
 - émission de novembre 2012 à maturité novembre 2022 (250 millions de dollars, soit 225,2 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
 - émission de juillet 2014 à maturité juillet 2024 (300 millions de dollars, soit 270,2 millions d'euros équivalents ^(a)).

Certains contrats de crédit du Groupe contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, la possibilité de leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle de la Société.

(a) Convertis aux taux de clôture au 30 juin 2016, avec 1 EUR = 114,05 JPY, 1 EUR = 1,1102 USD, 1 EUR = 7,3755 CNY et 1 EUR = 1,0867 CHF.

➤ COORDONNÉES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Coordonnées des Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Commissaire aux comptes titulaire

Ernst & Young et Autres représentée par
Jeanne Boillet et Emmanuelle Mossé

Tour First – TS 14444 – 1, place des Saisons

92037 Paris-La Défense Cedex (Courbevoie)

Commissaire aux comptes suppléant

Auditex

Tour First – TS 14444 – 1, place des Saisons

92037 Paris-La Défense Cedex (Courbevoie)

PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaire aux comptes titulaire

PricewaterhouseCoopers Audit représentée par
Olivier Lotz et Séverine Scheer

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes suppléant

Jean-Christophe Georghiou domicilié chez
PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Tous les Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, ont été nommés ou renouvelés le 12 mai 2016. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Les comptes de l'exercice 2015 ont été certifiés par les cabinets Ernst & Young et Autres et Mazars S.A.

➤ RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Responsable de l'actualisation du Document de référence

Benoît POTIER, Président-Directeur Général de L'Air Liquide S.A.

Attestation du responsable de l'actualisation du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport semestriel d'activité, figurant au chapitre 1, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation du Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation du Document de référence.

Les informations financières intermédiaires portant sur le semestre clos le 30 juin 2016, et les informations financières pro forma portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016, présentées dans la présente actualisation du Document de référence, ont fait l'objet de Rapports des contrôleurs légaux des comptes, rapports qui figurent au chapitre 2 de la présente actualisation du Document de référence, respectivement aux pages 55 et 64. Le rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les informations financières intermédiaires portant sur le semestre clos le 30 juin 2016 contient une observation.

Paris, le 1^{er} août 2016

Benoît Potier

Président-Directeur Général

➤ TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « règlement ») et renvoie aux pages de la présente Actualisation du Document de référence et, le cas échéant, du Document de référence où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Document de Référence – Pages	Actualisation du Document de Référence – Pages
1.	Personnes responsables		
1.1	Indication des personnes responsables	359	94
1.2	Déclaration des personnes responsables	359	94
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	197	93
2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A	N/A
3.	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques	2 à 3, 6, 32 à 44, 49 à 52, 372 à 373	N/A
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A	13 à 23, 24 à 26, 27 à 28
4.	Facteurs de risques	26 à 31, 140 à 146, 253 à 263	10 à 12, 51 à 53
5.	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la Société	10 à 14	4 à 6
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	346	82
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	346	82
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	346 et 347	82 et 83
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	346 et 347	82 et 83
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	10 à 14, 33 à 35	4 à 6, 7, 14 à 16
5.2	Investissements		
5.2.1	Principaux investissements réalisés	43 à 44, 204, 222 41 à 42, 200, 217 du DDR 2014 5, 40, 196, 216 du DDR 2013	4 à 6, 22, 34, 41 à 42
5.2.2	Principaux investissements en cours	45 à 49, 265	24, 53
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	45 à 49	24
6.	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités		
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1, 2, 3, 15 à 25, 32 à 42, 222 à 225 1, 2, 3, 14 à 25, 32 à 40, 217 à 220 du DDR 2014 1, 2, 5, 13 à 23, 30 à 38, 216 à 218 du DDR 2013	1, 13 à 22, 27 à 28, 43 à 44
6.1.2	Nouveau produit	53 à 61	8
6.2	Principaux marchés	2 à 3, 15 à 26, 32 à 42, 62 à 63, 222 à 225 2 à 3, 14 à 26, 32 à 40, 58 à 60, 217 à 220 du DDR 2014 2, 13 à 24, 30 à 38, 55 à 57, 216 à 218 du DDR 2013	7, 13 à 22, 27 à 28, 43 à 44
6.3	Événements exceptionnels	N/A	4 à 6, 41 à 42

Table de concordance du document de référence

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Document de Référence – Pages	Actualisation du Document de Référence – Pages
6.4	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	28	N/A
6.5	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	25 à 26	N/A
7.	Organigramme		
7.1	Description sommaire du Groupe	1, 15 à 25	1
7.2	Liste des filiales importantes	268 à 270	N/A
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	48 à 49, 232 à 233, 355	24
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	67 à 68, 70 à 81, 266	9
9.	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	2 à 3, 6, 32 à 44, 49 à 52, 201 à 207, 372 à 373 2 à 3, 6, 32 à 42, 47 à 49, 197 à 203, 360 à 361 du DDR 2014 2, 5, 30 à 40, 45 à 48, 193 à 200, 350 à 351 du DDR 2013	13 à 23, 24 à 26, 27 à 28, 31 à 37
9.2	Résultat d'exploitation		
9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	32 à 42, 226 à 227	13 à 21, 27 à 28, 44 à 45
9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	32 à 40, 226	13 à 20, 27 à 28, 44
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	33 à 35, 62 à 64	4 à 6, 7, 14 à 16, 27
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1	Capitaux de l'émetteur	49 à 52, 204 à 205, 237, 248 à 263 (notes 24 et 25), 372 à 373	24 à 26, 34 à 35, 50 à 53 (notes 16 et 17)
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	43 à 44, 204 à 205	22 à 23, 34 à 35
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	49 à 52, 248 à 253	24 à 26, 50 à 51
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A	N/A
10.5	Sources de financement attendues	43 à 44, 49 à 52	22 à 23, 24 à 26
11.	Recherche et Développement, brevets et licences	53 à 61	8
12.	Information sur les tendances		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	64	7, 27
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	64	7, 27
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	N/A
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A	N/A
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A	N/A
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A	N/A

Table de concordance du document de référence

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Document de Référence – Pages	Actualisation du Document de Référence – Pages
14.	Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction Générale		
14.1	Composition – déclarations	120 à 122, 185 à 196	66 à 67, 68
14.2	Conflits d'intérêts	123 à 127, 139 à 140, 354	N/A
15.	Rémunération et avantages		
15.1	Rémunérations et avantages en nature	131, 147 à 159, 166 à 173, 264 à 265, 289	69 à 71
15.2	Retraites et autres avantages	159 à 173, 264 à 265, 289	N/A
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction		
16.1	Mandats des membres du Conseil d'Administration et de Direction	120 à 122, 185 à 196	66 à 67, 68
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de Direction	165	N/A
16.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	132 à 134, 137 à 138, 139 à 140	N/A
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	123, 139 à 140, 354	N/A
17.	Salariés		
17.1	Nombre de salariés	1, 2, 4, 90 à 91, 226, 289	1, 7
17.2	Participations dans le capital de l'émetteur et stock options	152 à 159, 175, 176 à 183, 265, 342	48, 69 à 71, 72, 73 à 75, 79
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	176 à 184, 238 à 240	48, 69 à 71, 72, 73 à 75
18.	Principaux actionnaires		
18.1	Identification des principaux actionnaires	341	78
18.2	Existence de droits de vote différents	342	N/A
18.3	Contrôle de l'émetteur	341	78
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	342	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	264 à 265	54
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques	2 à 3, 6, 32 à 44, 49 à 52, 201 à 295, 372 à 373 2 à 3, 6, 32 à 42, 47 à 49, 197 à 291, 360 à 361 du DDR 2014 2, 5, 30 à 40, 45 à 48, 193 à 291, 350 à 351 du DDR 2013	N/A
20.2	Informations financières pro forma	N/A	56 à 63
20.3	États financiers	201 à 295 197 à 291 du DDR 2014 193 à 291 du DDR 2013	N/A
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles		
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	272 à 273, 292 à 293, 359 270, 288 à 289, 346 du DDR 2014 269 à 270, 288 à 289, 340 du DDR 2013	N/A
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	115 à 117, 174, 327 à 337	55, 64, 76 à 77

Table de concordance du document de référence

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Document de Référence – Pages	Actualisation du Document de Référence – Pages
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	31 décembre 2015	30 juin 2016
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A	13 à 23, 24 à 26, 27 à 28, 31 à 54
20.6.2	Informations financières intermédiaires	N/A	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	352 à 353	89
20.7.1	Montant des dividendes	7, 32, 42, 96, 97, 229, 294 à 295, 299, 300, 307 à 308, 354, 372 à 373	53, 90
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	30, 241, 266	49, 54
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	266	54
21.	Informations complémentaires		
21.1	Capital social		
21.1.1	Montant du capital souscrit	206, 238, 294, 340, 342, 372 à 373	36, 48, 78
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A	N/A
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	206, 238, 341	36, 78
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de Souscription	N/A	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	303 à 306, 314 à 318, 320 à 326, 343 à 345, 347 à 348	79 à 81, 83 à 84
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	152 à 159, 176 à 184, 238 à 240, 265	69 à 71
21.1.7	Historique du capital social	206 à 207, 340, 342, 372 à 373 202 à 203, 328, 329, 360 à 361 du DDR 2014 198 à 200, 322, 323, 350 à 351 du DDR 2013	36 à 37, 78
21.2	Acte constitutif et statuts		
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur	346 à 347	82 à 83
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de Direction et de surveillance	348 à 351	84 à 88
21.2.3	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	347 à 348	83 à 84
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	347 à 348	83 à 84
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et Extraordinaires sont convoquées	351 à 352	88
21.2.6	Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	357 à 358	91 à 92

Table de concordance du document de référence

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Document de Référence – Pages	Actualisation du Document de Référence – Pages
21.2.7	Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	347 à 348	83 à 84
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	347 à 348	83 à 84
22.	Contrats importants	265 à 266	N/A
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	N/A
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A	N/A
24.	Documents accessibles au public	355	N/A
25.	Informations sur les participations	268 à 270, 290 à 291	N/A

Avertissement portant sur les déclarations prospectives

La présente Actualisation du Document de référence contient des indications sur les perspectives, objectifs et axes de développement du Groupe (notamment liés à la récente acquisition d'Airgas et à la mise en place du nouveau programme d'entreprise du Groupe pour la période 2016-2020, NEOS). Ces déclarations prospectives sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « entendre », « devoir », « estimer », « souhaiter », « pouvoir », « penser », « avoir pour objectif », « croire », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les perspectives et objectifs énoncés seront réalisés. Ces déclarations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date de la présente Actualisation du Document de référence. Elles peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs décrits. Ces informations sont par conséquent susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire ou en raison de la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre 1 de la présente Actualisation du Document de référence et au Chapitre 1 du Document de référence. Ces informations sont données uniquement à la date de la présente Actualisation du Document de référence. Toutes les déclarations prospectives contenues dans la présente Actualisation du Document de référence sont qualifiées dans leur intégralité par cet avertissement.

RR DONNELLEY



INTERNET

Retrouvez nos publications de l'année :
Rapport annuel, Document de référence,
Livret de l'actionnaire, Interactions...

www.airliquide.com



YOUTUBE

Chaîne Air Liquide Corp



TWITTER

@AirLiquideGroup




LINKEDIN

[linkedin.com/company/airliquide](https://www.linkedin.com/company/airliquide)

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLI DE L'ACTIONNAIRE AIR LIQUIDE SUR L'APP STORE ET GOOGLE PLAY

SERVICE ACTIONNAIRES

 **N° Vert 0 800 166 179**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ou **+33 (0)1 57 05 02 26**
depuis l'international

ÉCRIVEZ-NOUS

directement sur le site :
<http://contact.actionnaires.airliquide.com>

ESPACE ACTIONNAIRES

Ouvert du lundi au vendredi
de 9 heures à 18 heures.
75, quai d'Orsay 75321 Paris - Cedex 07

RELATIONS INVESTISSEURS

+33 (0)1 40 62 57 37

ÉCRIVEZ-NOUS

directement à l'adresse :
IRteam@airliquide.com

L'Air Liquide - société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges Claude au capital de 1 898 719 603 euros

